

## **Retranscription de la réunion thématique de concertation préalable relative à la station d'épuration métropolitaine à Bruz.**

**Réunion du mercredi 31 janvier 2024 – 18h – Halle Pagnol à Bruz**

**Monsieur Chevé :** Bonjour tout le monde. Je suis Jean-Baptiste CHEVE. Je suis élu à la Ville de Bruz sur les questions de transition écologique. Ce soir, comme vous le savez, c'est une réunion d'information, de concertation sur le projet de station d'épuration intercommunale. C'est la troisième réunion qu'on tient, une série de cinq réunions, ce soir, c'est une réunion un peu plus thématique. Bienvenue à tous et je vais passer la main à Daniel YVANOFF, qui est membre du Bureau métropolitain et délégué à l'assainissement.

**Monsieur Yvanoff :** Merci. Bonjour à tous et merci à la commune de Bruz de nous accueillir. Doublement merci parce qu'elle va accueillir dans cette nouvelle station d'autres communes de Rennes Métropole. On va faire un petit tour de table. Madame Catherine TREBAOL qui est garante de la Commission nationale du débat public. Les élus, Jean-Baptiste Chevé s'est présenté pour la commune de Bruz. Pour Rennes Métropole, Gildas Piquet qui va arriver, Boris Guéguen qui est directeur au niveau de l'assainissement pour tout Rennes Métropole des 43 communes. Margot Théron, et Odile Pinchemel sont conductrices d'opérations, Camille JAMET, du service de la participation citoyenne, Nicolas Vermet de la direction espaces publics et infrastructures, et Christophe Simon qui est directeur de projet du cabinet MERLIN. Donc on va pouvoir démarrer la présentation.

**Madame Pinchemel :** Bonsoir. Suite aux réunions qu'on a déjà faites, la réunion d'ouverture et puis la réunion au Rheu sur le thème des réseaux de transfert et de l'insertion paysagère, ce soir, les thèmes de la réunion sont le traitement des eaux et le milieu naturel, le site et son accès et les travaux, ainsi que la réutilisation des eaux usées. On va vous proposer un petit rappel du contexte du projet et ensuite, on va aborder ces différents thèmes. Et puis, c'est une réunion de concertation, donc elle est organisée en deux temps. Après ce premier temps, on va présenter les thèmes, on se donne à peu près trois quarts d'heure. On vous propose, s'il y a des questions, il n'y a pas de souci, n'hésitez pas à lever la main, c'est un format où c'est facile de prendre la parole, je pense qu'on n'est pas trop nombreux. Des questions techniques de compréhension, n'hésitez pas. Par contre, le temps consacré aux échanges et d'avis que vous voudrez donner, on va vous le proposer dans un deuxième temps autour de deux tables. Ce qu'on propose : la concertation autour de deux tables. Il y en a une dans laquelle on va parler du traitement des eaux et la réutilisation des eaux traitées. Et puis dans l'autre, le site et son accès, et puis parler de toutes les phases de travaux. En fait, vous n'avez pas à choisir de table, c'est-à-dire qu'on parlera d'un sujet et de l'autre, et puis après, nous, on se déplacera pour parler des deux autres sujets. Donc, on propose à peu près 20 minutes sur chacune des tables et puis, on finira par 10 minutes de restitution. Donc ça va nous permettre de travailler sur plan et puis d'échanger un peu plus précisément sur ces thèmes-là.

Je vais rappeler rapidement le contexte du projet et puis après, je vous passerai la parole pour les modalités si ça vous convient. Donc, le rappel du projet en une seule diapo. On est bien sur la construction d'une nouvelle station d'épuration qui va traiter les eaux usées des communes, des systèmes d'assainissement de Chavagne, de Le Rheu, de Bruz et puis, de la partie de Saint-Jacques aéroport qui est aujourd'hui raccordée sur un lagunage. Cette nouvelle station est d'une capacité de 50 000 équivalents-habitant en eau et 80 000 EH pour les boues puisqu'on aura un accueil de boue de la station de Saint-Erblon. Le projet préférentiel qu'on présente aujourd'hui, est situé juste à proximité, en continuité de la Zone d'Activités des Portes de Ker Lann. C'est une station dont l'objectif est de regrouper différents systèmes pour avoir une station d'une taille suffisante pour aller chercher un traitement poussé, voire très poussé avec une réflexion sur l'innovation et récupération de matière : c'est un sujet qu'on a déjà abordé et qu'on ré-abordera, et également la mise en place d'une méthanisation et d'une valorisation thermique des boues. Le projet dont on parle aujourd'hui concerne la construction de cette nouvelle station d'épuration, mais également des réseaux de transfert pour pouvoir amener les eaux usées brutes des différents systèmes jusqu'au lieu de traitement, et aussi un rejet des eaux usées traitées jusqu'à la Vilaine Je vous laisse la parole, Madame TREBAOL.

**Madame Trébaol :** Certains m'ont déjà vue plusieurs fois, mais je vais quand même rappeler ce qu'est un garant. Je fais partie d'une assemblée de 250 personnes que la Commission nationale débat public met à disposition du public et de la maîtrise d'ouvrage qui porte un projet. Ça ne se passe pas sur tous les projets, ça se passe sur des projets importants qui ont un impact sur l'environnement et dont le montant de travaux est important. Ici, il y avait toute légitimité parce que Rennes Métropole souhaitait appeler un garant. Mais il n'y avait pas d'obligation puisqu'on était dans le cadre de l'application de l'article L121-7 du Code de l'environnement. Si Rennes Métropole a décidé de faire appel à un garant, c'est parce qu'elle accorde de l'importance à l'expression du public pour que, démocratiquement, ce projet puisse voir le jour. RM accorde aussi de l'importance à la traçabilité de tout ce qui se dit et qui s'exprime pendant la concertation. Et vous, aujourd'hui, vous bénéficiez avec la réunion thématique d'un nouveau format qui est destiné justement à favoriser une expression plus grande, parce qu'on sait que quand on est en petit comité, on ose dire les choses plus facilement que dans une grande salle. Certains sont très à l'aise en tant que tribuns et d'autres personnes préfèrent s'exprimer dans un petit groupe et tiennent néanmoins à ce que leur parole soit rapportée. Le garant est là pendant les réunions publiques, il écoute, il observe et il enregistre. Tout est enregistré parce que je suis attentive aux comptes rendus, que je relis et je vérifie si effectivement, tout est compréhensible. Donc, le compte-rendu est littéral vous le retrouvez quelque temps après la réunion sur le site de la fabrique citoyenne. Donc, on est dans la parole qui est donnée à chacun et on fait en sorte que la parole de chacun puisse être entendue, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de prise de parole non plus qui obérerait la parole des autres. Après cette phase-là de réunion publique qui va se terminer le 20 février, la concertation va rester ouverte jusqu'au 26 pour que vous ayez accès pendant les six jours à tous les éléments d'information et ensuite, moi, je vais commencer un bilan de la

concertation que je remettrai à la CNDP pour le 26 mars. Le maître d'ouvrage, de son côté, fera son bilan. Qu'est-ce qu'il y aura dans le bilan ? On verra comment effectivement le projet s'est enrichi du débat. On verra comment le maître d'ouvrage a été éclairé par les positions des uns et des autres et on regardera également si toutes les questions qui ont été posées par vous, si elles n'ont pas eu réponse en séance, ont au moins eu une réponse par la suite. Donc, on est garant de cela et on est surtout au service, donc au service de la parole ou de l'écriture citoyenne. Il y a des registres dans chaque mairie, il y a des registres sur la Fabrique Citoyenne et vous pouvez vous exprimer ce soir ou plus tard par mail, et j'ai même laissé mon numéro de téléphone, voilà. Je ne sais pas si vous avez des questions sur le rôle du garant. Je repasse la parole dans ce cas-là à la table, de la maîtrise d'ouvrage.

**Madame Pinchemel :** Merci. Rappel sur les objets de la concertation. Le projet sur lequel on travaille aujourd'hui, c'est un projet sur lequel il y a déjà eu un certain nombre d'études, de réflexions, d'analyses, et il y a certains choix qui ont été figés, retenus politiquement ou techniquement par le maître d'ouvrage, la Métropole. Donc aujourd'hui, on indique bien qu'on ne concerte pas sur le site d'installation de la future station, mais il y a des sujets à débattre sur lesquels on peut discuter. On a donc travaillé sur un projet préférentiel et on a fait le choix du regroupement des quatre systèmes d'assainissement, du dimensionnement des ouvrages, de la réception des boues des stations d'épuration voisines de Saint-Erblon ou ponctuellement d'autres stations, des procédés de traitement des eaux usées et des boues.

L'avis du public est donc recherché, en particulier sur :

- L'insertion paysagère, la végétalisation, l'impact visuel du site, des sujets qu'on a déjà abordés la semaine dernière.
- Les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments,
- Les modalités d'accès aux sites en phase travaux, ainsi que les modalités d'accès aux sites en phase définitive de fonctionnement.
- Et puis, tout un travail sur les types de productions photovoltaïques pour la station, avec en particulier des sujets un petit peu impactants visuellement sur des panneaux au sol et/ou des trackers.

Je vais passer la parole à Margot pour commencer maintenant après cette introduction, au premier chapitre sur le traitement des eaux et le milieu naturel.

**Madame Théron :** Merci. Bonsoir à tous. Donc un petit rappel tout d'abord sur le cycle de l'eau, le petit cycle de l'eau qui correspond en fait à l'eau qui est utilisée pour l'ensemble des usages humains, de nos usages. Donc, on a tout d'abord de l'eau qui est pompée dans les milieux naturels, cours d'eau, lacs, etc., pour être ensuite rendue potable. Elle est stockée dans des réservoirs, par exemple des châteaux d'eau, utilisée ensuite par le consommateur, vous, nous. On la nettoie ensuite dans les stations d'épuration, c'est le sujet qui nous intéresse particulièrement ce soir, et ensuite elle est rejetée à nouveau dans le milieu naturel. C'est tout ce cycle-là qu'on appelle le petit cycle de l'eau. Sur le secteur

sud de la Métropole, comme vous pouvez le voir au tableau, on a plusieurs bassins versants qui représentent plusieurs milieux naturels, plusieurs cours d'eau sont présents dans ce secteur-là. Vous avez en jaune le site de la future station d'épuration qui s'implantera à peu près ici. Et puis, les quatre stations d'épuration actuelles, Odile en a parlé précédemment, en fait, elles vont rejeter leurs eaux usées traitées dans ces petits cours d'eau qui sont le Reynel pour la station d'épuration de Saint-Jacques-de-la-Lande, le Mortrais pour la station d'épuration actuelle de Bruz, au niveau des étangs dans le campus de Ker Lann. Pour la station d'épuration de Chavagne, il y a un rejet dans le Meu, et enfin, pour celle du Rheu, on a un rejet dans un cours d'eau qui est assimilé à un fossé, donc qui n'a pas vraiment de nom. Voilà pour les différents milieux naturels qu'on rencontre dans le secteur. Donc, on a les petits cours d'eau dont on a parlé précédemment, le Reynel, le Mortrais, le Meu, etc., qui sont en fait qualifiés pour nous comme étant des milieux sensibles, c'est-à-dire des milieux qui vont présenter des faibles débits en été et donc, forcément des faibles capacités de dilution. Ils vont recevoir les rejets de nos stations d'épuration, mais finalement, c'est le rejet de chacune des stations d'épuration qui va constituer en été la grosse majorité du débit de ces cours d'eau. Donc, on a un problème de dilution et une problématique qui s'accroît d'année en année en fait à cause du dérèglement climatique. Donc, l'une des solutions qui a été envisagée et c'est cette solution qui nous a conduit à privilégier le regroupement des quatre stations en une. Ça nous permet de :

- supprimer les rejets aujourd'hui de ces quatre systèmes d'assainissement dans les petits cours d'eau,
- les regrouper dans un cours d'eau qui a une plus grande capacité d'acceptation, la Vilaine, et donc, comme disait aussi Odile précédemment,
- mettre en œuvre une filière de traitement particulièrement poussée correspondant à des objectifs de qualité qui, aujourd'hui, nous sont demandés et sont très exigeants au niveau des réglementations et puis au niveau des services de l'État.

Je vais passer la parole à présent à Christophe SIMON.

**Monsieur Simon :** Bonsoir à tous. Je vous présente la filière de traitement des eaux usées. Vous avez sur le schéma des numéros. Je vais passer sur le premier numéro en balayant la filière de la gauche vers la droite,

Étape 1 – Le dégrillage : Toutes les grosses matières qui vont arriver à l'installation vont être traitées au travers de grilles spécifiques avec des tailles différentes pour pouvoir retenir les matières différentes (première étape du traitement).

Étape 2 : Le dessablage-dégraissage. Les sables étant plus lourds, ils vont tomber au fond de l'ouvrage. Les graisses vont être remontées par des bulles d'air pour être récupérées à la surface et puis, on enlève le sable et les graisses. C'est ce qu'on appelle l'étape de prétraitements dans une station d'épuration. C'est pour protéger la filière qui va suivre où on a enlevé les plus grosses matières, les flottants et les matières les plus lourdes.

Étape 3 : La décantation primaire. Là, pareil, un peu comme le sable, toutes les matières un peu lourdes et les boues notamment, vont descendre au fond de cet ouvrage-là et elles vont partir puisque les boues sont très fermentescibles sur la digestion, donc ça, je crois que ça fait l'objet de la présentation de vendredi sur la filière boue.

Étape 4, le traitement secondaire : Dans une station d'épuration, ce sont les bactéries qui font le travail. Donc, la pollution qui est arrivée dans une station d'épuration est traitée par les bactéries qui vont éliminer une très grosse partie de la pollution avant le rejet dans le milieu naturel. Les bactéries, elles sont comme nous, elles ont besoin d'oxygène, donc il faut rajouter de l'oxygène dans ces bassins. Et ensuite, comme on a un traitement qu'on voulait très poussé avant d'arriver dans la Vilaine, on a ce qu'on appelle en 5 le traitement tertiaire.

Étape 5 : Le traitement tertiaire – Donc là, on va passer à travers des filtres pour enlever le maximum, des matières en suspension qui pourraient rester dans l'eau pour avoir en régie de la meilleure qualité possible avec les technologies qu'on connaît aujourd'hui.

**Madame Pinchemel :** On aborde maintenant le site et son accès. On avait étudié différents sites dans le secteur pour choisir et essayer de retenir un site optimisé pour la station d'épuration. Le travail a été mené d'abord en fonction de la distance. On ne va pas aller se mettre à 25 km des différents systèmes d'assainissement puisqu'on doit bien ramener l'eau. L'eau, elle passe par les tuyaux, elle n'est pas amenée par un véhicule ou par un autre moyen. Donc, il faut bien pouvoir tirer des tuyaux. Ce qu'on avait commencé par faire, c'est de regarder les différents systèmes, le Rheu, Chavagne, Bruz et puis Saint-Jacques Aéroport. On avait pris en compte la quantité d'eau. En fait, Bruz, c'est plus grand, donc c'est sûr que c'est le système d'assainissement qui va apporter le plus d'eau. Chavagne est plus petit, le Rheu est un peu entre les deux. Et puis Saint-Jacques Aéroport, on se parle d'une population qui est assez faible d'à peu près 2000 habitants. Donc, on a fait différents cercles et puis après, on a essayé de trouver où est-ce qu'on pouvait avoir des surfaces, des parcelles sur lesquelles on puisse s'implanter. Donc là, on vous a remis les sites, c'est présenté plus précisément dans le dossier de concertation. Voilà. Il y a différents endroits qu'on a notés, Cours Morel, Chêne Day Perruches, Jules Vallès, Karting, La Janais sur lesquels on a réfléchi, pour implanter la future station d'épuration.

Les critères d'analyse ont été :

- Les surfaces disponibles. Si on a un trop petit terrain, on ne peut pas y aller. On a une station sur laquelle on travaille et peut-être que dans 20, 25, 30 ans, il faudra l'agrandir. Donc, ce serait embêtant de devoir tout casser et tout recommencer, donc c'est important d'avoir de la place et de ne pas être trop serré.
- Les contraintes environnementales : être dans des terrains qui ne soient pas inondables, qui n'aient pas de soucis particuliers, qui ne soient bien sûr pas des zones protégées, type Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, etc., après, je peux préciser mais

grosso modo tous les terrains qui sont classés pour leur richesse environnementale.

- La nature du sol et du sous-sol, n'a pas été explorée avec des sondages, mais avec des cartes de sous-sol qui nous permettent de savoir sur quel type de terrain on est. Par exemple, si on est sur les anciennes carrières, on peut avoir des tassements différentiels, sur ces terrains on pourrait techniquement faire certaines choses comme des bâtiments qui tiennent, mais on aurait des problèmes pour les conduites, on pourrait voir arriver des dysfonctionnements.
- Les impacts vis-à-vis du voisinage et de la circulation, et puis on va pouvoir en reparler tout à l'heure.
- La distance par rapport au point de rejet qui est la Vilaine.
- La distance du réseau GRDF : On est sur une station où on produit du gaz, donc il ne faut pas être trop loin du réseau GRDF pour pouvoir réinjecter le gaz dans les réseaux.
- La sécurisation du planning de mise en œuvre, alors là, c'était plus un sujet par rapport aux acquisitions foncières. Aujourd'hui, la station d'épuration de Bruz en particulier, et puis Chavagne aussi, arrivent à saturation. On voit que c'est un projet qui est long à mettre en place, donc il faut pouvoir aussi sécuriser le planning. Et pour construire une station, il faut être propriétaire des terrains, bien évidemment.
- Toutes les contraintes relatives aux réseaux de transfert : J'ai commencé par ça, mais c'est surtout des questions de distance et de logique et d'optimisation sur les réseaux de transfert.

L'analyse de toutes ces contraintes nous a amenés à retenir le site qui est juste à côté de la Zone des Portes d'Activités de Ker Lann. C'est le terrain qui est ici. Quand on va parler du site, on parle vraiment de ce qui est situé dans le terrain tel qu'il est présenté sur cette diapo.

Les questions d'accès au site : Aujourd'hui, le terrain de la station, si on cherche des accès, on s'est interrogé sur un accès par la RD34 directement. Donc la RD34, elle est entre le giratoire sur la route qui va vers Chavagne et la RD77, le giratoire après qui relie à la quatre-voies qui va vers Rennes ou vers Redon. Donc, on s'est interrogé sur cet accès-là. Il faut savoir que cette route, ici, la RD34, c'est une route à grande circulation qu'on appelle une RGC, et qui est une route qui est régie par la DIRO, la Direction Régionale des Routes de l'Ouest. En fait, c'est l'État qui décide des conditions de circulation sur cette route-là. Aujourd'hui, après les premiers échanges qu'on a eus, c'est une route sur laquelle on n'a pas le droit de faire un accès direct. Donc voilà, c'est un sujet qu'on a en ce moment au travail. On a un accès qui est l'accès agricole puisque c'est une parcelle qui est aujourd'hui exploitée par un exploitant agricole. Nous, pour le moment, on juge l'impact trop important pour les riverains et les exploitants et puis aussi, il y a un point important, c'est qu'il faudrait concevoir une grande voie pour venir jusque-là, puis qu'elle se raccorde sur la RD77 qui est déjà une route compliquée de par son raccordement sur la RD34 pas dimensionnée pour la circulation. Et, le dernier accès, c'est l'accès tel qu'il est prévu aujourd'hui. En fait,

la zone d'activités de Kerlann avait été construite avec une réserve foncière pour pouvoir être agrandie. Aujourd'hui, on a une voie qui débouche déjà sur le futur terrain. Par ailleurs, on a également ici une passerelle qui va être construite pour les modes doux, piétons, vélos. Sur les tables, on pourra en reparler puisqu'on va avoir le réseau Express vélo qui va passer au nord de la zone et on va se réserver aussi de la place pour pouvoir éventuellement peut-être un jour le poursuivre et puis avoir une circulation douce qui se poursuit par là. Ce sera juste une réserve foncière, mais notre but, c'est de ne pas bloquer les circulations douces demain.

**Monsieur Simon :** Pour le trafic, on va le dissocier en deux parties. Il y aura une partie chantier, je vais l'exprimer en deuxième partie, et une partie exploitation, une fois que l'usine aura été construite.

### **Ce qu'il faut savoir en termes de circulation pendant la période d'exploitation :**

Il y aura des camions qui vont arriver sur le site :

- Pour les approvisionnements en réactifs puisque la station fonctionne avec des réactifs.
- Pour les apports de boues et de graisse externes à la station.
- Pour l'évacuation des cendres.

Le choix qui a été fait, c'est que, par exemple, les boues de la station de Saint-Erblon puissent venir une partie de l'année sur cette station et on aura ensuite l'évacuation des cendres qui auront été émises par le four pour la valorisation thermique des boues.

Trois typologies de camions qui pourront circuler soit environ 48 camions par mois, avec quatre camions en moyenne par jour qui viendront sur le site et six à huit camions en période de pointe, notamment sur les périodes où les boues viendront de l'extérieur, où on aura un peu plus de circulation. Ça, c'est quand on sera en exploitation. Il y aura aussi des véhicules légers, puisqu'on estime qu'entre quatre et six personnes vont travailler sur le site et le matin, quand ils viendront, ce sera avec des véhicules légers. Ensuite, on considère que sur la partie cendre, on va avoir cinq fois moins de produits à évacuer qu'actuellement pour les boues évacuées des cinq stations d'épuration.

Il faut garder ce ratio en tête. Oui, il y a des lagunages, donc on les vide. En comparaison avec les trois stations actuelles, on sera sur cinq fois moins de véhicules parce que les boues aujourd'hui, on les prend, on va les épandre dans les terrains agricoles et demain, l'essentiel, c'est qu'il n'y a pas d'eau dedans. Donc c'est très réduit en termes de volume.

### **Sur la circulation en phase chantier :**

On va limiter le trafic par des choix techniques effectués, demandant moins de béton et moins d'apport de matériaux. On sait que le site, on le veut exemplaire au niveau environnemental. On va rechercher des circuits et des circulations qui vont être optimisés et sur la phase chantier, on va être en moyenne à 8 camions et en pointe à 16. Les pointes

à 16, ce sera quand on va couler du béton et qu'il va falloir faire venir, notamment des toupies béton, ou quand au début du chantier, on va faire des terrassements et là, quand on fait des terrassements, il y a de la terre à évacuer. Mais pareil pour le terrassement, l'idée, c'est de se dire : « On évacue le moins de terre possible. » On essaie de travailler en déblais-remblais sur le site pour qu'on n'ait pas des terres à évacuer du site.

**Madame Pinchemel :** On a accès au site. Un petit zoom sur la RD34, une route à grande circulation gérée par la DIRO. Aujourd'hui, sur la RD34, il y a des différentes études de circulation qui sont faites. Il y a 14 000 véhicules par jour qui cumulent dans les deux sens. Ce n'est pas forcément 7 000 dans chaque sens, mais c'est un petit peu l'idée. Un grand nombre aussi de véhicules lourds qui circulent et puis, la proximité des deux giratoires. Sur la Zone d'Activités des Portes de Ker Lann, c'est une zone d'activités qui est en cours de rétrocession à Rennes Métropole. Aujourd'hui, c'est une zone d'activités qui est sur un terrain qui n'est pas encore rétrocédé, qui est une zone privée sur laquelle on travaille déjà la rétrocession et sur laquelle des études vont être menées. On a fait des études de giration des véhicules lourds, et on a bien vérifié qu'on pouvait faire circuler des véhicules dans la zone. Et puis, il y a tout un travail en cours sur les aménagements qui seront nécessaires, le cheminement piéton, il y a la traversée de la liaison Express vélo, je vais la présenter juste après, et la circulation des véhicules, véhicules légers, véhicules lourds. Ici, c'est quand même intéressant que je rappelle il y aura le réseau Express vélo qui viendra. Ici, c'est la MSA [*Mutualité Sociale Agricole*] en haut et puis, il y a des aménagements qui sont en cours. J'ai amené les plans, donc on va être un petit peu plus précis. Il y a déjà une réflexion qui est faite sur le réaménagement des différentes voies qui prend en compte à la fois la question du trafic puisque vers l'ouest, on va aller vers la future station d'épuration. Et puis, tous les cheminements qui sont faits, internes à la zone, et éventuellement, pour des gens qui viennent d'un petit peu plus loin puisqu'il y a le restaurant d'entreprise de la MSA qui accueille des gens en interentreprises. Donc, quand on est sur la RD34, les terrains de la station viennent jouxter ici. Les premiers échanges nous disent qu'on n'a pas le droit de faire d'entrée-sortie directement et malgré tout, sur cette RD34, pour information, ici, c'est le Nord, ici, c'est le Sud. Ici, on a les parkings de la MSA et en fait, le réseau Express vélo va venir traverser. Donc, il y a de toute manière des aménagements qui vont être faits et un ralentissement de la circulation qui sera attendu pour pouvoir avoir la traversée des vélos sur cette voie à forte circulation.

Au sujet des travaux : on est vraiment sur des phases d'études. Aujourd'hui, on est en concertation préalable début 2024, donc on est encore sur une période de construction du programme fonctionnel détaillé puisqu'on prendra en compte les enseignements de la concertation pour pouvoir le finaliser avant de partir sur l'attribution du marché de conception-réalisation à une entreprise. On est aussi en période d'avant-projet sur les réseaux de transfert, donc c'est aussi un travail qui est en cours avant de partir sur des études de projet un petit peu plus poussées quand on aura défini les tracés. Et puis la période de travaux, se fera entre 2026 et 2028. Donc début des travaux aujourd'hui estimé

au deuxième semestre 2026, aussi bien pour la station d'épuration que pour les réseaux de transfert. Donc les travaux sur le site... Oui ?

**Public :** Excusez-moi si je puis me permettre, le document sur lequel vous êtes en train de travailler, nous, on est obligés de tout connaître, ce n'est pas possible. Je veux dire, est-ce que vous l'avez au format papier ou...

**Madame Pinchemel :** D'une part, ils sont disponibles sur le site de la concertation après coup, donc vous pouvez les revoir. Les deux premières réunions sont déjà disponibles. Et là, concernant le planning, il est sur le document que vous avez dans les mains.

**Public :** Ce n'est pas le planning dont le monsieur parle, c'est le...

**Madame Pinchemel :** Oui, vous l'aurez sur le site, en fait, à l'issue des réunions, on dépose l'ensemble de nos présentations sur le site de la concertation.

**Public :** Je vous remercie. Il y aura ça.

**Madame Pinchemel :** Oui, d'accord. Vous aurez accès à l'ensemble des éléments à la fin.

**Public :** Il y aura ça sur le site ?

**Tribune :** Oui. Tout à fait.

**Madame Pinchemel :** Les deux réunions sont déjà disponibles et on les publie au fur et à mesure.

**Madame Pinchemel :**

Concernant les travaux :

La durée de travaux est estimée à environ 20 mois sur la station d'épuration. Le choix qui a été fait au niveau des traitements, c'est d'aller vers des procédés qui sont les plus compacts possible. On a fait un choix aussi de partir en valorisation thermique, on aurait pu faire un compostage, un co-compostage. Au niveau des travaux, cela nous conforte et ça nous intéresse parce que ce sont des travaux qui vont nécessiter moins d'infrastructures en béton, donc des ouvrages qui sont réduits et qui prennent moins de place. Quand on construit, plus c'est grand, plus ça prend de temps et plus ça nous demande d'apporter des matériaux. Donc à ce niveau-là, c'est plutôt intéressant. Ils sont réalisés dans une enceinte qui est close. On a bien sûr une limitation sonore à 85 décibels. En limite de chantier, c'est la limite réglementaire avec un respect des horaires de travail pour éviter les travaux de nuit.

Concernant la continuité de service :

La grosse difficulté sur les travaux d'assainissement, c'est la continuité de service, c'est-à-dire qu'on ne peut pas vous dire voilà, pendant deux mois, on a arrêté d'utiliser les réseaux d'origine et puis, on va les reprendre dans deux mois quand on aura tout bien accordé. Quand on est sur un nouveau site, on ne va pas avoir de phases tendues où il

faut vite enlever l'ancien équipement, mettre le nouvel équipement. Donc du coup, on ne va pas avoir besoin d'avoir recours à des travaux de nuit ou à des périodes vraiment particulières où on est obligé de faire un peu des opérations coup de poing comme on peut le faire sur certains travaux quand on n'a pas le choix. Je pense à des voies ferrées qu'on coupe par exemple, là en 48 heures, des fois, il faut faire beaucoup de travaux. Là, ce n'est pas le cas, donc on va pouvoir respecter les horaires.

Concernant le chantier proprement dit :

Maintenir des routes propres, c'est tout un travail qu'on a aussi sur les chartes de travaux qu'on fait, les exigences qu'on a au cahier des charges, le nettoyage des routes, le balayage de la voirie, ce sont des choses auxquelles on est attentif. Et puis, toute la question de la gestion des déchets, des précautions pour éviter l'envol de matériaux. Les travaux des réseaux, on les a estimés à environ 24 mois, ça ne veut pas dire qu'on va ouvrir les chaussées pendant 24 mois. C'est un travail qui sera fait par tranches pour assurer au fur et à mesure aussi la continuité de service. Le travail qui est mené consiste à minimiser l'impact sur le trafic routier. Donc pour les grosses voies, on part plutôt sur des forages dirigés, des techniques sans tranchée pour ne pas ouvrir les routes départementales et puis après, un travail le plus possible sous accotement pour être sur des endroits où on ne va pas gêner la circulation.

Concernant la communication en phase travaux :

Quand on fait des travaux à Rennes Métropole, on a une ligne téléphonique et une adresse mail directe avec les médiateurs de chantier qui à chaque fois sur le chantier sont affichés, et puis également sur les sites, le numéro de téléphone communiqué à chaque fois en phase chantier, la com' travaux et puis le mail avec quelqu'un qui répond directement quand il y a un souci, quand il y a quelque chose qui est rencontré ou quand ça va bien, mais ça c'est moins fréquent comme appel. Il y a aussi le site internet travaux.rennesmetropole.fr. J'ai mis un extrait là en bas, ce n'est pas forcément très visible, mais c'est un site sur lequel on retrouve actualisés quotidiennement les travaux en cours, les travaux à venir. On retrouve aussi toutes les plaquettes de tous les travaux qu'il peut y avoir sur Rennes Métropole. Donc voilà, c'est le site travaux.rennesmetropole.fr.

Et puis après, au sujet des chantiers, on va pouvoir échanger aussi autour des tables, pour voir quelle communication est souhaitée autour du chantier ? Est-ce qu'on va réaliser une lettre d'information régulière du chantier et à quelle fréquence ? Est-ce qu'il y a d'autres vecteurs de communication qui paraissent plus intéressants ? Et comment est-ce qu'on peut échanger et communiquer avec vous sur cette phase chantier pour apporter des informations ou prendre en compte des éléments au fur et à mesure ? Je passe la parole pour la réutilisation des eaux usées.

**Madame Théron :** On va passer à présent au dernier thème de cette présentation qui concerne la réutilisation des eaux usées traitées. Donc en fait, on est parti d'un constat ici en Ille-et-Vilaine, donc au niveau local, on a des réserves en eau qui sont assez faibles. On pompe principalement de l'eau dans les cours d'eau superficiels. On n'a pas vraiment de

nappes phréatiques très importantes comme peuvent l'avoir le bassin parisien ou l'Alsace. Donc, on est obligé de puiser dans des cours d'eau et on s'est rendu compte en fait que d'année en année, on a une multiplication des arrêtés de sécheresse sur le territoire qui sortent. Vous avez un petit tableau là sur le côté droit, qui présente uniquement les trois dernières années, mais on se rend quand même bien compte que sur les trois dernières années, on a quatre, neuf et cinq arrêtés préfectoraux qui ont été pris respectivement, avec des périodes, on peut le noter notamment sur 2022, qui sont entre avril et décembre. Ça veut dire qu'on était en sécheresse entre avril et décembre, ce qui est quand même inquiétant puisque logiquement, pour la période sèche, on est plutôt sur les mois d'été et puis septembre-octobre.

La REUT [réutilisation des eaux usées traitées] : Donc face à ce constat, une des questions qu'on s'est posée, c'est qu'on va avoir la présence d'un gisement d'eaux usées traitées qui est important avec cette future station d'épuration à Bruz. Odile en a parlé tout à l'heure, on est sur 50 000 équivalents-habitant, 5 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées par jour. Donc, ça nous permettrait, si on raisonne d'un point de vue réutilisation des eaux usées traitées, d'utiliser déjà une ressource qui est alternative à un pompage d'eau superficielle ou des forages par exemple, et puis une sécurisation des ressources actuelles et futures. Tout ça se base sur une réglementation bien spécifique. On est obligé de respecter des réglementations strictes, aussi bien au niveau européen que français, pour garantir et vérifier qu'on a bien une eau qui n'est pas nocive pour les terres et les autres usages qu'on peut en faire, et pour la santé humaine effectivement. La réutilisation des eaux usées traitées est réglementée au niveau européen, qui encadre uniquement l'irrigation agricole et non pas les autres usages potentiels qui peuvent être faits avec cette eau usée traitée. Par contre, ce règlement européen n'empêche pas chacun des États membres de réfléchir et d'envisager d'autres usages possibles pour cette utilisation d'eaux usées traitées, mais lui ne parle que d'irrigations agricoles. On a ensuite la réglementation française. Donc là, on a des arrêtés assez anciens, de 2010 et 2014 qui, eux, effectivement, comme pour la réglementation européenne, s'intéressent principalement à l'irrigation agricole et à l'arrosage des espaces verts. Et on a ensuite une réglementation qui est en constante évolution ces dernières années et qui, par exemple, suite au décret d'août 2023, propose de réutiliser des eaux usées traitées pour des usages urbains. Donc on parle ici, par exemple, du nettoyage des voiries, l'hydrocurage des réseaux d'assainissement, de la lutte contre les incendies, etc. Et le Président de la République a présenté un plan Eau au printemps 2023 dans lequel il inscrivait une volonté très forte pour la France, un projet national, de valoriser les eaux usées non conventionnelles dont les eaux usées traitées. Donc, l'objectif qui a été présenté dans ce plan Eau, qui peut paraître ambitieux, c'est de développer en fait 1000 projets de réutilisation des eaux usées traitées en France d'ici 2027 et de multiplier par 10 le volume des eaux usées traitées réutilisées d'ici à 2030. Voilà, on est en 2024, on peut se dire qu'on est sur un objectif ambitieux. Donc, on a des classes de qualité et des usages suivant les spécificités dont on a traité précédemment. La réglementation a défini tout d'abord quatre classes de qualité qui vont de A à D, auxquelles on associe des contraintes d'usage : « Je peux ou je ne peux pas utiliser tel

usage en fonction de la qualité, des contraintes de distance et de terrain qui sont à respecter ». Si on parle, par exemple, d'irrigation agricole, c'est en fonction de la culture ou de l'espace que l'on souhaite irriguer. En fait, c'est la qualité des eaux usées traitées qu'on va avoir qui va conditionner l'usage qu'on peut en faire ensuite. C'est vraiment très important à retenir. Je vous présente ensuite le tableau des classes de qualité françaises et européennes. On ne va pas rentrer dans le détail, c'est juste pour montrer qu'on a deux réglementations spécifiques. Donc ici, la réglementation française. De ce côté-ci, la réglementation européenne, qui est un peu plus stricte, comme on peut le voir ici, que la réglementation française sur certains usages et sur certains paramètres. Et au niveau des usages, en fait, chacune des réglementations implique que pour la qualité A (la meilleure qualité) : on puisse l'utiliser pour toutes les cultures, pour tous les espaces verts et qu'on puisse irriguer par toutes les méthodes qu'on envisage. Et si on prend par exemple la qualité D, qui est la moins bonne qualité d'eaux usées traitées, on ne pourra irriguer uniquement que des forêts avec taillis courte rotation et irriguer seulement de manière très locale, en goutte-à-goutte, sans d'aspersion, sans diffusion large. Voilà pour ces différentes classes de qualité qui peuvent évoluer d'ailleurs prochainement, ce n'est pas du tout figé. Donc pour revenir un petit peu sur le site de la station d'épuration de Bruz, au vu du constat qu'on avait fait, on s'est dit que c'était intéressant d'étudier la potentialité de mettre en place de la réutilisation d'eaux usées traitées. Et donc, il y a une étude d'opportunité qui a été lancée sur ce sujet en 2021. Les différents usages possibles ont été étudiés par un cabinet spécialisé. On a tout d'abord la proximité du site de la Janais, Chartres-de-Bretagne. On a envisagé des usages industriels, est-ce qu'un industriel avait besoin dans son process d'une eau d'une certaine qualité ? Est-ce qu'il y avait des besoins particuliers ? À ce jour, en fait, pour ceux qu'on a pu contacter, on n'a pas eu de demande particulière ou de besoins particuliers. On a ensuite bien sûr les besoins internes à la station d'épuration, quand on doit laver le matériel, laver les camions, etc., qui représenterait à peu près 15 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Ça, c'est quelque chose qui, dans tous les cas, va être fait puisqu'on est localisé sur le site de la station d'épuration. Ça paraît évident qu'on récupère l'eau usée qui a été traitée en sortie de station pour nos usages propres. On a ensuite les usages agricoles qu'on a questionnés. Il faut que ce soient des terrains agricoles à proximité avec une particularité : au niveau de chaque département, on a des arrêtés préfectoraux qui réglementent aussi, je ne suis pas revenue dessus précédemment, mais qui réglementent aussi cette REUT au niveau local, au niveau départemental, et sur le département Ille-et-Vilaine, on n'a pas le droit de créer, en fait, des nouveaux points d'irrigation. On doit seulement arriver en substitution d'une eau qui est déjà par exemple pompée dans la nappe ou pompée dans le cours d'eau. Un agriculteur qui irrigue aujourd'hui, on a le droit d'envisager de substituer son irrigation par l'eau usée traitée. Mais aujourd'hui, on n'a pas le droit de répondre à un nouveau besoin, une nouvelle demande d'un agriculteur. C'est peut-être quelque chose qui va évoluer. Ça peut évoluer très vite sur certains projets. C'est des discussions qu'il faut qu'on ait avec les services de l'État au cas par cas, on va dire. Donc là, les usages agricoles qu'on a envisagés représenteraient à peu près 50 000 m<sup>3</sup> par an. Et ça dépend vraiment des cultures

sachant qu'on a trouvé des sites de maraîchage et puis de vergers à 3 km à peu près du site de la station d'épuration, qui pourraient potentiellement être intéressés. On a ensuite tous les usages urbains par les différentes communes aux alentours. Comme on l'évoquait tout à l'heure, nettoyage des voiries, hydrocurage des réseaux, arrosage des espaces verts, des stades, etc. On a peu de besoins identifiés à ce jour sur les communes. Ça pourrait évoluer, mais ils ont déjà une bonne utilisation, par exemple, de l'eau pluviale qu'ils récupèrent, qu'ils stockent pour certaines communes pour tous ces usages-là. Et on a ensuite deux golfs dans le secteur, le golf de Cicé-Blossac et le golf Bluegreen de Saint-Jacques, qui pourraient être intéressés et ça représenterait à peu près 150 000 m<sup>3</sup> par an sur une saison qui est assez courte, puisqu'on est sur la saison d'avril à novembre à peu près. Voilà la synthèse de cette étude d'opportunité qui a été réalisée en 2021.

**Public :** Sur la diapo d'avant, du coup, le volume annuel estimé à l'époque de la production de la station, ce serait combien de mètres cube ? C'est un peu difficile à se représenter.

**Madame Théron :** Bonne question. Je dirais 5 000 m<sup>3</sup> par jour.

**Monsieur Simon :** Je pense qu'on va être sur 1,5 millions de mètres cube. On a vu tout à l'heure 5 000 m<sup>3</sup>/j par 365 jours. On va être entre 1,5 millions et 2 millions de mètres cube.

**Public :** 1 million 5 ou 1 million 500 ?

**Monsieur Simon :** 1 500 000.

**Madame Théron :** Et c'est vrai qu'on se rend compte que ça représente finalement assez peu par rapport à ce qui est présenté dans cette diapositive, puisqu'on est à peu près là aux alentours de 300 000–360 000 m<sup>3</sup> par an, qui pourraient éventuellement être intéressants pour la réutilisation, donc c'est assez faible par rapport au volume total.

**Public :** Par rapport à tous les courriers que vous avez présentés avec le golf, tout ça, dans ce cas-là, ça veut dire qu'il faudrait créer de nouveaux réseaux pour apporter l'eau sur ces différents sites ?

**Madame Théron :** Oui, j'y reviens juste après.

**Public :** Oui, d'accord. Oui, c'est ça.

**Madame Théron :** Donc, en synthèse de l'étude d'opportunités, on s'est rendu compte déjà que les premiers usages agricoles qui étaient estimés nous paraissaient assez faibles et éloignés. On parlait tout à l'heure du maraîchage et des vergers. On est à peu près 29 ha à 3 km de distance. Donc, si on veut pousser plus dans cette direction, il faudrait rechercher des parcelles supplémentaires à proximité du site pour être irriguées, ou des volumes plus élevés, sachant, comme je le disais précédemment, qu'aujourd'hui, on n'a pas le droit de la création, uniquement de substitution. On doit également évaluer la faisabilité de mettre en œuvre les solutions de stockage dont vous parliez et les canalisations qui seraient nécessaires. Donc, c'est une faisabilité qui est technique, qui est environnementale, qui

est également financière : Qui va payer la mise en œuvre de ces solutions qui sont spécifiquement dédiées à certaines personnes ? alors que là, aujourd'hui, on travaille sur un projet pour le bien public, un service public. Et donc, on va également chercher à avoir une faisabilité en matière de gouvernance. Qui va faire quoi ? Qui va avoir la responsabilité de quel ouvrage de stockage ou de quel réseau ? On se rend compte que c'est un projet qui serait assez complexe à mettre en œuvre et la conclusion qui a été faite par le cabinet qui a travaillé sur ce sujet, c'est de dire que le projet serait viable si on est sur un projet multi-usages, en fait. Le projet n'est pas viable si on alimente que l'agricole ou si on n'alimente qu'un industriel. Il faudrait vraiment se dire : « Voilà, on a un golf, on a des agriculteurs, on a des industriels et dans ce cas-là, ça pourrait être quelque chose qui est vraiment intéressant à mettre en œuvre pour aller plus loin. » Donc, pour en finir sur ce sujet, les suites à donner sont nombreuses. On envisage de relancer une étude de faisabilité beaucoup plus poussée sur le secteur qui tient compte déjà des évolutions récentes de la réglementation. Comme j'ai dit précédemment, on a eu plusieurs vagues de décrets et de réglementations qui ont évolué sur les six derniers mois, les dernières années. Donc, en fait, l'étude de 2021 est déjà un peu obsolète malheureusement et la réalisation de cette étude de faisabilité nous permettrait déjà de :

- valider les besoins actuels et futurs,
- vérifier auprès de tout le monde l'existence ou non de besoins nouveaux,
- confirmer la faisabilité technique de mettre en place un projet de REUT,
- déterminer également quelle qualité est requise. Est-ce qu'il faut qu'on pousse plus les traitements au niveau de la station d'épuration pour avoir une eau de classe A et donc pouvoir alimenter certains usages très spécifiques ?
- définir un coût de revient qui serait répercuté sur les utilisateurs de cette eau usée traitée, avec un prix de vente qui intégrerait la part de traitement sur la station, la part liée au réseau qui serait nécessaire pour amener cette eau et qui tiendrait compte des subventions éventuelles.

Et ensuite, il y a une question qui se pose de manière ouverte, de manière un petit peu plus globale à l'échelle du territoire de Rennes Métropole, sur l'opportunité territoriale : "Est-ce qu'il existe de meilleures opportunités de mettre en place de la réutilisation d'eaux usées traitées sur d'autres secteurs de la Métropole, sur d'autres stations d'épuration ?" C'est une question ouverte. Nous travaillons dessus. Je repasse la parole à ma collègue Odile.

**Madame Pinchemel :** On a pris le temps, on est à peu près dans les temps. Donc, on vous propose de passer à la deuxième partie sur les tables de concertation à moins qu'il y ait des questions de compréhension avant.

**Public :** J'ai une question. Dans la page 16, on dit : « Il est à noter que la nouvelle station d'épuration ne recevra pas de matière de vidange issue de l'assainissement non collectif » Quelle en est la raison ?

**Public :** Sinon, j'ai d'autres questions, mais je pense que ça sera mieux de les poser lors des tables.

**Monsieur Guéguen :** En fait, il existe déjà d'autres points d'accueil des matières de vidange sur le territoire. Il y en a notamment dans le secteur sur la station de Saint-Erblon et aussi sur la station de Rennes qui est située près des étangs d'Apigné. Et la pratique, quand les vidangeurs travaillent, ils font rarement une installation, ils font une tournée. Globalement, ils ont plutôt tendance à aller à la station de Rennes parce que c'est plus simple, ils ont leurs habitudes. Donc, ce n'est pas la peine d'aller recréer des installations qui, de toute façon, ne seraient pas utilisées par les sociétés de matières de vidange. Sur la station de Rennes, vu sa taille par rapport au nombre d'assainissements individuels qui est sur le territoire, on a largement la capacité d'accueillir tout le monde.

**Public :** Bonsoir tout le monde. Je voulais déjà vous remercier pour la précision de la présentation. J'avais des questions en venant ici. Il y a eu quelques réponses de donner. Je voulais vous dire, je représente, disons qu'on est là, quelques riverains réunis de la départementale 77. Mes questions vont donc être orientées sur le flux de cette route puisqu'il y a une conséquence directe. Je voulais vous dire, je suis ingénieur et j'ai géré des chantiers de cette ampleur. C'était mon métier et j'ai conscience des volumes que le chantier va générer. Merci Monsieur pour l'estimation des camions. C'est un petit peu faible, je pense. Un chantier comme ça, c'est du béton qui arrive, c'est de la terre qui part, ce sont des ouvriers qui viennent travailler, c'est le loueur qui vient livrer sa nacelle, ce sont les câbles qui arrivent. On ne peut pas, c'est très compliqué d'estimer, mais on sait qu'il y aura des conséquences sur la circulation, c'est évident. On est là, vous l'avez très bien expliqué sur les routes, on est au croisement de la départementale 34 et la RD 177. Ma question : avez-vous inclus dans ces volumes de flux, les flux qui vont être entraînés par tous les travaux annexes ? Parce que vous avez parlé de cette usine, c'est une usine véritablement. Mais tous les travaux annexes liés avec les kilomètres de tranchées qui vont se faire dans les champs aux alentours pour amener... enfin, vous connaissez ça mieux que moi. Ma question, c'est est-ce que dans le nombre de camions estimés, Monsieur, vous avez estimé tous ces travaux annexes ? J'en ai une autre question après.

**Monsieur Simon :** Oui, effectivement. Dans la diapositive effectivement, c'était les travaux des nombres de camions pour les travaux à la station d'épuration, donc on retient la question. Effectivement, on essaiera... Parce que les questions sont notées, on pourra regarder, mais sur la partie canalisation, c'est vrai que c'est difficile parce qu'il y a des parties en travaux sans tranchée, des parties avec travaux en tranchées, donc on évacue ou pas de la terre. Donc l'appréciation est plus compliquée à faire.

**Public :** OK. Donc, vous êtes focalisé sur l'usine ?

**Monsieur Simon :** Sur l'usine, oui.

**Public :** OK, c'est ce qui me semblait aussi.

**Monsieur Simon :** Oui, on note la question et on pourra amener des réponses parce qu'on l'avait exprimé lors de la première journée, le projet passera de toute façon par une enquête publique aussi. Ça sera en 2025-26. Donc, il y aura une enquête publique et ces données-là devront être fournies aussi à l'enquête publique. Là, on est en avance. C'est vrai qu'on avait plutôt axé sur la station, mais on note la question sur les canalisations.

**Public :** OK. C'est vrai que, s'agissant d'une usine, donc qui plus est relativement importante, donc on a un certain nombre de flux, mais le chantier ou les chantiers qui vont se produire dans les champs aux alentours, sur le village dont on parle, vont quand même à mon avis représenter quasiment le double en fait, et ça va être du coup distribué sur le territoire. Et j'en viens à ma deuxième question. Avez-vous évalué les conséquences indirectes sur la départementale 77, la fameuse RD qui nous concerne ici. C'est un sujet qui n'est pas l'objet de cette réunion, mais on en parle depuis dix ans et je ne voudrais pas déborder. Mais le lien, c'est qu'il y aura une conséquence indirecte. Lorsque les gens vont au boulot le matin, ils savent que ça va bouchonner sur la route vers Ker Lann, quand ils viennent de Redon. Ils le seront d'autant plus quand il y aura un chantier de cette ampleur au niveau du rond-point. Donc, ils vont prendre, et ils auront raison, le raccourci sauf que le raccourci, il y a des gens qui habitent là avec des enfants.

**Public :** Sans compter les camions, je me permets, qui vont travailler, qui vont prendre cette route qui n'est pas adaptée pour. Ça fait des années qu'on le dit ou qu'on le demande. Elle n'est pas adaptée pour recevoir des gros porteurs, des bus qui passent toujours puisqu'on en a vu dernièrement passer malgré certaines choses et effectivement, ça aura une incidence.

**Public :** Il y aura une incidence. Donc ma question précise, avez-vous mesuré déjà l'état actuel et les conséquences indirectes sur la circulation de la départementale 77 ?

**Madame Pinchemel :** Alors, on va prendre les questions et puis aussi les prendre autour de table. Je peux juste indiquer que la RD 77, c'est celle-ci. Ici, on parle de la RD 34. Je voudrais juste une précision dans votre question quand vous dites que les camions, il va y en avoir plus sur la RD 77 pendant les travaux. Alors moi, j'identifie effectivement, quand on va faire la canalisation de rejet, il y a un moment où il y aura quelque chose à faire par ici. Donc, c'est intéressant d'avoir la question parce que nous on va pouvoir réfléchir et dire comment est-ce qu'on va gérer, à quel moment c'est et comment est-ce qu'on va pouvoir minimiser cette période ? Par contre, lorsqu'on va faire les travaux ici, aujourd'hui, il n'est pas du tout envisagé de passer par la RD 77 pour arriver ici. Ce n'est pas quelque chose qui est décidé aujourd'hui. On va en reparler en concertation. Peut-être d'autres gens voudront apporter et dire leur avis mais aujourd'hui, nous, dans notre projet préférentiel, on n'a pas du tout envisagé de venir par la RD 77 sur le secteur des travaux.

**Monsieur Simon :** Si je peux me permettre en fait, si je peux retraduire votre question, votre interrogation, c'est comme le chantier va être ici, que ce rond-point-là va plus saturer, les gens, au lieu de circuler ici passeraient plutôt par ici.

**Public :** C'est déjà ce qui se produit aujourd'hui entre nous.

**Monsieur Simon :** C'est ça qu'il faut retraduire en fait.

**Public :** Mais ce chantier aura forcément un impact. Et ma question est « a-t-on mesuré cet impact ? »

**Monsieur Piquet :** Si je peux donner quelques éléments. Ça a été dit tout à l'heure, la RD 34, il y a 14 000 véhicules jour, tous véhicules, ces camions, véhicules légers par jour qui y passent. Là, le chantier, l'estimation qui est donnée, c'est une estimation. On est aux alentours en pointe de 6 à 8 camions par jour, plus après des véhicules, des camions chantiers évidemment. Mais vous voyez les ordres de grandeur qui sont complètement différents par rapport à des questions de saturation de la RD 34. Et ensuite à propos de l'inquiétude vis-à-vis des véhicules qui vont accéder au chantier, moi, je pense que ce sont des choses qui peuvent aussi être maîtrisées. C'est-à-dire que c'est un chantier sous maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole avec des entreprises qui sont missionnées par Rennes Métropole et ce sont des choses qu'on peut imposer. On peut aussi dire aux entreprises, toute entreprise qui viendra bosser sur ce chantier, on lui impose de passer par les grands axes routiers, donc la 177 et la RD 34, ce sont des choses qu'on peut tout à fait imposer. Les entreprises du coup l'intègrent dans leur prix au moment des appels d'offres. Vous voyez, là-dessus, on a la main et puis, sur la RD 34, dire que l'impact du chantier fera qu'il y aura plus de circulation parce que les gens éviteront la RD 34 parce qu'elle sera saturée à cause du chantier, on parle de quelques camions et véhicules.

**Public :** Attendez, Monsieur PIQUET, soyez sérieux. Vous allez écrire dans le cahier des charges de l'entreprise qui va porter le génie civil que les 50 ou 100 ouvriers qui vont venir le matin n'auront pas le droit de passer par la RD 77 ? Vous allez écrire ça dans le cahier des charges Monsieur ?

**Monsieur Piquet :** On pourra l'imposer.

**Public :** Et vous allez vérifier ?

**Monsieur Piquet :** On pourra tout à fait leur dire de passer par là.

**Public :** OK. Je n'ai jamais encore vu ça dans un cahier des charges mais pourquoi pas ?

**Public :** Ça ne sera jamais respecté. Vous connaissez les chantiers, je connais les chantiers.

**Monsieur Piquet :** Et quand bien même, même si les camions et les véhicules légers des personnes passaient, on parle de 14 000 véhicules.

**Public :** Pour cela, il faut un contrôle. Si vous mettez quelque chose, il faut un contrôle derrière. Il n'y aura pas de contrôle.

**Madame Pinchemel :** Oui, sur le métier de faire le suivi de chantier, on en fait... Enfin voilà, je suis un chantier actuellement en plus petite ampleur, mais avec aussi des

conséquences des accès agricoles sur lesquels il y avait des grosses inquiétudes qu'ils soient bloqués, la manière dont on a organisé le chantier, la manière dont les choses se font, les rappels que peut-être effectivement, les quinze premiers jours, il y a eu quelques rappels à faire pour dire : « Maintenant, attention, là, vous êtes venus, on avait bien dit non. On dit qu'il n'y a pas de sortie en marche arrière sur la RD. » Et en fait aujourd'hui, ça se passe bien. Donc oui, c'est notre travail, ce n'est pas facile. Je ne vais pas dire que tout le monde dit youpi tout de suite, mais c'est vraiment des choses sur lesquelles on travaille. On est attentif et ça fait partie de nos missions. Alors, peut-être on les fait plus ou moins bien parfois, mais c'est vraiment des missions sur lesquelles on est attentifs. Et là, c'est intéressant d'avoir ces échanges-là parce que nous, ça nous permet aussi d'alimenter la réflexion et de réfléchir, donc c'est bien, merci de votre intervention.

**Public :** Alors, la question du fond parce que les gens qui travaillent sur le chantier, là-dessus, on est tout à fait conscients que les gens doivent venir sur le chantier tous, c'est une chose. Mais le fond de la question de mon collègue, c'est vous. Nous sommes conscients que de là où vous êtes, vous ne pouvez pas vous rendre compte de l'impact que ça va avoir sur la D 77 pour le particulier, le quidam, les gens qui vont au travail le matin qui déjà délestent la 34 pour la 77, quand il va y avoir le chantier avec la perturbation et ça, on ne met pas en cause les perturbations. La question de mon collègue, elle n'est pas là, ce n'est pas il y a un chantier, il y a du travail à Rennes, excusez-moi, mais la mairie de Rennes fait des travaux à tout bout de champ. On ne peut pas circuler dans Rennes, on est habitués. On sait qu'il y a des chantiers et qu'il faut faire avec. Nous, nous vous parlons du particulier, de travailleur qui est en camion le matin, qui va être bloqué, du bus qui ne peut pas passer, qui rentre au dépôt et qui ne va pas vouloir reprendre cette D 34 parce que ça va être le foutoir, qu'il a fait sa journée, qu'il en a ras-le-bol et donc, il va passer sur la 77. Mon mari, ce soir en venant ici, a voulu me faire la circulation pour que je sorte de chez moi. Il a failli se faire insulter par un mec, un travailleur, un mec, un camion avec une nacelle au cul. Donc excusez-nous, il était énervé et moi, ça montre ce problème sur la 77. Il est très vieux. Excusez-moi, je vais parler plus près pour que ça soit bien enregistré ce problème sur la 77, il est très vieux. On s'en fiche que ça bloque sur la 34, on sait que ça bloquera sur la 34. Qu'allez-vous faire pour sécuriser la RD 77 et le mouvement des gens qui vont délester la 34 encore plus pour aller sur cette route qui n'est absolument pas adaptée ni pour les gros, ni pour un flux de véhicules. Et ça a été étudié. Il y a des ponts, il y a des choses. Un jour, le pont du Mortrais, il va casser.

**Monsieur Chevé :** On aura plusieurs éléments de réponse. On s'est déjà rencontrés sur site pour constater l'importance de la circulation. On en a discuté la semaine dernière. Madame, Monsieur Brizard était là aussi, on a pu en parler. Les bus qui passent, donc c'est un point qu'on a pris en compte. Dès le lendemain, on a appelé toutes les compagnies de bus pour leur demander d'arrêter et passer la consigne d'arrêter de passer par le RD 77. Il en reste encore. On peut passer le message, on n'a pas le contrôle sur tous les chauffeurs, vous comprenez bien. En tout cas, la volonté est là. Et juste pour vous confirmer qu'à propos de l'impact sur la RD 77 de manière générale, effectivement, il y a des questions

spécifiques qui sont liées au chantier, mais c'est bien au-delà de la question des chantiers. C'est sur le trafic dès aujourd'hui. On avait pris la décision de faire des mesures de trafic, mais les chiffres qui existent déjà sont déjà tellement hauts que ce n'est pas nécessaire. Donc, le problème est méconnu. On nous a sollicités sur ce point-là. On a demandé à pouvoir faire le chiffrage des aménagements pour pouvoir ralentir la vitesse. Des actions ont été prises sur les chicanes ; on a bien insisté aussi sur le ralentissement au niveau du hameau. Donc c'est en cours et je sais, je n'ai pas tous les éléments, mais il y a un travail qui est mené aussi sur justement comment traiter ces itinéraires de shunt, des raccourcis, et quelles solutions on peut trouver sur ce cas-là. Ce cas-là fait partie des itinéraires de shunt qui sont identifiés à l'échelle de la Métropole. Donc, il y aura des solutions. Le problème est bien identifié.

**Public :** Mais là, on digresse, on parle, nous...

**Monsieur Chev  :** Je r ponds   votre question sur la situation, sur la RD77

**Public :** On parle du moment des travaux.

**Monsieur Chev  :** Oui, j'ai bien int gr  l' l ment de r ponse, mais je pense que les solutions qui seront apport es aujourd'hui sur l'itin raire de shunt, elles s'appliqueront au moment des travaux aussi, aux personnes travaillant sur le chantier, j'imagine.

**Madame Pinchemel :** Ce que je vous propose, on va pouvoir reprendre. En plus, on a des cartes, donc on pourra noter les choses. Et puis, je pense que toutes les questions sont bien not es et qu'on a bien, j'esp re bien compris, l'inqui tude d'une route qui pose d j  souci et sur laquelle on a du coup un risque accru d'avoir des choses encore plus compliqu es, en particulier sur la RD 77. On passe   la deuxi me phase si vous en  tes d'accord, c'est nous qui nous d pla ons et puis, comme vous  tes d j  en table, si vous vouliez  changer et puis, j'invite ceux arriv s apr s, n'h sitez pas   venir rejoindre une table ou l'autre. Les deux sujets vont  tre trait s sur chacune des deux tables.

**Madame Trebaol :** Est-ce qu'il y a des sujets   pr ciser ?

**Madame Pinchemel :** Oui, c'est ce que j'ai remis justement l . Donc, il y en a un qui sera sur le traitement des eaux et la r utilisation des eaux trait es. Pour chaque table, il va y avoir quelqu'un qui anime. La table 2, c'est le site et son acc s, ainsi que les phases de travaux. Et puis, il y aura aussi une personne qui va faire la m moire de table. Donc, on va vous proposer soit d' crire vos questions, soit de les poser   la personne qui va noter les diff rentes choses pour qu'on puisse bien surtout garder trace de toutes les informations et les  l ments que vous aurez apport s pendant ce temps.

---

### **Table 1 : R utilisation des eaux us es trait es – 1<sup>er</sup> groupe**

**Madame Théron :** là, on va travailler sur la réutilisation des eaux usées traitées, mais de toute façon, après, on passe d'une table à l'autre. On est aussi là pour répondre à vos questions, il n'y a pas de soucis mais principalement, l'idée c'est d'évoquer ce sujet-là, après si vous avez d'autres sujets que vous voulez évoquer, on est en concertation il ne faut pas hésiter.

**Public :** Je ne vous ai pas écoutée, c'est quel sujet qu'on aborde en premier ?

**Madame Théron :** La réutilisation des eaux usées traitées.

**Public :** OK

**Madame Théron :** Mais comme je l'ai expliqué à Madame, c'est important de le rappeler, si vous avez des questions autres, on est là pour y répondre donc n'hésitez pas.

**Public :** Pourquoi le thème sur la réutilisation ? alors qu'on n'a même pas abordé le problème de stockage et tout ça, le problème de réseau.

**Madame Théron :** Justement c'est le moment.

**Public :** J'ai une question sur les eaux traitées.

**Madame Théron :** Allez-y

**Public :** Alors, les résidus médicamenteux, ils sont traités comment ? Est-ce qu'ils sont éliminés avec les boues, est-ce qu'ils restent dans les eaux traitées, les résidus de produits contraceptifs, de médicaments.

**Madame Théron :** Oui, tout à fait.

**Public :** Comment ça se passe ? Quand ça sort de l'usine, est-ce que c'est dans les eaux, ? est-ce que c'est dans les boues ? et est-ce que ce n'est pas traité du tout, ? et j'ai une question subsidiaire, il y a traitement tertiaire mais est-ce qu'il est envisagé comme il y a dans certains endroits, un traitement quaternaire avec des lagunes végétalisées avec fixation des nutriments par des roseaux et d'autres plantes comme ça ?

**Madame Théron :** On a deux questions en une. Pour commencer à répondre à votre première question sur les résidus médicamenteux, c'est vraiment une bonne question parce qu'on nous la pose très régulièrement. On retrouve la plupart des résidus médicamenteux dans les boues, comme on l'a dit sur la station d'épuration de Bruz, les boues ainsi vont être incinérées. Là pour le coup, il y a destruction totale de ce genre de matière, et après, on a une petite quantité qui peut passer dans le rejet dans la filière eau, mais on est sur une réduction significative de la concentration de ces résidus à la fin dans le rejet, mais réduction significative ne veut pas dire nulle.

**Public :** Parce que ce sont des substances qui sont actives à des dosages ppm [*"partie par million" soit un millionième*] ?

**Monsieur Simon :** On est concerné par l'évolution réglementaire en ce moment au niveau européen. Vous avez une nouvelle directive qui est en train de sortir, qui va normalement être sortie définitivement au mois de juin cette année et qui va inclure dans le traitement à partir d'une certaine taille de station d'épuration, le traitement obligatoire de certains micropolluants. Il y a une liste de 14 micropolluants qui est donnée par l'Europe, ce sont des micropolluants qui sont déjà traités en sus aujourd'hui depuis une dizaine d'années. Dans ces micropolluants il y a des pesticides et il va y avoir 3 ou 4 médicaments, il faut les traiter à hauteur de 80 % normalement. Comme aujourd'hui la réglementation n'est pas sortie, ce qui sera prévu dans le projet c'est de la place et de la disponibilité dans la filière de traitement pour pouvoir inclure si nécessaire un traitement futur des micropolluants, mais on attend la stabilisation de la réglementation. Aujourd'hui il n'y a pas de normes. Ensuite, Rennes Métropole comme beaucoup de métropoles, a engagé un programme qui s'appelle le programme RSDE, programme de Recherche de Substances Dangereuses, parce que l'idée ce n'est pas de les traiter à la station c'est d'empêcher que les substances arrivent à la station pour avoir à les traiter. Et quand on fait ces programmes, on se rend compte que le principal émetteur de ces substances c'est nous, c'est à la maison, les savons, les lessives, les déodorants, les maquillages, les laits, les PFAS [*per et polyfluoroalkylées*]. Vous avez entendu parler de polluants éternels en ce moment. L'un des polluants éternels c'est les PFAS et les PFAS on les trouve sur les casseroles et sur les poêles par exemple. Vous les lavez dans la machine à laver, vous les retrouvez enfin dans les éviers. Donc il y a un travail à faire à la station et il y a un travail aussi qui va être très conséquent à faire aussi au niveau des émetteurs : les industriels et nous dans nos usages domestiques.

**Camille Jamet :** Vous avez une deuxième question sur le traitement quaternaire.

**Madame Théron :** Oui, la dame parlait d'un traitement quaternaire, mais en parlant de lagunage, de finition en fait.

**Public :** La question c'est est-ce que c'est utile, est-ce que ça apporte une amélioration de la qualité ?

**Monsieur Simon :** Utile oui, parce que vous avez effectivement de la biocaptation par les végétaux ..., si on met des zones de transition végétale avec certains végétaux. Par contre, ce qu'on se rend compte systématiquement, c'est que le rejet de ces zones-là est plus chargé que le rejet de la station d'épuration parce qu'il y a du relargage par des végétaux aussi et notamment d'azote et de phosphore, et comme on sait que ce sont les principaux produits qui font derrière les croissances algales, donc on sait que ça traite une partie et ça vient d'autre part, et en plus, ce sont des procédés qui prennent beaucoup de place, très extensifs. Dans le projet, les directives que nous a données Rennes Métropole, c'est d'essayer de faire quelque chose de compact, qui prenne le moins de place possible.

**Public :** Mais si on fait de l'irrigation agricole des eaux chargées en azote et en phosphore ce serait super.

**Madame Théron :** Oui pour le coup, ça peut être intéressant à ce niveau-là, c'est sûr.

**Monsieur Simon :** Donc, effectivement ça existe ces zones végétales de transition. C'est vrai qu'il faut des surfaces très, très grandes.

**Madame Théron :** Surtout pour ces grosses stations, c'est assez rare de trouver ce type de dispositif.

**Public :** J'ai une question annexe. Actuellement, le ruisseau de Mortrais il a son débit qui est assuré parce qu'il sort de la station d'épuration ; et le ruisseau de Mortrais alimente les étangs de Ker Lann. Les étangs de Ker Lann auraient dû être modifiés pour faire simplement des zones humides, et rétablir la transition écologique, ça n'a pas été fait. Qu'est-ce qui va se passer pour les étangs de Ker Lann le jour où il y aura zéro mètre cube qui arriveront puisqu'il n'y aura plus de station d'épuration. Est-ce que cette question a été envisagée ?

**Madame Théron :** Déjà de manière plus générale, on a lancé une étude justement sur la renaturation du Mortrais au niveau des étangs de Ker-Lann. Donc a priori, dans les prochaines années, je ne peux pas vous donner – ce n'est pas moi qui suis ça – de chiffre exact mais c'est à l'étude et dans les prochaines années, ces étangs devraient être renaturés en zone humide.

**Public :** Il y avait déjà un projet complet, qui avait été validé par le conseil départemental qui s'était engagé à faire les travaux avant la rétrocession à Rennes Métropole.

**Madame Théron :** Oui j'imagine.

**Public :** Ça date de 2012.

**Madame Théron :** Oui, ça fait un moment.

**Public :** Et visiblement ça n'a pas été fait.

**Madame Théron :** Non, mais la Métropole a repris cette compétence et on travaille avec nos collègues du syndicat Eaux et Vilaine...

**Public :** C'était dans le deal. Ils payaient, euh

**Monsieur Simon :** Les stations participent de toute façon au débit d'étiage des cours d'eau et quand on concentre dans une station pour aller dans un rejet dans une grande rivière, ça fait partie des questions que nous ont posées les services de l'Etat et notamment la police de l'eau qui instruira le dossier réglementaire de dire : « montrez-nous les conséquences de la non-alimentation de ces cours d'eau quand les stations seront arrêtées ».

**Public :** Et je veux vous poser une question : « vous avez parlé des problèmes de débit des cours d'eau en été, des petits cours d'eau donc on va sur la Vilaine ».

**Madame Théron :** Oui.

**Public :** Qu'en est-il en hiver lorsque la Vilaine déborde, de l'impact du rejet ?

**Madame Théron :** Pour le coup, au niveau des débits qu'on a aujourd'hui dans la Vilaine en hiver c'est vraiment, je ne vais pas dire « infime », mais le rejet de la station d'épuration ne va pas apporter...

**Public :** Les 5 000 m<sup>3</sup>/j, ça ne va pas avoir un impact négatif ?

**Madame Théron :** Non, ce ne sera pas du tout impactant par rapport au débit du fleuve Vilaine en hiver.

**Monsieur Simon :** Ce sont des cours d'eau qui se rejetaient déjà dans la Vilaine.

**Madame Théron :** Oui, on a des petits affluents qui..., mais bon. En tout cas, les volumes sont vraiment négligeables par rapport à une Vilaine en crue. En période hivernale on a vraiment... Je n'ai pas les chiffres là mais on pourra les chercher et les communiquer si vraiment...

**Public :** Oui mais quand ça déborde, ça déborde quand même sur les champs qui sont autour.

**Madame Jamet :** Je note à la fois vos questions et vos réponses parce que, ensuite vous avez échangé et on pourra aussi parler de vos questions à d'autres groupes pour éviter qu'il y ait des répétitions ; que les sujets soient entendus par tout le monde.

**Madame Théron :** Y a-t-il d'autres questions ?

**Public :** Est-ce que vous avez contacté les propriétaires des terrains par lesquels vont passer les réseaux, les propriétaires privés ?

**Madame Théron :** Oui. Ils ont été contactés l'an dernier en 2023, début 2023. Après, on ne peut pas dire aujourd'hui où les réseaux vont passer donc on a contacté les propriétaires des parcelles qui nous intéressaient pour éventuellement envisager de passer les réseaux mais aujourd'hui rien n'est figé. Donc on n'est pas à l'abri que demain on se rende compte que le réseau ne pourra pas passer là, il faut qu'on le passe 200 m plus loin chez un propriétaire qu'on n'a pas encore contacté puisqu'on est vraiment en train de faire des études aujourd'hui à ce niveau-là. Mais on a contacté les propriétaires qui semblaient potentiellement impactés par ce futur réseau. Il y a trois réunions qui ont été organisées dans les trois communes Chavagne, le Rheu et Bruz l'an dernier, qui n'étaient pas publiques, qui étaient juste pour ces propriétaires-là, et ensuite ils ont eu des courriers également d'autorisation de pénétrer sur leurs propriétés puisqu'on a lancé des études, des relevés, de la topographie, de la faune/flore, des choses comme ça, des études qui nous permettaient d'avancer dans notre projet. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

**Public :** Je suis propriétaire, je suis complètement concernée par le projet, je n'ai pas été contactée. Le seul courrier que j'ai reçu c'est pour l'étude faune/flore, celui-là je l'ai reçu mais je n'ai eu aucune réunion.

**Madame Théron :** Alors, on a contacté logiquement...

**Public :** Les trois quarts du réseau, euh, du rejet vers la Vilaine sont sur mes parcelles.

**Madame Théron :** D'accord. Vous êtes Madame... ?

**Public :** DE COURVILLE. Et en fait, c'est où passent tout le rejet eaux usées, les trois quarts du réseau sont sur mes parcelles. Je n'ai pas été contactée du tout, je l'ai découvert la semaine dernière en regardant les réseaux.

**Madame Théron :** J'avais un Luc DE COURVILLE.

**Public :** C'est mon frère effectivement.

**Madame Théron :** C'est lui qui a dû recevoir tous les courriers parce que j'en avais 50 à envoyer, ils sont partis chez lui.

**Public :** Ok, mais en même temps, au-delà d'être propriétaire, je suis exploitante agricole. En fait, moi, j'exploite les terres donc il n'y a pas deux personnes, c'est que...

**Madame Théron :** Oui, oui, par contre...

**Public :** C'est ma parcelle qui va être complètement coupée en deux lors des travaux de votre réseau. Je suis quand même assez inquiète du temps de travaux que vous allez passer sur les parcelles, de l'impact que ça va avoir sur les cultures.

**Madame Théron :** J'ai un plan AO du projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui, comme je vous le disais, ce n'est pas figé.

**Public :** C'est aussi sur la Fabrique Citoyenne ?

**Madame Théron :** Peut-être sur le diaporama mais sinon.

**Public :** Il y a un plan des réseaux qu'on peut télécharger et que j'ai téléchargé moi, du coup.

**Madame Théron :** Un diaporama de présentation, celui qui a eu lieu au Rheu la semaine dernière ?

**Public :** Je n'y étais pas.

**Madame Théron :** Est-ce que vous l'avez trouvé sur le site de La Fabrique Citoyenne, ?

**Madame Jamet :** Le site de préambule ?

**Madame Théron :** À part le diaporama il n'y a pas de carte des réseaux ? C'est ce qui m'étonne en fait.

**Public :** Peut-être que c'est ça.

**Madame Théron :** Mais on pourra éventuellement regarder sur vos parcelles, mais effectivement je vous confirme que tous les courriers ont été envoyés à Luc DE COURVILLE. En fait, on a pris le cadastre...

**Public :** Du coup, vous n'avez vu que les propriétaires et pas les exploitants ?

**Madame Théron :** Quand on connaissait les exploitants, on a aussi contacté les exploitants. J'ai demandé à des services Agriculture et autres chez nous. Ils ont une liste d'exploitants qui n'est toujours à jour. En plus, dès fois ça avait changé. Voilà, j'ai essayé de balayer large mais effectivement il a pu y avoir des trous dans la raquette.

**Public :** Du coup je reviens sur la question nature-flore. Les études que vous faites, est-ce qu'elles sont accessibles ?

**Madame Théron :** Déjà, elles sont finalisées depuis décembre. J'ai découvert ça en décembre. Aujourd'hui, on a des cartes que j'avais amenées la semaine dernière, j'ai peut-être d'ailleurs l'ensemble des cartes des secteurs, on a des cartographies très précises pour nous dire où sont les insectes, où sont les oiseaux, où sont les chiroptères, les chauves-souris, les amphibiens où est-ce qu'on les retrouve et les zones humides également. On a cet inventaire sous forme de cartographie. Après, à nous de voir comment on les diffuse. Si je comprends bien votre question c'est que vous souhaiteriez avoir accès...

**Public :** Oui

**Madame Théron :** Pour moi, ce sont des données qui sont financées avec de l'argent public, ce sont des études qui sont totalement diffusables.

**Public :** Le bureau d'études sur les terrains il n'a pas invité les gens qui étaient exploitants à être là quand il faisait les relevés ?

**Madame Théron :** Quand il pouvait, oui. Après, il y avait quand même 150 ha, je crois, au total, à balayer.

**Public :** Ce n'est pas beaucoup 150 ha.

**Madame Théron :** Non, ce n'était pas 150 ha, je dis une bêtise.

**Public :** Ben si, c'est ça.

**Madame Théron :** Non, non, non, on est sur les quatre communes, on a 11 km de réseau de transfert, ...

**Public :** Mais il y a beaucoup de réseaux de transfert sur le réseau routier.

**Madame Théron :** Sur le réseau routier oui. Il me semblait que c'était 150 ha mais en tout cas pour une personne seule qui passe à pied pour essayer de regarder les oiseaux, ça fait quelques jours de terrain. Donc ils ont contacté les exploitants quand ils pouvaient mais ou quand ils les voyaient en travaillant dans les champs forcément, ils allaient vers eux sachant qu'il y avait une communication courrier avant etcetera.

**Public :** On avait expliqué aux gens sur place qu'il y aurait un bureau d'étude qui passerait ?

**Madame Théron :** Ça on l'a expliqué en réunion. En réunion il y eu un courrier pour inviter à des réunions et on l'a expliqué en réunion. Après, effectivement il y a peut-être...

**Public :** Il y a eu un courrier qui demandait l'autorisation de pénétrer sur les parcelles pour faire l'inventaire faune/ flore.

**Madame Théron :** Et on mettait avec ce courrier les dates des réunions qui étaient concernées. On l'a annexé en fait, il y avait le papier qui demandait l'autorisation de rentrer sur les parcelles et en même temps le courrier en disant il y a une réunion pour vous informer de ce qui va se faire, qui a eu lieu sur les trois communes. L'an dernier.

**Public :** Et quand vous dites que les réseaux ne sont pas figés, ça veut dire qu'en fait à partir de quand ils seront figés ?

**Madame Théron :** Aujourd'hui, on fait la faune/ flore et les zones humides. Donc comme j'ai expliqué, on a eu les résultats en décembre cette année, on a eu la topographie également. On a eu des géomètres qui sont passés pour cartographier tout le terrain. Nous, techniquement, on a besoin de savoir comment est la pente du terrain pour voir dans quel sens implanter les réseaux. On a déjà un gros travail à ce niveau-là, ça nous a permis d'écarter certains scénarios, de dire ben là, on envisageait de passer par là, il y a trois zones humides, on a découvert des oiseaux, on a des haies classées etcetera, on ne passera pas par là ça c'est sûr. Ça nous a déjà permis de cibler un petit peu plus où est-ce qu'on pouvait ou pas passer. Maintenant, le dernier stade qui va être un gros morceau cette année, ça va être les sondages, les découpes. Des forages qui vont être faits dans les sols pour essayer de déterminer la nature des sols et la qualité, est-ce qu'on a des sols durs ? est-ce qu'on a des sols meubles ? Est-ce que la nappe remonte, ? et ça va nous permettre de savoir si on peut ou pas mettre les réseaux, et si oui quel matériau utiliser, voilà. C'est toutes ces contraintes de pose et autres. Ça c'est quelque chose qui va être réalisé cette année et ce sera la dernière étape pour finaliser la question. Ce sera la dernière étape avant de pouvoir dire voilà, j'ai tous les éléments sur la table, je sais où je peux passer, je sais où je ne peux pas passer et on va choisir finalement de passer là. Je pense qu'on l'aura à la fin de l'année 2023, début 2024. Fin d'année 2024, début d'année 2025.

**Public :** Du coup, je reviens sur les réseaux. C'est que, si vous envisagez d'autres usages de l'eau que ce soit agricole, que ce soit pour les golfs etcetera, ça veut dire qu'en fait le réseau pourra encore faire du gruyère dans le sol pour amener l'eau ?

**Madame Théron :** Je comprends. À savoir que les réseaux de transfert tels qu'ils sont envisagés, on a deux types de réseau : les réseaux gravitaires qui coulent en suivant la pente naturelle du terrain et les réseaux de refoulement, ceux qui nécessitent l'aide de pompe. On pousse l'eau usée avec des pompes pour les envoyer à un endroit souvent à contre-pente, on fait remonter la pompe à l'eau grâce à des pompes et ces réseaux-là, par exemple les réseaux de refoulement, on sait qu'il y a zéro impact en exploitation, perte d'exploitation. Ça veut dire que dès qu'il y a la pose du réseau, il y a impact sur le terrain agricole, potentiel, avec indemnisation si on tombe pendant une période de culture évidemment, avec des barèmes, des choses qui sont assez figées. Une fois qu'on a rebouché la tranchée, on n'y touche plus à ce réseau, sauf casse évidemment. Après on a des conventions de servitude qui sont établies.

**Public :** Du coup, ça perturbe le milieu naturel : une tranchée même si vous la rebouchez, on est d'accord que ça perturbe le milieu quand même.

**Madame Théron :** Oui, oui

**Public :** La population de l'eau et tout ça, ça fonctionne différemment après une tranchée ou avant une tranchée

**Madame Théron :** Après, on est obligé de respecter aussi des conditions de pause et de mise en place de ces conduits.

**Public :** Oui, mais il y a un impact qui n'est pas négligeable.

**Madame Théron :** Oui, d'accord, mais on essaie d'éviter quand même quand on pose un réseau, de drainer ce qu'il y a autour même si on peut avoir des impacts quand même à ce niveau-là.

**Public :** Surtout dans les zones humides comme ça, forcément ça va drainer.

**Madame Théron :** Les zones humides, justement, le fait d'avoir fait l'inventaire zones humides ça nous donne aussi des pistes sur où on ne peut vraiment pas passer parce qu'on sait que là on est en plein dans la zone humide. Nous, on a une consigne politique vis-à-vis de nos élus à Rennes Métropole, on évite toutes les zones humides du territoire. On évite les haies, on évite les arbres, on évite les habitats potentiels pour la faune. Les zones humides a priori sauf si vraiment on n'a pas d'autres solutions, on n'a pas de route autour, on n'a rien, là on a quelques mètres linéaires...

**Public :** Ce serait effectivement intéressant d'avoir les résultats des études

**Madame Théron :** Oui je comprends, c'est sûr je vous dis, je ne vois pas de problème pour qu'ils soient transmis.

**Public :** Et en complément, l'évacuation vers la Vilaine, elle se fait par des canalisations enterrées ou par le ruisseau qui existe déjà, qui a été plus ou moins renaturé,

**Madame Théron :** Le ruisseau du Mortrais ? C'est le bout du Mortrais en fait, qui passe le long de la station d'épuration.

**Public :** Oui c'est le bout du Mortrais.

**Madame Théron :** Justement c'est ce qu'on expliquait au début. Le Mortrais aujourd'hui a une qualité assez dégradée, c'est aussi pour ça qu'on supprime le rejet de la station actuelle du Bruz qui revient dans le Mortrais. L'idée, en fait, c'est qu'on ne peut pas aujourd'hui, sur une grosse station de 50.000 équivalents-habitant rejeter toute cette eau directement dans le Mortrais parce que pour le coup, la capacité de dilution elle serait vraiment nulle par rapport au 5.000 m<sup>3</sup>/j qui arriverait dans ce cours d'eau, donc on dégraderait totalement sa qualité. Donc on n'a pas d'autres choix aujourd'hui que de se dire qu'on ramène via un tuyau jusqu'à la Vilaine pour ne pas dégrader la qualité du Mortrais.

**Public :** D'accord

**Madame Théron :** C'est un choix... voilà.

**Public :** Moi, j'ai une question mais qui ne concerne pas directement la station. Je ne vois qu'il n'est pas prévu de nouveaux postes de refoulement sur Bruz, or actuellement à Bruz, il y a un poste de refoulement, des postes de refoulement qui fonctionnent très, très, très mal c'est-à-dire c'est ceux qui reçoivent tout ce qui vient du Sud de la commune, tout ce qui vient de la DGA-MI, il n'est peut-être pas exempt de rejets d'eaux pluviales. Donc tout ce quartier-là, ils sont régulièrement complètement inondés, les eaux usées qui remontent dans les toilettes etcetera, donc est-ce qu'il est prévu en annexe à cette nouvelle station d'épuration, de revoir un peu les dimensions de fonctionnement de l'ensemble du réseau ?

**Madame Théron :** Oui, on en a conscience, on a été alerté. Je vais te laisser répondre peut-être Boris.

**Public :** Quand on dit en annexe, ce n'est pas vraiment en annexe. Il y a des dysfonctionnements, en tout cas vous l'avez cité.

**Monsieur Guéguen :** Ils ne sont pas nouveaux. Alors, la Métropole est maître d'ouvrage depuis 2015 et on en est exploitant depuis le 1<sup>er</sup> janvier donc, comme ce sont nos agents concrètement qui sont sur le terrain, on les voit de manière plus précise et on y est beaucoup plus vigilant qu'on pouvait l'être par le passé, mais quand je dis que ce n'est pas une annexe, c'est que projet de station, pas projet de station, c'est quelque chose qu'on doit traiter, on ne va pas attendre le projet de station. Pour moi, ce sont deux choses tout

à fait différentes et pour tout vous dire, j'ai organisé une réunion lundi avec toutes mes équipes pour refaire le bilan de tout ce qu'on avait constaté, pour voir où étaient les difficultés principales, pour voir quelles sont les actions à mener et sachant... alors ça, c'est notre constat de terrain, les mesures d'urgence qu'on imagine faire dans les prochains mois. Mais il a deux ans, le schéma directeur !

**Margot Théron** : Oui deux ans.

**Monsieur Guéguen** : Il y a deux ans, une étude a été faite sur le fonctionnement du réseau, qui a pointé un certain nombre de points faibles sur le réseau de Bruz, comme partout, ce sont des réseaux qui ont un certain âge donc il y a des choses à améliorer ou à renouveler, et là, on a tout un programme de travaux sur la commune.

**Public** : Tout ce qui passe dans le parc de l'an 2000 quoi, tous les réseaux qui passent dans le parc de l'an 2000 c'est la cata !

**Monsieur Guéguen** : Après, ce secteur-là il a une double contrainte : à la fois, il y a des réseaux vieillissants ou des branchements ou des gens qui sont mal raccordés qui viennent saturer en eau, donc ça c'est des choses qu'il faut qu'on règle, et puis, on est dans un secteur qui est plutôt, pas complètement plat mais en fond de vallée, et qui subit des remontées de nappe, un bout de la crue de la Seiche et c'est tout ce qui s'accumule et on l'a vu particulièrement le 3 janvier et le 17 janvier où on a cumulé nappe très haute, des gros éléments pluvieux, crue de la Seiche, et là en fait il y avait de l'eau partout et le réseau était complètement saturé. Mais on est vraiment dans une optique de traquer en fait, parce qu'un réseau d'eaux usées parfait, même si ça n'existe presque pas, il n'y a que de l'eau usée, ça ne peut arriver en fait.

**Monsieur Guéguen** : Alors, pour la DGA-MI [Direction Générale de l'Armement – Maîtrise de l'Information], ça fait des années qu'on est en contact avec eux parce qu'on sait très bien qu'il y a des non-confirmés de leur côté. Ils ont déjà amélioré, ils ont fait des travaux, ils ont fait de la mise en séparatif parce qu'une partie de leurs installations était en unitaire c'est-à-dire que les eaux de pluie et les eaux usées allaient au même endroit. Cette partie-là a été réglée. Pour autant, on a refait un bilan avec eux l'année dernière, il y a encore des choses à régler et ils le savent, c'est en cours. C'est vrai qu'on aimerait tous que ça aille plus vite mais en tout cas, c'est un problème qui est connu et qui est traité avec eux.

**Madame Théron** : Promis, je vais rester disponible à la fin pour qu'on regarde les cartes, si vous avez d'autres questions un peu plus générales sur le projet. Juste sur la réutilisation des eaux usées traitées, très rapidement, je voulais vous présenter quelques chiffres qu'on n'a pas toujours en tête. Au niveau français, nous on est à moins de 1 % du volume des eaux usées traitées aujourd'hui qui est recyclé, réutilisé pour d'autres usages, donc on est parmi les derniers pays au niveau européen, et si on se compare par exemple à l'Espagne ou l'Italie qui avaient historiquement plus de problèmes d'aridité, c'est peut-être par rapport à nous effectivement. En Espagne ils sont à 15 %, en Italie à 10 %. Donc je parlais tout à l'heure du plan « eau » impulsé par le Président de la République qui nous demande

de passer à 10 % d'ici 2030. Donc vous voyez à quel point la marge est grande comme je disais, l'ambition est grande pour passer de 1 % à 10 %. Un aparté, là on est hors Europe, en Israël, ils sont à 91 % de réutilisation des eaux usées traitées avec 71 % utilisés à l'agriculture donc c'est assez important. On peut se poser la question : quel est le frein ? Pourquoi est-ce qu'en France on est à moins de 1 % ? Et pourquoi est-ce que dans d'autres pays ils arrivent à atteindre par exemple 91 % pour Israël ? Donc, outre le fait qu'on avait quand même de l'eau jusqu'à présent en Bretagne, on l'entend bien, les problèmes d'eau en Bretagne on ne connaît pas vraiment. On a quand même différents freins qui se posent. Déjà la réglementation, j'en ai parlé tout à l'heure, toute règle européenne, française ou des arrêtés préfectoraux pris par le département, peuvent nous limiter. On a effectivement l'acceptabilité possible des consommateurs parce qu'on se rend compte que quand on va parler aux gens, c'est finalement quelque chose qui est assez mal perçu de réutiliser des eaux usées traitées. On a effectivement également tout ce qui est lié aux contraintes techniques, on en parlait tout à l'heure avec Madame, qui dit « nouveau réseau » dit « nouvelle canalisation », nouvelle conduite donc différente de l'eau potable, différente de l'eau usée. Encore un nouveau réseau, et de stockage par exemple. Et puis, on en parlait tout à l'heure pendant la présentation, aujourd'hui on paie l'eau assez peu chère finalement, même l'eau potable, on la paie assez peu chère par rapport à ce qu'on devrait la payer, entre guillemets, si on prenait en compte tous les coûts, et les coûts de revient de l'eau usée traitée peuvent être assez élevés par rapport aux coûts de l'eau potable qu'on a quand on ouvre son robinet. Donc on peut se dire finalement, si c'est beaucoup plus cher même si c'est plus vertueux, je ne vais forcément payer une eau plus chère alors qu'utiliser de l'eau potable c'est beaucoup moins cher.

**Public :** Mais c'est une question culturelle aussi parce que, avant la loi sur l'eau de 64, les champs d'épandage autour de Paris, dans les maraichages, c'était les eaux des égouts qui allaient directement dans les champs d'épandage.

**Madame Théron :** Oui, ça apporte des engrais, ça apporte des engrais mine de rien.

**Public :** Mais à l'époque, culturellement c'était accepté. On savait que les poireaux ils poussaient dans le caca des gens mais ce n'était pas grave parce qu'on les faisait cuire, parce que etcetera, mais c'est une culture.

**Madame Théron :** C'est vrai.

**Public :** Et depuis 64, les obligations de station d'épuration, c'était terminé tout ça.

**Madame Théron :** C'est vrai.

**Public :** D'un côté c'est un bien parce que les problèmes sanitaires... voilà, mais de l'autre, il y a une culture qui disparaît.

**Madame Théron :** C'est sûr oui.

**Public :** En même temps parler de coût, en même temps parler d'irrigation, il n'y a personne qui irrigue – on est tous agriculteurs – avec de l'eau potable du réseau hein !

**Madame Théron :** Non.

**Elu :** Ça coûterait trop cher.

**Madame Théron :** C'est vrai mais souvent on a des gens qui disent c'est bête de tirer la chasse d'eau avec de l'eau potable finalement. Mais en même temps, aujourd'hui si on devait tirer l'eau pour une personne pour lui apporter de l'eau usée traitée pour qu'il tire sa chasse d'eau, finalement ça lui reviendrait quatre fois plus cher que de mettre de l'eau potable. Oui, effectivement on parle d'autres usages, on est d'accord pour l'irrigation on n'est pas sur de l'eau potable. Mais du coup, je reviens à la question : « est-ce que vous en tant que consommateur – on est tous des consommateurs au quotidien – est-ce que vous auriez un problème à consommer des produits qui ont été irrigués par exemple avec de l'eau traitée ? C'est une question qui est ouverte.

**Public :** Non, non, ça ne me ferait rien.

**Public :** Et moi, j'aimerais bien avoir de l'eau usée assainie, vous voyez, dans ma chasse d'eau.

**Public :** Ça, c'est compliqué au niveau règlementaire de le faire chez soi.

**Madame Théron :** Ça, règlementaire, aujourd'hui ce n'est pas possible, on n'a pas le droit. On a le droit avec de l'eau de pluie, et encore...

**Public :** Et encore !

**Madame Théron :** Peut-être en assainissement non collectif. Ah si, parce que ta redevance assainissement tu la paies sur la consommation d'eau potable.

**Monsieur Guéguen :** Tu pourrais le faire mais par contre c'est facturé.

**Madame Théron :** Oui, mais il faut que ce soit déclaré.

**Public :** C'est très compliqué.

**Madame Théron :** C'est compliqué oui, c'est vrai que c'est compliqué.

**Monsieur Guéguen :** Il y a plus en plus de gens qui le font.

**Public :** C'est un double réseau de plomberie quand même, ça nécessite des installations.

**Monsieur Guéguen :** Tout ce qui va être coût alternatif, il ne faut jamais oublier le coût, et aujourd'hui, on utilise de l'eau potable pour tous les usages un peu bêtes mais on a un réseau. Le robinet ça marche.

**Public :** Il n'y a qu'à Paris où il y a deux réseaux ?

**Monsieur Guéguen :** À Paris, ils utilisent historiquement le réseau de Seine qui leur permis de nettoyer les voiries, qui a fait l'objet de beaucoup de débats ces derniers années parce qu'il est tellement ancien qu'il fallait aussi le renouveler et quand ils ouvrent la facture, pour relier un réseau alors qu'ils avaient un réseau d'eau potable déjà présent, ben... Malgré les orientations environnementales, ils se sont vraiment posé la question. Bon, finalement ils ont décidé de le faire quand même.

**Public :** Donc c'est possible de faire tomber éventuellement cette règle pour que les gens...

**Madame Théron :** Oui tout à fait, vous mettez des petites croix ou à la limite des choses qui vont vous... Après, libre à chacun, son ressenti par rapport à ça sachant qu'il y a différents types de culture, on a par exemple le maraîchage, on peut appréhender différemment, de dire finalement, manger une tomate qui a été irriguée avec de l'eau usée traitée j'ai plus de mal que manger euh, acheter du blé que je sais qu'il aura été irrigué avec de l'eau usée traitée mais on n'est pas sur le même type de culture donc peut-être que ça choquerait moins. Après, vous vous rappelez quand même tout à l'heure, ce qui a été présenté lors de la présentation, on a des classes de qualité qui sont différentes. Par exemple, pour irriguer des tomates on va être en classe A, pour irriguer du maïs ou du blé on va être dans des classes B ou C, on n'est pas sur le même type de qualité d'eau.

**Public :** Par rapport à du bio, est-ce qu'il y a des qualités ?

**Madame Théron :** Je n'en ai pas parlé, c'est une très bonne question. Aujourd'hui, il n'y a rien dans la réglementation nationale et européenne qui empêche quand on est agriculteur bio, d'utiliser de l'eau usée traitée. Ce n'est pas interdit, on a le droit de le faire. Par contre, on a des cahiers des charges des labels bio, le label AB européen qu'on connaît tous, vert, aucun souci. Il y a des labels qui sont un petit peu plus restrictifs, je pense à Demeter, des choses comme ça. Il faut regarder au cas par cas dans les cahiers des charges, peut-être que sur certains types de produit, ils ont demandé aux agriculteurs qui sont sous ces labels, de ne pas utiliser ces produits. Mais en bio c'est tout à fait toléré, il n'y a aucun souci là-dessus. En fait, il n'y a pas de distinction dans la réglementation européenne et française, c'est irrigation d'une parcelle agricole, c'est fonction des cultures, ce n'est pas fonction du type bio ou conventionnel.

**Public :** Ce que je me pose comme question : est-ce qu'il y a une différence significative au final si on imagine que les méthodes de traitement des eaux usées elles fonctionnent aussi bien que prévu. ? Est-ce qu'il y a une différence significative entre la qualité de l'eau usée traitée qu'on va utiliser par rapport aux propositions de l'usage que vous avez faites et l'eau potable normale ?

**Madame Théron :** Alors, la question si je comprends bien c'est est-ce qu'il y a une grosse différence entre les classes d'eau usée traitée qu'on peut sortir en station d'épuration et l'eau potable ?

**Public :** Oui

**Madame Théron :** Pour le coup il y a quand des grosses différences sachant que l'eau qui sort des stations d'épuration, ensuite elle rejoint le cours d'eau. Comme j'ai dit, là on a de la dilution, donc s'il reste des dosages en pathogènes, des bactéries, des choses comme ça, il faut diluer à l'échelle du cours d'eau dans le débit du cours d'eau et ensuite, c'est dans ce cours d'eau là qu'on va puiser nos ressources pour ensuite faire de l'eau potable et traiter vraiment cette eau pour enlever toutes les bactéries, tout ce qui peut être présent d'ailleurs naturellement ou du fait de ce qu'on apporte. Oui, il y a quand même une grosse différence entre l'eau potable et les eaux usées traitées.

**Public :** Une question par rapport au stockage : ce qui m'inquiète en fait, si vous stockez de l'eau, est-ce que sur la parcelle que Rennes Métropole a actuellement, y-a-t-il suffisamment de place parce qu'il y aura des ouvrages de stockage qui vont être installés ?

**Madame Théron :** Aujourd'hui ce n'est pas envisagé de faire du stockage sur la parcelle qu'on a acquise, où il y aura la station d'épuration, déjà pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui on n'envisage pas de faire du stockage, on n'a pas encore comme je le disais... c'est vrai qu'on relance une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées parce qu'il y a eu beaucoup de changements par rapport à ce qu'on a fait en 2021. Je ne pense pas qu'on aura a priori un stockage chez nous, sur notre parcelle. Après, c'est plutôt au cas par cas, s'il y a des agriculteurs qui sont intéressés à proximité et qui voudraient chez eux dans leurs fermes avoir un stockage...

**Public :** D'accord, ce n'est pas votre rôle de stocker l'eau ?

**Madame Théron :** Non. En fait, chaque projet de REUT, il faut bien avoir cela en tête, c'est qu'il faut penser que c'est au cas par cas en fait pour le financement. Dès fois, l'usager va financer le réseau et puis nous on va financer le sur-traitement qui est lié à la REUT..., sur une classe A, on sur-traite l'eau à la station d'épuration. Donc voilà, on serait parti comme ça, dès fois il n'y a pas de stockage, dès fois il y a du stockage, c'est vraiment des choses au cas par cas en fonction des projets.

**Public :** C'est pour ça que c'est difficile de répondre à la question parce qu'il manque tellement d'éléments !

**Madame Théron :** Et puis c'est des choses qui sont vraiment très itératives. Si on des besoins, on va se rendre compte que finalement, la REUT c'est une bonne idée, on entend tous parler dans les médias, mais si on n'a pas de besoin au niveau local suffisant, si on a que quelques mètres cubes ou quelques dizaines, quelques centaines de mètres cubes, on ne le mettra pas en place parce que financièrement, ce sera pas intéressant de faire ça. Si on a plein d'usages, plein de questions etcetera ça pourrait être intéressant. Après, vu que vous êtes une agricultrice, je ne sais pas, c'est la question que je me pose, est-ce que vous, vous seriez éventuellement intéressée ?

**Public :** Non, je suis contre l'irrigation donc je fais exprès des cultures que je n'irrigue pas. Je ne fais pas de maïs, on fait dans le bio donc voilà.

Madame Théron : Ok, ça répond à la question.

---

## Table 2 : le site et son accès, les phases de travaux –2<sup>nd</sup> groupe

Madame Pinchemel : Bonsoir. Ce qu'on va faire c'est qu'on va prendre quelques minutes pour vous dire ce qui a été dit à la table d'avant comme ça vous avez déjà une certaine vision de ce qui a été dit même si après on fait une restitution. Le sujet qu'on va aborder essentiellement c'est les accès au site. On va encore en parler, je pense que c'est vraiment important d'avoir les informations pour tout le monde. La question du site en lui-même si vous le souhaitez. Là on a beaucoup parlé « accès » mais on peut parler plus aussi des autres éléments, et puis après toute la période de travaux c'est-à-dire les craintes éventuelles et aussi les attentes que vous pouvez avoir par rapport à la communication, ce que vous pensez intéressant d'avoir ou pas comme information.

Monsieur Vermet : On a la RD 34 qui se trouve ici, on a l'accès à la zone porte de Ker Lann qui est ici avec le McDo, Le Leclerc, là la MSA, pour vous situer un petit peu. Ce qu'on a représenté sur ce plan ici, on a précisé qu'il y avait un autre projet qui n'est pas celui de la station d'épuration, il y a projet de réseau express vélo, ça va à partir de Rennes et va aller jusqu'à Bruz.

Élu : Jusqu'à Ker Lann au niveau de la passerelle SNCF, jusqu'à la limite Halte SNCF on va dire.

Monsieur Vermet : C'est ça. Ici on a la rue Jules Vallès qui va à l'aéroport. Donc on va revenir de l'aéroport, on va prendre la petite voie sur la droite qui permet d'accéder à des parkings du parc expo, on revient ici, il y aura un aménagement sur la RD 34. Je le dis maintenant parce que des questions ont été posées, les vélos ne sont pas prioritaires sur la traversée, et ici on fait un aménagement, on dit refuge c'est-à-dire que le vélo traverse, s'arrête, attend qu'il n'y ait plus de véhicules pour retraverser.

Public : Ok

Monsieur Vermet : On continue le long de la MSA donc entre E.Leclerc Drive et la MSA, on revient là et après, on part le long de la ZAC des portes du Ker Lann. Ici on a le terrain avec un bassin tampon et après, on a les serres. Il y a un projet de passerelle qui va enjambrer en fait la quatre-voies Rennes-Redon et on arrivera sur le secteur de Ker Lann.

Public : C'est vélo-piéton c'est ça ?

Monsieur Vermet : Vélo-piéton, voilà. On sait que dans les usages de la porte de Ker Lann, on a le restaurant de la MSA qui est aussi un restaurant inter entreprise, on a des personnes de Ker Lann qui viennent ici plus des entreprises du secteur plus des gens de l'extérieur. On a des restaurants : le Mc Do, on a une pizzeria ici et un restaurant ici.

**Public :** Plus le drive.

**Monsieur Vermet :** Plus le drive. Ce qui est exprimé c'est, le midi au niveau des restaurants, notamment liés au Mc Do, on a un stationnement qui est très important, un peu anarchique, sur la zone. Donc il y a une crainte si les conditions de circulation pour le chantier sont trop difficiles, de dire : « est-ce qu'on ne va pas, si là c'est trop compliqué pour venir avec les camions, autoriser les camions à prendre un chemin communal et à redébourser sur cette RD 77 qui n'est pas adaptée en termes de gabarit ? » Donc on a répondu : « ici le chantier il sera barré, on n'a pas l'intention d'envoyer des véhicules ici ». Ce qu'on est en train de travailler, la RD 34 c'est une voirie qui appartient à Rennes Métropole, avant elle était au département, avec des transferts de compétence elle est devenu Rennes Métropole. Par contre, comme elle est classée RGC Réseau de Grande Circulation, dès qu'on veut faire un aménagement, on est soumis aux autorisations des services de l'État. On est en train de travailler avec eux pour voir qu'est-ce qu'on peut faire comme aménagement pour la phase chantier pour pouvoir soit être en entrée-sortie soit entrée soit sortie et qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer d'aménager comme entrée.

**Madame Pinchemel :** Pouvoir entrer sur une voie, c'est quelque chose qui est assez facile parce qu'on va rentrer. La sortie, ce sera non, parce que c'est beaucoup plus dur d'attendre et de se précipiter un moment où ça passe.

**Monsieur Vermet :** C'est une question qu'on se pose, on sait que la sortie c'est risqué. On la pose mais ça va être non (réponse État). Si on peut avoir l'entrée en phase chantier et puis avoir un sens plus facile, ça va déjà limiter le trafic. Donc nous, c'est plutôt là-dessus qu'on travaille mais ça on l'étudie.

**Madame Pinchemel :** Dans les craintes qui ont été exprimées, beaucoup veulent savoir, quel report éventuel on peut avoir sur la RD 77 et du coup, c'est-à-dire que ce n'est peut-être pas nous qui allons générer beaucoup de trafics mais peut-être que du fait d'une crainte ou d'un chantier, ou pourra avoir des gens qui passent par là. Au-delà du fait que c'est déjà très compliqué, là aujourd'hui on n'a pas commencé et c'est quand même bien compliqué.

**Public :** Ce n'est déjà pas bien fréquentable ni à vélo ni en scooter ni à pied. C'est trop dense.

**Public :** Impossible même en voiture j'ai peur parce que j'ai une petite voiture

**Public :** Mais à pied ou à vélo moi je la prends parfois à vélo, quand on croise un gros camion en face on se presse hein

**Public :** Surtout qu'elle est limitée à 80, il y en a ils la roulent à 80 hein.

**Public :** Mais par endroits elle est limitée à 50 ! Elle est limitée à 50 dans plein d'endroits et les gens ne sont pas à 50 hein !

**Public :** Les chicanes sont écrasées.

**Monsieur Vermet :** Donc, ce qu'on a évoqué par rapport à cet enjeu-là : « quand on va consulter les entreprises, on dira aux entreprises qu'ils n'accèdent pas au chantier depuis cette voirie-là. On leur dira de ne pas pouvoir accéder. Nous, on passera régulièrement et on dira aux riverains, que s'ils voient des véhicules de chantier passer par là, ils nous appellent et nous on fait des rappels à l'ordre ».

**Public :** La crainte ce n'est pas tellement les gens du chantier c'est le report, le fait qu'il y ait des embouteillages fait que les gens vont prendre des déviations pour aller plus vite.

**Monsieur Vermet :** Il y avait les deux, il y avait la crainte pour les accès des camions et des personnes qui vont travailler sur le site, est-ce qu'ils ne vont pas emprunter cette RD 77, c'était une première inquiétude. La deuxième inquiétude c'était de dire le fait qu'il va y avoir du trafic pour le chantier, est-ce que ça ne va pas engendrer un report à passer par là. ? C'est ce qu'on voyait tout à l'heure, on est sur 16 camions/jour en jour de pointe, on n'est pas sur des trafics qui sont énormes...

**Public :** 14.000 véhicules sur la RD 34

**Madame Pinchemel :** on a cependant des travaux sur la canalisation de rejet, mais elle va devoir circuler et là par contre, effectivement, il y a un impact chantier et je trouve ça intéressant de pouvoir le soulever ce soir parce que c'est quelque chose sur lequel on va pouvoir travailler. Au moment où on va faire cette canalisation, oui, là par contre les camions il faudra bien qu'ils puissent accéder jusque-là. Donc ça sera une phase, là on va parler de quelques semaines, mais sur laquelle il y aura effectivement un moment... je ne peux pas vous dire il n'y aura jamais de camion, puisque pendant quelques semaines il faudra qu'on puisse passer la canalisation qui est ici et du coup, on va le noter nous, parce que c'est intéressant de se dire dès maintenant par où est-ce qu'on peut passer et comment est-ce qu'on va faire pour limiter.

**Monsieur Vermet :** Est-ce qu'on limite ? Est-ce qu'on fait une voie qui revient dans la station ? À quel moment on le fait ? Est-ce qu'on fait passer plutôt par l'autre côté ?

**Madame Pinchemel :** Mais pas la zone humide, on ne touchera pas la zone humide, ça c'est certain. Ne vous inquiétez pas.

**Monsieur Vermet :** Le long de la voie. Ce sont des choses qu'il faut qu'on regarde mais effectivement ce n'est pas une évidence.

**Public :** Peut-être pas faire des routes dans les champs quand même ?

**Monsieur Vermet :** Non, on ne fera pas de route.

**Public :** D'accord.

**Public :** Mais un agent accèdera à un moment...

**Public :** Une question. Si jamais on vous autorise à faire un accès chantier quelque part par ici, donc les camions on les fera arriver par la droite, ils ne laisseront pas traverser le chantier...

**Madame Pinchemel :** Oui, c'est interdit bien sûr

**Public :** Donc les camions ils vont arriver par là. Est-ce qu'il n'y a pas un risque que justement, les camions qui arrivent par-là se disent « je prends ça, je tourne là et je vais à mon chantier ».

**Madame Pinchemel :** Si l'accès se faisait, il ne faudrait pas que ce soit pire.

**Public :** Si l'accès se faisait, c'est un risque que les chauffeurs routiers aillent repérer le plus simple pour arriver, et tourner à droite sur le chantier c'est de passer par là.

**Madame Pinchemel :** Oui, plutôt que venir faire un demi-tour au prochain rond-point.

**Public :** Oui que de venir faire un demi-tour au prochain rond-point

**Madame Pinchemel :** Je le note, c'est intéressant. Ils vont arriver directement de la droite en passant par la RD 77, c'est ça ?

**Public :** Oui

**Monsieur Vermet :** Après, la plupart ils vont arriver par des grands axes. Donc, soit ils vont arriver par Redon ou Rennes, effectivement dans ces cas-là, ils vont prendre la sortie, ils iront plutôt faire le tour du rond-point...

**Public :** Mais ce rond-point il est accidentogène...

**Public :** Un gros camion a du mal à tourner

**Madame Pinchemel :** Il y en a un suivant c'est ça ? Après ?

**Public :** Oui, après sur Chavagne

**Monsieur Vermet :** Soit ils arriveront de la route de Lorient parce qu'on a aussi des camions qui arriveront de la route de Lorient et dans ces cas-là eux ils seront dans le bon sens...

**Public :** Eux, c'est facile

**Madame Pinchemel :** Alors, d'abord, il y a ce qu'on appelle un Coordonnateur SPS, c'est les personnes qui s'occupent de tout ce qui est la sécurité sur les chantiers et aux alentours. Ils demandent un document, un PGC [Plan général de coordination] dans lequel les entreprises doivent s'engager. Et puis, on est vigilant parce que ce n'est pas parce qu'ils écrivent qu'ils vont tout faire très bien qu'ils le font toujours. Le classement sécurité du chantier est niveau 1 parce qu'en fait c'est un chantier qui va impliquer beaucoup d'entreprises en même temps, beaucoup de monde, ça veut dire qu'on a l'équivalent pour

ceux qui connaissent, d'un CHSCT de chantier c'est-à-dire d'une instance obligatoire où tout le monde doit venir pour parler uniquement de sécurité sur le chantier et c'est vrai que quelque part pour ces gros chantiers, on a plus l'œil dessus, on est plus souvent là, il y a des gens vigilants autour aussi, et on arrive à mieux suivre les choses. On a suivi des petits chantiers qui durent deux mois où c'est n'importe quoi, parce qu'en fait il n'y a pas tout ça mis en place et du coup c'est plus difficile.

**Public :** Mais les bus ça fait des années qu'ils passent là, qu'on voit bien que les bus passent là et continuent à passer là.

**Madame Pinchemel :** Ça on l'a noté.

**Public :** C'est récurrent ! C'est régulièrement des bus.

**Monsieur Vermet :** Moi ça m'est arrivé sur des chantiers de faire des rappels à l'ordre effectivement à mes entreprises qui ne suivaient pas, mais on fait les rappels à l'ordre. En plus, ici, on a quand même des panneaux qui sont interdits aux poids lourds.

**Public :** Comme sur les ponts de Chamcorps, mais ça passe quand même.

**Public :** Mais les bus ce n'est pas des poids lourds comme les autres.

**Madame Pinchemel :** Pourquoi ?

**Public :** Dans le code de la route.

**Monsieur Vermet :** Sur les chantiers ...ils sont verbalisés.

**Madame Pinchemel :** Ce n'est pas considéré comme poids lourds ça ?

**Public :** Ils ont un permis spécial !

**Monsieur Vermet :** Donc là on avait effectivement cette contrainte-là et que nous on a notée, il faut qu'on ait une vigilance...

**Madame Pinchemel :** Du coup, j'ai rajouté.

**Public :** Ce n'est pas envisageable de faire des systèmes... du coup de mettre des feux pour ralentir les gens, les inciter à ne pas aller par là pour qu'ils aillent tout droit ? Temporairement le temps des chantiers ?

**Madame Pinchemel :** Je ne suis pas sur un projet routier mais je le note, ce sera des choses à soumettre. Carrefour à feux.

**Public :** Pour que ça devienne insupportable, pour pas que les gens aient envie de passer par là.

**Monsieur Vermet :** On pourra aussi, ça on peut le noter, c'est faire des comptages ici avant le chantier et pendant le chantier pour voir quelle est l'augmentation.

**Madame Pinchemel :** J'ai noté Carrefour à feux RD 77 vers la RD 34, c'est au-delà du chantier sur lequel on travaille. C'est juste pour pouvoir le soumettre aux collègues.

**Monsieur Vermet :** On peut marquer comptage avant le chantier et pendant le chantier pour voir l'évolution du trafic.

**Public :** Ça, c'est intéressant.

**Public :** Et il n'y a pas eu du tout d'essai lors de l'étude de RD 34 ?

**Monsieur Vermet :** Si, si, il y en a eu.

**Madame Pinchemel :** Ce n'est pas tant après chantier que pendant le chantier ?

**Public :** Avant et pendant.

**Madame Pinchemel :** Du coup, je vais rebondir sur la question que vous posiez tout à l'heure à savoir la communication pendant le chantier. Quand j'entends « communication », il y a éventuellement l'intérêt que vont avoir des gens de savoir comment ça avance, où l'on en est etcetera, et puis après, il y a la concertation aussi et si on en échangeait, d'essayer de se dire avant certaines phases de chantier : "est-ce que ça vous semblerait ou pas intéressant ? Ou faire autre chose ? Et sous quel vecteur ?" D'en discuter et de s'en parler, de voir où en sont les choses. C'est vraiment une question que j'ai : "c'est-à-dire qu'on peut mettre des choses en place si les gens ont envie et participent, si ça ne fait pas sens, ça ne fait pas sens", et c'est un petit peu la question qu'on se posait. D'habitude, on fait souvent de la communication pour dire on va faire ça, là je sens que ça va au-delà de dire, avant de le faire, voilà ce qu'on a prévu, qu'en pensez-vous ? Est-ce que c'est des choses qui peuvent convenir ?

**Public :** Je vais être un peu ironique mais par rapport au dossier de concertation, quand je vois les points sur lesquels on peut intervenir et qui sont quand même un petit peu... du détail par rapport au projet lui-même, voilà, c'est pareil, si vous nous demandez notre avis mais que finalement notre avis a aussi peu d'importance que ce que vous attendez pour ce dossier de concertation, ben, je vais vous dire non, ça ne vaut pas le coup. Si on donne notre avis mais qu'en fait...

**Madame Pinchemel :** Les accès sont vraiment dans le dossier de concertation.

**Public :** Oui, les accès je ne dis pas, mais tout le reste du projet en fait, on n'a pas !

**Madame Pinchemel :** C'est vrai qu'on n'est pas arrivé sur des sujets techniques comme ça, tout à fait, on a été honnête en vous l'écrivant.

**Public :** Voilà. C'est un petit peu du détail, donc c'est pour ça. Moi je veux bien participer à des projets mais si c'est pour... ça ne serve à rien.

**Monsieur Vermet :** Si on vient nous voir c'est que ce soit pour des éléments où il y a une action, un levier

**Public :** C'est ça et où il y a possibilité de modifier en fonction de l'avis des riverains, possibilité de faire bouger le projet en fonction de ce que disent les gens qui sont directement concernés, parce que moi je sais, j'habite en centre-ville, franchement je ne vais pas me passionner pour les phases travaux plus que ça.

**Monsieur Vermet :** Tant qu'on est sur la circulation, même ce n'est pas lié en direct avec le projet mais ça a été évoqué donc je vous en parle, on va retransmettre à nos collègues, il a été demandé pourquoi le giratoire provisoire "de longue durée" est toujours en provisoire. Un premier élément de réponse c'est qu'il y a des contraintes techniques pour le faire par rapport aux réglementations et à ce que demandent les services de l'État, pour pouvoir faire un giratoire il faut des dégagements de visibilité, des rayons de giration etcetera qui font qu'ils ne sont pas forcément atteints à l'heure actuelle mais on va retransmettre aussi la question aux collègues.

**Public :** C'est tout sauf un giratoire en fait. Il y a un axe principal et c'est tout.

**Public :** C'est mon bureau d'étude qui a fait l'étude d'impact du projet de giratoire complet, mais je vous parle de ça il y a 15 ans ou... Et il y avait un projet qui a été élaboré par des ingénieurs etcetera, et c'était même allé jusqu'à l'étude d'impact, et puis, pouf ! ça a disparu.

**Madame Pinchemel :** Maintenant on commence par l'étude d'impact dans le projet, c'est obligatoire.

**Monsieur Vermet :** Mais on va reposer la question effectivement, on va retransmettre puisque c'est une question où nous n'avons pas la réponse mais on va la transmettre aux collègues. Il faut qu'on regarde pourquoi ça ne s'est pas fait et qu'on puisse revenir

**Public :** Ce n'est pas que le fait qu'il soit provisoire, c'est le fait qu'il soit mal accepté.

**Madame Pinchemel :** Et puis, un giratoire qui a un sens privilégié en fait, ne fonctionne pas bien. Quel que soit le giratoire, s'il a un sens privilégié il ne marche pas.

**Public :** Oui, quand on essaie de prendre sa priorité sur celui-là, c'est...compliqué

**Monsieur Vermet :** Une autre question qui revient plus sur la station d'épuration, on nous a dit effectivement qu'il y avait une méthanisation sur la station. Par rapport aux différentes hypothèses qui avaient été évoquées, effectivement on abandonne les déchets verts puisqu'à un moment donné il y avait aussi l'unité de co-compostage qui était prévue et cette idée-là est abandonnée dans le cadre du projet. Donc, la méthanisation comprend - Odile me complètera ou me corrigera - comprend les boues de la station qui seront produites ici et ponctuellement des boues de station notamment de Saint-Erblon.

**Madame Pinchemel** : Régulièrement de Saint-Erblon puisqu'on a des systèmes par exemple sur Saint-Erblon, ça fonctionne moins bien l'hiver donc on vient compléter...

**Public** : Ponctuellement ? On peut avoir une idée ? Saint-Erblon oui mais pour les autres ?

**Madame Pinchemel** : Pour les autres, en fait, c'est une réflexion qu'on a par rapport à la gestion de l'énergie. En fait, quand on a conçu le projet, on était en pleine crise Covid, où on a eu une interdiction complète d'épandage, où on a eu des moments où il a fallu qu'on soit agile pour pouvoir y répondre. On a eu de la chance parce qu'il y avait déjà une partie qui était épandue avant donc on a pu gérer tous nos flux de boues, du coup les questions qu'on se pose quand on dit ponctuellement c'est aussi, euh, en fait, tout est en régie, c'est vraiment Rennes Métropole, il reste très peu de stations et en début 2025 tout est en régie, c'est que du personnel de Rennes Métropole qui exploite toutes les stations qui s'organise pour que ça fonctionne bien et que les différents éléments fonctionnent bien. Donc, en faisant le projet, on a l'autorisation de venir apporter d'autres boues s'il faut. On parle de station d'épuration plus ou moins grande mais effectivement il peut y avoir quelques boues de Mordelles et quelques boues d'Acigné. C'est très difficile de voir l'évolution. En ce moment on nous demande beaucoup en épandage et il y a deux ans on en demandait presque plus, donc du coup, c'est pour ça qu'on veut avoir quelque chose qui soit évolutif et agile.

**Public** : Il n'y aura plus épandage avec le système de méthanisation de ce que j'ai compris ?

**Madame Pinchemel** : La méthanisation pourrait avoir de l'épandage mais là on fait une valorisation thermique.

**Monsieur Vermet** : C'est ça. Par contre, les autres stations d'épuration font encore de l'épandage. Par rapport à cette méthanisation, on a une zone qui s'appelle ATEX dite explosive, qui ne va pas avec le téléphone portable etcetera. C'est 2 m autour donc ce n'est pas énorme, mais du coup il a été posé la question comment on gère la sécurité notamment par rapport aux services de secours qui peuvent demander un accès, deux accès suivant l'endroit où se pose le problème. Donc on a indiqué que le dossier, en fonction, sera signalé aux services de secours. C'est le SDIS 35, c'est une obligation, et en fonction de la zone ATEX, eux, nous donneront des directives sur comment on organise l'accès pour les véhicules de secours à la fois dans le site mais aussi à l'intérieur du site, comment s'organise leur accès.

**Madame Pinchemel** : Ah oui, tu finissais la mémoire de table précédente et après c'est les reports de circulation.

**Monsieur Vermet** : C'est ça. Après on revient toujours sur les reports de circulation. Là on a fait le tour un peu de ce qu'on a vu, de beaucoup de questions autour des reports de trafic sur la 77.

**Madame Pinchemel :** Il y a eu une question aussi sur la grue aussi, du bruit que ça pourra amener la grue.

**Public :** Moi j'ai une question qui n'est pas dans le sujet mais... « quel est le risque inhérent à une station de méthanisation ? »

**Madame Pinchemel :** Christophe Simon répondrait mieux que moi mais il est en train de parler. C'est notre AMO [Assistant à Maîtrise d'Ouvrage], il est technique. Il y a différentes choses, on a entendu beaucoup parler d'accident et de pollution par des stations de méthanisation et qui ont forcément, c'est normal, on en a beaucoup parlé dans la presse et c'est tout à fait normal, il s'agit notamment des problèmes de pollution directement par des méthanisations. On a des méthaniseurs qui sont confinés, on a un volume complet qui permet de tout retenir et de ne pas avoir de pollution. Sur les méthaniseurs de station d'épuration, ce qui est très confortable pour nous, c'est qu'on connaît ce qui rentre dedans c'est-à-dire que c'est toujours la même chose, toujours des boues d'épuration, on n'a pas à faire ce mélange qui n'est pas facile à faire quand on a des intrants différents dans un méthaniseur. Des fois, on a un certain type d'intrant, un peu d'autres, et où il faut bien réussir à faire le mélange pour que tout se passe bien. Nous, c'est vraiment des méthaniseurs de stations d'épuration qui sont faciles à exploiter. À Beaurade, la station d'épuration de Rennes, il y a déjà un méthaniseur. C'est un méthaniseur qu'on exploite déjà depuis longtemps et sur lequel on a l'habitude. Donc les risques : on a petite zone ATEX, il y a un endroit où il faut faire attention, il y a toujours des questions « Qu'est-ce qui pourrait se passer si ça explose ? ». En fait, un méthaniseur c'est à 37 degrés, en pression atmosphérique en fait, c'est une toute petite surpression, quelques millibars, on n'est pas sur une cocotte-minute du tout, c'est vraiment un digesteur comme un estomac qui est là. Les risques sont limités et sont circonscrits dans le site.

**Public :** Le risque d'explosion existe quand même.

**Madame Pinchemel :** On appelle ça un risque d'explosion mais ce n'en est pas une vraiment.

**Public :** Oui, d'inflammation s'il y a une source ?

**Madame Pinchemel :** Après, il y a toute la question liée au gaz. Là, c'est pareil, on a toute la réglementation, avec le gazomètre, avec la torchère et avec ces éléments-là au même titre que toutes les installations qu'on peut avoir. Au niveau de la filière eau, on vérifie qu'il n'y a pas de pollution et de dépôts, on est sur des traitements qui sont plus classiques avec nos bactéries qui mangent la pollution.

**Public :** Vous parlez des graisses pour le méthaniseur, elles viennent d'où les graisses du coup ?

**Madame Pinchemel :** Des stations d'épuration. On a un dégraisseur en début de station d'épuration. En fait, on n'aime pas les graisses dans les stations d'épuration parce que

quand elles commencent à se refroidir elles se figent et quand elles se figent, elles bloquent toutes nos pompes, elles bloquent tous nos mélangeurs, elles bloquent tout donc c'est pour ça que plus on dégraisse en amont plus on est tranquille sur la filière en arrière. Donc c'est sur ça qu'on sépare les graisses des diluants en grande partie et puis ça permet aussi de mieux nettoyer l'eau et d'éviter d'avoir des départs de pollution vers les milieux naturels. Mais c'est que des graisses des stations d'épuration. C'est interne à la régie d'assainissement.

**Public :** Il n'y a pas d'apport extérieur ?

**Madame Pinchemel :** Non, le but du méthaniseur ce n'est pas de faire des sous, c'est vraiment de réduire nos volumes de boue et de réussir à arriver à mieux traiter et à mieux gérer nos boues, à limiter les camions et puis on en parlera à la réunion de vendredi, en fait le but de Rennes Métropole c'est de ne pas externaliser ses boues et de dire je les envoie dans d'autres départements voire régions et puis voilà j'en suis débarrassé mais de se dire comment est-ce qu'on arrive à avoir la capacité à gérer sur site notre propre pollution.

**Monsieur Vermet :** C'est aussi pour ça qu'on limite les sites où on a de l'apport de matières de vidange d'assainissement non collectif parce que c'est les mêmes camions qui peuvent aussi faire des graisses etcetera, c'est pour ça qu'on les limite sur les sites, on a un meilleur contrôle de ce qui se passe. Est-ce que vous avez d'autres interrogations ?

**Madame Pinchemel :** Vous m'épatez à chaque fois dans la précision des choses. On amène les réponses au fur et à mesure et puis bien sûr pour les questions, vous pouvez nous joindre directement ou poser des questions sur les registres, il n'y a pas de soucis.

**Public :** C'est indiqué dans le registre ?

**Madame Pinchemel :** Oui, tout à fait, c'est la Fabrique Citoyenne. Il y a un registre papier en mairie aussi sur chacune des mairies, et à Rennes Métropole.

**Public :** C'est court non pour répondre ? Le délai c'est court.

**Madame Pinchemel :** Le délai minimum c'est deux semaines, le délai maximum qui est le délai aussi pour les très, très gros projets c'est trois mois. Donc là, c'est vrai qu'on est sur cinq semaines.

**Public :** Je le note.

**Madame Pinchemel :** Tout à fait. La question c'est la suite, comment on échange. Alors, on sort de ce cadre avec garant de concertation mais on ne ferme pas la discussion, du tout.

**Monsieur Vermet :** Et ça, il faut l'indiquer dans le registre si vous souhaitez qu'on continue à échanger, vous mettez bien vos coordonnées puisque sinon ça va être compliqué de

savoir qui veut quoi... Il y aura des réunions mais on pourra aussi, si on a vos coordonnées, vous convier ou vous prévenir qu'il y a une rencontre ou qu'il y a quelque chose.

**Madame Pinchemel :** Ou après nous contacter à Rennes Métropole, station de Bruz, ça va tomber sur moi à un moment.

**Monsieur Vermet :** Les riverains directs on les cible et oui, effectivement, aussi nos coordonnées, on ne cache pas nos coordonnées. Et les gens qui sont là ce soir sont aussi les gens qui seront sur le chantier

**Madame Pinchemel :** On a présenté en réunion d'ouverture, la station de Bruz actuellement arrive à saturation, elle ne fonctionne pas bien. Au niveau des nuisances pour ceux qui passent dans le coin, c'est vrai qu'il y a vraiment des choses qu'il faut pouvoir supprimer. La circulation on en a parlé un petit peu tout à l'heure, c'est vrai que ça va réduire aussi la circulation sur ce secteur-là parce qu'on ne vient pas en cumul mais on supprime des sites, donc on supprime de la circulation à certains endroits. Nous, en enquête publique et dans les dossiers d'incidence environnementale, ce sont des choses qu'on doit noter aussi, et dire : qu'est-ce qu'on supprime ? Qu'est-ce qu'on produit ?

**Public :** Sur la circulation j'ai un autre sujet. La canalisation va passer au niveau des ponts de Champcors ?

**Madame Pinchemel :** Non. Ce qui est prévu c'est de faire un forage dirigé

**Public :** Mais il y aura des travaux, enfin, est-ce que les ponts vont être bloqués ?

**Madame Pinchemel :** Non, on n'a pas prévu de bloquer les ponts. Il y aura peut-être un moment. La traversée entre Chavagne et le Rheu va être un moment où effectivement il faudra traverser mais ce n'est pas une traversée énorme, mais je ne sais pas si le tir sera avant ou après. En fait, la question c'est de partir de bon sol. En fonction des études qui sont menées, on est aussi obligé de faire des études préliminaires un peu plus pour savoir à quel moment on va partir, mais les ponts de Champcors, non, on ne passe pas par là.

**Public :** Si, vous passez sous, mais du coup effectivement les travaux ne vont pas bloquer le pont.

**Madame Pinchemel :** Ah non, du tout.

**Public :** C'est ça, c'est quand même par là qu'on est, euh

**Madame Pinchemel :** Après, au niveau circulation, c'est Margot qui est plus au fait mais dans Chavagne par moment il y aura des travaux, ils sont en train de travailler aussi avec la mairie pour connaître le contexte et pour essayer de limiter au maximum les impacts travaux.

**Monsieur Vermet** : Effectivement on étudie toutes les déviations, par où la circulation risque d'arriver et ça nous impose soit des techniques sur place, donc demi-chaussée ou autres, ou carrément du sans tranchée si on estime qu'on va créer trop de nuisances.

**Public** : Et au niveau technique, vous descendez à combien pour passer sous la Vilaine ?

**Madame Pinchemel** : C'est Margot qui a la réponse, je ne l'ai pas trop. Soit je lui pose la question soit on la note mais ce n'est pas le sujet, là tout de suite.

**Public** : Non ce n'est pas le sujet mais c'est la question que je me posais du coup.

**Madame Pinchemel** : C'est des choses qu'on a présentées, c'est vrai, au Rheu. Peut-être que... je ne sais pas si la question a été posée quand on était au Rheu. On n'a pas encore remis le compte-rendu, je viens de recevoir la transcription donc on n'a pas encore...Oui, c'est des gros travaux certes, pour pouvoir traiter les eaux usées ça c'est certain.

**Public** : Et je ne sais pas si vous avez des réponses là-dessus, mais les stations d'épuration actuelles, est-ce que vous savez, vous, ce qu'il va en advenir ?

**Madame Pinchemel** : Les devenirs des stations d'épuration sur site ?

**Public** : Oui

**Madame Pinchemel** : C'est un sujet qu'on a un peu abordé à la réunion qu'on a faite au Rheu.

**St Jacques de la Lande** : Alors, il y a le lagunage de Saint-Jacques ça va être un espace qui va être renaturé, on est déjà sur un espace où il y a des lieux de promenade et puis, il y avait un souhait de la collectivité de remettre en valeur les traversées.

**Chavagne** : La station d'épuration de Chavagne, elle est vraiment très au Sud de Chavagne et du coup, là, on s'interroge c'est-dire qu'au début on a dit que la question c'est plutôt peut-être de la rendre en terrain agricole pour restituer l'espace, mais maintenant s'il y a des gens qui souhaitent émettre des informations là-dessus c'est pareil, c'est une question qu'on a posée lors de la réunion.

**Bruz** : Au niveau de la station d'épuration de Bruz, on est dans le cadre de la ZAC de Ker-Lann, donc c'est un terrain où il y a vraiment des échanges dans le cadre de cette ZAC en entier. Il y a un petit espace qu'on va conserver parce qu'on aura quelques ouvrages techniques à garder mais le reste de l'espace il est plutôt rendu au fonctionnement de la ZAC. Moi, je ne sais pas aujourd'hui au niveau urbanisme ce qui va être fait exactement à cet endroit-là mais ça va être ça.

**Le Rheu** : la station d'épuration de le Rheu, qui est Moigné, qui est vraiment au Sud de le Rheu. Elle est du bon côté en fait, c'est pour ça qu'on peut la raccorder. C'est pareil, c'est un petit peu comme à Chavagne c'est-à-dire que nous, on est parti à dire que c'est sûrement un terrain qu'on va pouvoir rendre en espace après avoir... tout en gardant quand

même – je vois le directeur de l’assainissement – un peu d’espace aussi pour pouvoir se dire est-ce qu’on en a des besoins, nous, à l’usage public. C’est ce que je disais, on ne fait pas un coût financier avec le méthaniseur, là c’est pareil, si on en garde certaines surfaces c’est pour pouvoir exploiter au mieux, faire au mieux le travail de la direction de l’assainissement avec toujours une réflexion : la nature. Essayer bien sûr de ne pas trop impacter les riverains et puis de maîtriser les prix puisque, après, l’assainissement paie l’assainissement. C’est vraiment le prix de la facture d’eau qui paie les travaux, de ce qu’on fait en assainissement.

**Public :** Ces anciennes stations de traitement vont être détruites ?

**Madame Pinchemel :** Oui

**Public :** En tout ?

**Madame Pinchemel :** Oui, on déconstruit. C’est la dernière phase du chantier qui rentre dans le bilan financier qu’on avait mis, enfin, les estimations financières qu’on avait mises mais ça rentre dans le projet.

**Public :** Mais ça ne peut pas être envisagé de les réhabiliter ?

**Madame Pinchemel :** À Bruz il faudrait tout déconstruire et tout refaire et puis, sur place on n’avait pas la place pour refaire la bonne taille de station à Bruz. À Chavagne c’est pareil, il faudrait pouvoir la réhabiliter. Le Rheu, on aurait pu éventuellement l’agrandir et c’est vrai que les scénarios ont montré que, Margot en a parlé tout à l’heure sur les milieux naturels, on va cesser d’impacter ces petits cours d’eau, donc le choix il a été fait dans ce sens-là. Mais peut-être on aurait pu faire un autre choix mais quand on a mis les différents scénarios parce qu’il y en a énormément qui ont été étudiés, c’était : le milieu naturel est-ce que je l’améliore, est-ce que je ne l’améliore pas et après, techniquement, c’est faisable, ce n’est pas faisable parce qu’il y a des choses qui ne sont pas faisables. Et on en est arrivé à construire cette solution-là.

**Public :** D’accord, et est-ce que ça peut être des endroits nocifs si par exemple on envisage...

**Madame Pinchemel :** On fait des études de pollution également, c’est ça ?

**Public :** Si on envisage, je ne sais pas, de la réhabiliter pour des logements ou...

**Madame Pinchemel :** Ah oui, alors, une station d’épuration c’est des ouvrages en béton qui sont profonds de 2-3 m, qui sont souvent des ouvrages circulaires. Je n’ai jamais pensé à faire une maison dedans mais...

**Public :** En fait, je parle de ça car je fais des études d’architecture. Notre idée avec ma partenaire c’est que ce semestre, on envisage peut-être de travailler sur ce sujet, réhabiliter les vieilles stations d’épuration.

**Madame Pinchemel :** C'est un sujet que je n'ai jamais envisagé. Il faudrait venir les voir.

**Public :** D'accord.

**Madame Pinchemel :** Dans le cadre d'études, si c'est des études que vous faites, c'est des sujets qui peuvent être échangés. Il est utile de vous rendre compte de ce qu'on a. En général, on a un petit bâtiment d'exploitation et après, on a des ouvrages qui sont des ouvrages d'infrastructures assez techniques, des gros silos de béton donc... Je n'ai pas vos compétences en architecture pour savoir si on peut les transformer en quelque chose.

**Public :** D'accord, merci.

**Madame Pinchemel :** L'idée elle est intéressante. C'est bien d'avoir des idées et de les creuser.

**Madame Pinchemel :** Oui, je crois qu'on a dépassé l'heure, un quart d'heure. Alors, je ne sais pas, on peut proposer de faire une restitution en fin de réunion. Nous, on conclut en vous disant qu'il y a encore des réunions qui sont prévues, il y a des registres et puis à Chavagne vendredi : la méthanisation et puis l'énergie. C'est les deux grands thèmes.

**Public :** De toute façon, il y a la réunion de restitution finale.

**Madame Pinchemel :** Il y a une réunion qu'on appelle de clôture sur laquelle certaines réponses peuvent être apportées, d'autres, si elles amènent à de nouvelles études, on n'a pas forcément les réponses. Puis, on vous dit ce qu'on en a retenu et après, il y a le bilan, le bilan de concertation qui sera mis sur le site et là on dit ce qu'on retient, ce qu'on a éventuellement... voilà, on ne retient pas forcément tout ce qui a pu être émis mais où on explique ce qu'on va prendre en compte et c'est ça qui va nous permettre d'arriver après au programme de consultation pour la conception-réalisation parce qu'il faut qu'on puisse le mettre dans ce projet.

**Monsieur Vermet :** Ces réunions sont vraiment complémentaires de l'accès à la Fabrique Citoyenne sur internet, des documents et puis des registres aux mairies. N'hésitez pas à revenir parce que souvent après la réunion du coup on n'a pas vu ça, on a vu ou on ne voit pas tous les thèmes parce que sinon on aura des réunions à la journée, donc ce sera un peu long. C'est pour ça qu'il y a plusieurs réunions où on ne pourrait pas forcément participer à tout, donc n'hésitez pas à aller sur le site, à poser des questions. Pour nous, ces réunions sont importantes parce que ça permet d'échanger en direct, que vous puissiez mettre aussi des visages sur des gens de la Métropole, qui travaillent sur le projet, mais c'est aussi pour vous montrer qu'on est aussi accessible dans les échanges, donc il ne faut pas hésiter et l'outil numérique est quand même un complément qui permet de gagner en efficacité, où vous pouvez aller comme vous voulez et faire des remarques.

**Madame Pinchemel :** Merci en tout cas.

**Public :** Merci pour votre temps. Vous devez faire des sacrées heures sup en ce moment.

**Public :** Parce que je suis concernée en fait, je suis propriétaire exploitante de toutes les parcelles dans lesquelles le réseau d'évacuation va partir.

**Madame Trebaol :** Est-ce que vous voulez un peu un temps de synthèse ? À cette table, est-ce que ce que vous avez entendu est suffisant ?

**Public :** C'est bon.

**Madame Trebaol :** Synthèse de ce qui a été dit ?

**Public :** Non, c'est bon. Ils nous ont fait la synthèse d'une autre table, on a fait la synthèse de notre table.

---

## **Table 2 : le site et son accès, les phases de travaux – 1<sup>er</sup> groupe**

**Public :** Mais les terrassements, ça va être une horreur ! Et quand ils disent 16 camions par jour, mais les terrassements c'est un camion qui part. Moi, je me poserais la question, parce qu'ils disent « boues et graisses des STEP de Rennes Métropole ». Donc ils vont amener des boues...

**Public :** Oui, de Saint-Erblon.

**Public :** De Rennes Métropole.

**Public :** Saint-Erblon, six mois par an.

**Public :** Ils amènent des boues, ça veut dire qu'elles vont être traitées là. Ça veut dire qu'il y aura encore plus de trafics dans la zone de machin.

**Public :** Je connais ces chantier Monsieur, je les connais.

**Public :** La question que je me pose, c'est par rapport au trafic de camions qu'il va y avoir dans la zone. Et je me demande parce que c'est une zone où il y a beaucoup de public, il y a un restaurant, il y a pas mal de choses et je me demande si comme ça va être un trafic important, s'il ne va pas y avoir une levée de boucliers de tous les gens qui sont là-bas...

**Public :** Ce n'est pas des gens qui habitent.

**Public :** D'accord, mais qui y travaillent. Et la dangerosité par rapport à tous les restaurants, les hôtels et tout ça qu'il y a par là. Et sachant ça, je me pose la question de savoir aussi s'il y a des problèmes comme ça : est-ce que pour faire une sortie annexe, l'utilisation du chemin communal qui tombe sur la RD77 ? C'est une question que je me pose.

**Monsieur Piquet :** C'est une question ou c'est une crainte d'utilisation ?

**Public :** C'est une crainte et c'est une question.

**Monsieur Piquet** : D'accord, OK.

**Public** : L'accès prévu pour accéder phase chantier et phase définitive, c'est...

**Public** : C'est la fameuse communale qui est là.

**Madame Pinchemel** : Ici on a le giratoire, ici on a le McDonald, effectivement, qui est là.

**Public** : Ah, la RD34 est là, on arrive. On tourne là, voilà.

**Madame Pinchemel** : Donc là, elle tourne, ici on va vers la station

**Public** : Il y a des périodes-là, le midi, vous êtes déjà venu, c'est plein, tout est plein. Là, ça bouge beaucoup, là, beaucoup vont au McDo, il y a un peu Leclerc Drive. Bon, ça, c'est un flux régulier. Donc, ce qui est embêtant, c'est qu'à un moment donné, ça va poser problème toute cette phase-là, et qu'à un moment donné vous vous dites pendant le chantier, on arrête de passer par là et on essaie de passer par la RD...

**Public** : La communale.

**Public** : Par la communale ?

**Madame Pinchemel** : Non, pas la communale, là. En fait, c'est que comme les gens en ont marre de passer là, ils vont prendre la RD 77.

**Public** : Non, non, non, pas en phase chantier.

**Public** : Vous dites, il y aura tellement de monde...

**Public** : Est-ce que ce ne serait pas... Pour moi, ma crainte, c'est pour désengorger le chantier, ma crainte c'est la réutilisation du chemin communal. Là, le parking est trop petit donc les gens viennent un peu partout.

**Public** : C'est ce que je crains aussi.

**Madame Pinchemel** : Il y a effectivement un problème qui est complètement identifié, les stationnements anarchiques.

**Madame Trebaol** : Il faudrait, pour l'enregistrement, qu'il y en ait un qui parle à chaque fois et que l'autre réponde parce que sinon on n'arrivera pas à retracer, donc il faudrait juste que vous ayez cette habitude. Sinon ce ne sera pas retranscriptible du tout.

**Madame Pinchemel** : Il y a deux choses : comment on va circuler dans la zone de Ker-Lann ? Avec la peur qu'on aille chercher autre chose car on a peur du coup que ça ne circule pas. Et puis là on est bien en train de parler de la phase chantier puisqu'en phase d'exploitation, si on a quatre, cinq, six camions qui passent par jour, ce ne sera plus finalement que l'activité actuelle.

**Public** : Si c'est vraiment quatre, cinq camions par jour, ça ira.

**Public :** Plus les tuyaux. Par exemple ici, là je ne sais pas précisément, mais il y a ça qui va être le rejet, qui va se faire quelque part comme ça, là, l'arrivée de, j'imagine, Chavagne...

**Madame Pinchemel :** Les arrivées, elles vont arriver par ici, en fait, à part les accotements de la RD.

**Public :** Donc rien ici ?

**Madame Pinchemel :** Ici, ça va arriver comme ça, et Bruz ça va arriver par ici, le long ici. Par contre, ici, je vous rejoins tout à fait, le long du Mortrais..., je fais les traits très larges mais ce n'est pas du tout ça.

**Public :** Le long de Mortrais jusqu'à la Vilaine.

**Madame Pinchemel :** Il y a la question qui se pose : "Attention aussi à cet accès-là, et pas uniquement en période de chantier". La question qui est posée, c'est au Mac Donald, c'est en période au moment où les gens mangent quand même.

**Public :** Comme ci, aussi, c'est trop petit ce parking. C'est le seul restaurant ici.

**Public :** Moi, j'ai une autre question.

**Monsieur Vermet :** Juste pour finir sur les accès, c'est ce qui a été dit dans la présentation. On est en train de travailler avec la DIRO, donc les services de l'État. On est sur la RGC sur la RD34, une route à grande circulation. Donc on est obligé de leur demander leur avis pour savoir si on peut faire des accès pour la phase chantier sur notre opération.

**Madame Pinchemel :** Quand on dit un accès, c'est-à-dire que ce n'est pas pareil sur une route départementale de faire une entrée, un camion qui sort de la route et qui rentre dans un terrain que de faire une sortie où il y a un camion qui attend et qui se précipite dès qu'il y a un petit trou. Donc quand on dit pour une phase accès, on les interroge et on va continuer à étudier les possibilités.

**Public :** Il y aurait un sens de circulation unique.

**Madame Pinchemel :** Oui, en phase chantier.

**Public :** Ça, c'est bien.

**Madame Pinchemel :** C'est quelque chose qui serait pour nous intéressant parce que ça veut dire qu'on pourrait rentrer sur le chantier sans gêner personne, parce qu'on va décélérer sur notre terrain et puis ça sera pour ressortir que, bien sûr, il faut venir sur un giratoire parce qu'on ne peut pas sortir comme ça sur une RD entre deux camions.

**Public :** Quid des giratoires [RD34 / RD77] ?

**Madame Pinchemel :** Aujourd'hui, on ne peut pas s'engager et c'est pour ça que j'ai mis des plans aussi, c'est qu'en fait ces travaux qui vont être faits avant du réseau express

vélo vont, de toute manière, amener à un ralentissement. Donc si on ralentit, c'est d'autant plus facile de venir rentrer sur le terrain.

**Public :** Et un ralentissement ici, puisque vous faites une sortie ici pour aller à Saint-Jacques aéroport.

**Madame Pinchemel :** Là, je ne resitue pas...

**Public :** Moi non plus.

**Monsieur Piquet :** Le terrain est là.

**Public :** Le terrain est là, vous faites ici la passerelle, grosso modo, et ici, vous l'avez dit tout à l'heure, vous faites un ralentissement pour la sortie des vélos.

**Monsieur Piquet :** Oui, c'est ça, c'est le réseau express vélos qui arrive de Saint-Jacques normalement. Uniquement les vélos.

**Public :** La passerelle elle est là-bas, donc on en revient à la question de tout à l'heure, si vous faites un ralentissement là, les gens vont tous se déporter sur notre route.

**Madame Pinchemel :** Oui. C'est quelque chose sur lequel on travaille actuellement.

**Public :** Moi j'étais SPS avant sur un ancien métier donc je connaît vraiment les phases chantiers.

**Public :** Donc, venez, venez avec Monsieur un matin voir la circulation. Tous ceux qui ont Waze la prennent. On va d'ailleurs faire un petit essai. On va tous télécharger Waze, on va se mettre au téléphone en enfilade, Waze va dire... Un week-end où on va être tranquille, comme ça ils seront déportés ailleurs.

**Madame Pinchemel :** Si vous les mettez tous, je crois que ça bloque tout le monde ?

**Public :** C'est ça.

**Monsieur Piquet :** Juste peut-être pour bien expliquer. Il y a deux projets qui sont complètement distincts. Il n'y a aucun lien entre eux, il y a la station d'épuration d'une part, et les travaux, comme l'a dit Odile tout à l'heure, on est sur 2026 et il y a le réseau express vélo entre Rennes, Saint-Jacques et Bruz, qui sera fait avant.

**Public :** Mais ça n'aurait pas pu être fait après ?

**Monsieur Piquet :** C'est-à-dire qu'on est sur des travaux fin 2024 ou début 2025. Et sur ces politiques publiques, c'est Rennes Métropole qui pilote les deux, mais on est sur des sujets et des politiques de Rennes Métropole, complètement différents. D'un côté, c'est la politique assainissement et de l'autre côté c'est la politique mobilité de Rennes Métropole, voilà. Et quand même, juste, parce que je connais bien aussi ce projet-là, on est ici sur une

traversée où les vélos ne seront pas prioritaires. Il y a un stop pour les vélos et c'est les voitures qui passeront. Les vélos passeront quand il n'y aura pas de voitures.

**Public :** C'est ultra dangereux.

**Public :** C'est très dangereux. Parce que là, ils roulent beaucoup plus vite que chez nous quand même. Chez nous, ils roulent vite mais là...

**Public :** À quelle distance ils sont du rond-point à peu près là, ici ?

**Public :** Parce que là, c'est le Leclerc, c'est ça ?

**Public :** Oui. La MSA qui est là.

**Public :** Donc la distance, oui. Ça veut dire qu'il y a une déviation du rond-point là-bas, elle a le temps de prendre de l'élan, largement, pour arriver ici. Après, vous pouvez faire le retour à Rennes Métropole, mais c'est ultra dangereux, qu'ils fassent une passerelle aussi.

**Public :** Il faut le préciser parce que c'est important. J'ai bien compris que c'est un autre projet, mais si vous en savez quelque chose, je veux bien avoir des précisions. Donc un autre chantier qui consiste à faire une voie vélo qui arrive de Rennes, c'est ça ?

**Monsieur Piquet :** Oui, qui va arriver de Saint-Jacques aéroport, le long de la voie du Parc Expo et qui va bifurquer pour aller de ce côté.

**Public :** D'accord, je vois bien.

**Public :** Et là, c'est quoi ? C'est juste des petits passages au sol ?

**Monsieur Piquet :** Ce sont des pictos. Là, vous avez un stop ici pour les vélos et donc, les voitures seront prioritaires, il n'est pas question de faire passer les vélos, c'est hyper dangereux, les vélos attendent. Et puis, ils passent...

**Public :** Oui, mais les vélos ne s'arrêteront pas ! Ça va être accidentogène et dangereux, impossible ! Et là, ils s'arrêtent au milieu ?

**Monsieur Piquet :** Il y aura effectivement un îlot central pour qu'ils puissent traverser d'abord une voie dans un sens, on peut s'arrêter sur l'îlot central pour éviter de tout traverser d'un coup.

**Public :** J'ai une question à poser. Est-ce que ce projet de voie express vélo fait l'objet d'une concertation, sûrement pas avec garant, mais ailleurs, pour que les personnes puissent avoir plus de renseignements ? Parce que nous, on n'était pas trop au courant.

**Monsieur Piquet :** Il n'y a pas de concertation si large. Après on a travaillé avec les associations de cyclistes. Le problème, c'est que la liaison avec le centre de Bruz...

**Public :** Il y a des fleurs qui sont toujours mises là. Exactement. Il y a déjà des accidents.

**Public :** Elle a un nom cette route. C'est la RD34, mais en réalité tout le monde l'appelle « la deuxième couronne » ...

**Monsieur Piquet :** Deuxième ceinture.

**Public :** Donc on parlait de la deuxième ceinture, soyons précis. Allez, ce n'est pas une rocade, mais ça en prend forme. Tout est lié en fait. C'est le trafic autour de Rennes...

**Monsieur Piquet :** Ce qu'on entend vraiment aujourd'hui c'est que vous exprimiez le problème que vous avez au quotidien sur la RD 77.

**Public :** Nous on n'a pas de problème.

**Monsieur Piquet :** Non, non, mais comme c'est saturé, les gens essaient de passer par des itinéraires bis pour gagner un peu de temps. Voilà.

**Public :** Et dans votre cas, c'est que les travaux aggravent cette situation-là. En phase chantier et en phase exploitation, je voudrais savoir si dans la concertation, vous avez prévu de mesurer les impacts indirects sur la circulation de la RD 77. La question est très précise. Donc, je m'attends à avoir un document, en tant qu'ingénieur. Je m'attends à avoir un document avec des chiffres de la circulation actuelle sur la RD 77. C'est ce qu'on avait demandé déjà.

**Public :** D'accord. Sur La circulation future ?

**Monsieur Piquet :** Pour l'instant, on n'a pas cette donnée.

**Public :** Non, non, mais vous l'aurez.

**Monsieur Piquet :** Oui, on fait des comptages.

**Public :** Voilà, je m'attends à avoir ce document, en tout cas c'est ma question.

**Public :** Il y a eu un comptage de fait déjà sur cette route il y a quelques années. Donc, vous pouvez déjà voir une évolution sur les comptages qui ont déjà été faits.

**Public :** Vous avez parlé aussi sur le fait que vous ne faites pas de travaux sur des zones inondables. Vous savez que toute cette zone, il y a une partie de cette zone qui a été remblayée à une époque ? Le bureau d'études sur le terrain il n'a pas invité les exploitants à être là quand ils faisaient les repérages ?

**Maître d'ouvrage :** La zone ? Pardon ?

**Public :** Vous dites que vous ne faites pas de travaux sur une zone inondable, vous regardez la nature des sols et tout ça. Il y a quand même dans une partie de cette zone, moi, je ne saurais pas vous le dire exactement où, mais on peut vous trouver l'info, qui a été comblée, c'était des zones humides quand même à l'époque, et ça a été comblé. C'est toujours en cours de remblai.

**Public :** C'est une zone Natura. Alors la zone, elle est simple à trouver, elle est par là.

**Madame Pinchemel :** On a pris renseignement, en fait. C'est un particulier, ce n'est pas absolument Rennes Métropole, ce n'est pas la Commune, c'est un particulier. On peut demander à Monsieur CHEVET pour plus d'informations.

**Monsieur Chev  :** Comme vous l'aviez souhait , l -dessus...Oui, tout   fait. On a vu  a lors de la premi re r union ici. On est all  voir effectivement, c'est des travaux chez un voisin que vous connaissez, pas tr s loin sur les serres, qui a engag  les travaux. Donc le service d'urbanisme nous a dit qu'ils sont all s voir. Parce que, forc ment, il n'y pas eu de d claration, on n' tait pas au courant. Moi, je n'ai pas plus d' l ments que les services sur ce point-l . En tout cas, l  o  sont stock s les tas de terre, ce n'est pas une zone humide pr cis ment l , il y a une zone humide un peu plus en bas. Mais l  o  sont les tas de terre aujourd'hui, ce n'est pas une zone humide.

**Public :** C'est Natura. C'est dans le prolongement.

**Madame Pinchemel :** On n'est pas Natura 2000.

**Public :** Non, mais elle est class e NP, je crois.

**Madame Pinchemel :** Alors oui, zone "naturelle" au PLUi.

**Monsieur Chev  :** Oui, le long du Mortrais mais  a ne change rien au fait que sur ces travaux-l , on n'avait pas d'informations. Les services urbanisme sont saisis sur ce point-l , on va suivre  a.

**Public :** Moi, je voulais vous poser une autre question aussi par rapport au site. Vous pr voyez une seule entr e sur le site ? En situation d finitive ou pas ? Une seule entr e. Parce que j'ai un ami qui a une station de m thanisation comme  a et la commission de s curit  l'a oblig    avoir une deuxi me entr e.

**Madame Pinchemel :** La grosse diff rence, c'est que nous, la mati re qu'on va m thaniser, elle arrive toute seule par tuyau.

**Public :** Elle arrive toute seule par tuyau ?

**Public :** Oui, mais vous allez avoir des camions qui vont quand m me amener des d chets, des boues et des graisses, des STEP de Rennes M tropole.

**Madame Pinchemel :** De Saint-Erblon, oui. Alors on est sur des boues qui ont d j   t  press es en fait, sur lesquelles on a d j  enlev  beaucoup d'eau, donc on est sur une mati re qui est d j  tr s compacte. Ce qui prend beaucoup de place, c'est... Tout au d but, quand on avait  tudi , il y avait aussi la question des d chets verts. Est-ce qu'on vient les composter ici ? Si  a avait  t  le cas, alors l , on vous annoncerait d'autres flux de camions.

**Public :** Ah oui, mais l , on vous annoncerait des blocages !

**Madame Pinchemel :** Non, mais c'est quelque chose qu'on a pris en compte suite aux échanges qu'on avait eus, et qu'on a enlevé et du coup, ça limite les odeurs, il faut le dire aussi.

**Public :** Bah oui, là... Et puis au niveau écologique, c'est une aberration, parce qu'on parle d'écologie aussi.

**Madame Pinchemel :** Quand on transporte de la matière végétale, en fait, on transporte beaucoup d'eau et ça prend beaucoup de place et ça fait des volumes beaucoup plus importants.

**Public :** Même en matière de sécurité, vous êtes sûrs qu'avec une seule entrée, vous serez dans les clous ?

**Madame Pinchemel :** On va avoir beaucoup de données réglementaires, enfin d'études et de dossiers réglementaires, donc ça sera vérifié et on pourra aussi vous répondre quand on aura la réponse des services constructeurs.

**Monsieur Vermet :** Ce sera notamment vérifié aussi par les services de secours et les communes.

**Public :** Oui, voilà, devant la commission de sécurité.

**Public :** Justement, l'unité de méthanisation devait être abandonnée au départ. Comment se fait-il qu'on se retrouve encore avec une unité de méthanisation ?

**Madame Pinchemel :** Alors, celle qui est abandonnée, ce n'est pas ce projet-là.

**Public :** Si, on nous a dit qu'il n'y aurait pas de méthanisation.

**Public :** Avant, il était question de méthaniser des choses qui viennent d'ailleurs. De ce que je comprends, aujourd'hui, vous ne méthanisez que ce qui est sur place.

**Madame Pinchemel :** Non, ce n'est pas tout à fait ça.

**Public :** Ce n'est pas ça ?

**Madame Pinchemel :** Ce qu'on a abandonné, c'est le compostage. Donc ça, c'est différent, compostage des déchets verts ou co-compostage avec des boues. Ça, c'est quelque chose qu'on a décidé de ne pas faire. Et c'est pour ça qu'on aura aussi moins de flux de camions parce que maintenant, on fait une valorisation thermique, on n'a pas besoin non plus de ressortir des camions et des camions de compost, donc c'est une grosse différence. Par contre, quand vous exprimez qu'on vous a dit qu'il n'y aurait pas de méthanisation sur ce site-là, pour moi, ce n'est pas une information qu'on a apportée à aucun moment. Donc je veux bien savoir où et quand ?

**Monsieur Piquet :** Peut-être qu'à une époque on s'était dit qu'on amènerait des biodéchets, et puis finalement, cette idée-là n'a pas pu être retenue.

**Public** : Exactement. J'ai calculé les volumes des camions.

**Monsieur Piquet** : Effectivement, ça, on a changé l'idée.

**Madame Pinchemel** : On n'a pas le droit.

**Monsieur Piquet** : Donc, il n'y aura pas de biodéchets à amener. C'est uniquement les boues de stations d'épuration qui seront méthanisées.

**Public** : Vous ne méthaniserez que ce qui est produit sur le site ?

**MO** : Plus les boues de Saint-Erblon.

**Public** : Ah, et les boues de Saint-Erblon, mais ça on n'était pas au courant.

**Public** : Qui sont dans les camions comptés ?

**Madame Pinchemel** : Oui. À Saint-Erblon, en hiver, on a un séchage qui est un séchage par serre en fait, un séchage qu'on appelle solaire. Et en fait, en Bretagne, ça ne marche pas très bien.

**Public** : Pas trop non

**Madame Pinchemel** : Alors, à Laillé il fonctionne parce que c'est une technologie plus récente, mais à Saint-Erblon ce n'est pas le cas. Et donc, c'est des boues vont venir être valorisées pour produire de l'énergie. On a aussi cet équilibre qui a été réfléchi, à dire que ça nous permet aussi de produire du biogaz qui est épuré en biométhane et qui permet aussi de produire de l'énergie.

**Monsieur Chev ** : Si je ne me trompe pas, à Saint-Erblon, vous avez hérité de cette solution-là, ce n'est pas quelque chose qui a été choisi ?

**Madame Pinchemel** : Oui, c'est quelque chose qui date déjà depuis un moment.

**Public** : Une question : d'un point de vue "process", on n'est pas sur une usine Seveso du tout, là ? Il n'y a rien d'ATEX et tout ça ?

**Madame Pinchemel** : Elle est classée en ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement). Alors la zone ATEX, elle existe autour du gazomètre comme tous les méthaniseurs. C'est une zone qui est assez étroite. Alors ça dépend de la conception, est-ce qu'on est en béton ? Est-ce qu'on est en métal ? Donc il y a une petite différence qu'il peut y avoir au niveau de la zone ATEX, mais c'est au sein de la station qu'il y a une zone ATEX, qui est zone qui n'est pas très grande.

**Public** : Alors, pour les néophytes, c'est quoi une zone ATEX ?

**Public** : Atmosphère explosive.

**Madame Pinchemel** : C'est un endroit où on n'entre pas avec un portable.

**Public :** C'est pour ça, ma question, c'était par rapport à la sécurité du site. Y aura-t-il une deuxième entrée de prévue pour les secours ? C'est ça.

**Monsieur Vermet :** Oui, en fait, les services de secours ils vont regarder où est la zone ATEX et ils vont regarder comment on peut accéder à cette zone-là. Si l'entrée, elle est en dehors de cette zone-là, une seule entrée au site suffit. Après, ils vont regarder à l'intérieur. Donc c'est vraiment lié à cette zone ATEX comment elle sera définie. C'est pour ça que les services de secours seront interrogés.

**Madame Pinchemel :** Est-ce que je peux vous poser la question en phase chantier ? Peut-être qu'ici, il n'y a personne vraiment de concerné, mais je posais la question au niveau de vos attentes, de la communication, de vos craintes. Il y a la circulation, je pense qu'on en a bien parlé, mais sur d'autres sujets, est-ce que vous êtes intéressés pour savoir comment ça se passe, où on en est ?

**Public :** Oui, qu'est-ce que vous ferez avec les tuyaux ?

**Public :** Il y aura une grue, j'imagine ?

**Madame Pinchemel :** Ah oui.

**Public :** Voilà. Après, elle sera loin, mais ça fait toujours un peu de bruit, une grue.

**Madame Pinchemel :** Donc la question du bruit...

**Public :** Le bruit oui, pour les voisins les plus proches. Nous on est un peu plus loin mais...

**Monsieur Piquet :** En phase chantier toujours ?

**Public :** Oui, en phase chantier. J'ai une question aussi...

**Monsieur Piquet :** L'info aussi, effectivement, quand on fera la traversée, la conduite qui arrivera, à un moment, on la fera traverser effectivement la RD 34.

**Public :** Et la RD 77 aussi.

**Public :** Et là, où vont les voitures ?

**Monsieur Piquet :** Là, oui, il y aura un impact

**Public :** Non, non, il n'y aura pas d'impact. Non, il n'y aura pas d'impact parce que vous ne ferez pas passer 14 véhicules de la RD 34 sur la nôtre. Donc, on regardera bien ça, ne vous inquiétez pas, pour pas qu'il y en ait.

**Monsieur Piquet :** Peut-être qu'aussi on aura des travaux de nuit, des choses comme ça pour adapter.

**Public :** Moi j'ai filmé, vendredi soir les agriculteurs ont bloqué la RD 34 de Chavagne à Ker-Lann. C'était barré pour éviter que les véhicules aillent sur les fameux deux ronds-points.

Ah oui, pas qu'un rond-point, deux ronds-points. Donc tout le monde est passé par notre route.

**Madame Pinchemel :** C'est pendant la manifestation ?

**Public :** Oui, des agriculteurs, vendredi vers 16h00.

**Public :** Là, oui, vous avez bien compris. Moi, j'ai filmé un 38 T sur la route. J'ai la vidéo en fait. Et on est tous à l'arrêt parce qu'un 38 T ne passe que si tout le monde est à l'arrêt de l'autre côté. Derrière, il y avait tous ceux qui attendaient et nous, moi j'étais de l'autre côté, on était tous à l'arrêt pour qu'il puisse passer.

**Public :** Et encore, il n'avait pas le droit...

**Public :** Donc, quid du rond-point ? Je me demande comment il a fait pour passer...

**Public :** Moi, j'ai une fille de 10 ans. On en a une tous les deux : elles vont avoir 11 ans, moi, la mienne dans trois jours et la sienne dans trois semaines. On ne peut pas les laisser sortir en vélo. C'est une route de campagne. D'accord, il y a de la circulation. Mon mari a failli se faire shooter en sortant de chez moi. Donc, on sera hyper vigilants avec les travaux sur la circulation. Et je vous assure que s'il faut bloquer la route, on n'a pas le droit, mais s'il faut faire des opérations, on n'a pas le droit de bloquer, on ne le fera pas. Mais par contre, on sait bien faire des opérations escargot et on a tous les véhicules tracteurs et tout ce qu'il faut dans le coin et on le fera. Il faut vraiment que vous soyez conscients de ça, on n'en peut plus. Non, on n'en veut plus.

**Madame Pinchemel :** Est-ce qu'on fonction des phases de travaux, il y a l'information de vous dire ce qu'on va faire et peut-être, ça peut être intéressant aussi d'anticiper et de dire : « Bien avant de le faire, on peut vous présenter, échanger avec vous pour trouver des solutions qui sont peut-être différentes sur les phases de travaux. »

**Public :** Bien sûr. Mais ce n'est pas parce qu'on n'en peut plus qu'on ne veut pas parler.

**Madame Pinchemel :** Du coup, moi, ce que je vous invite, c'est aussi à laisser les coordonnées. Alors après, on se connaît, mais pour nous, c'est plus facile si vous pouvez les mettre. Alors soit le document qui est à l'entrée, soit je vais les prendre mais pour qu'on puisse s'organiser et l'écrire au bilan de concertation. On a un collectif où le sujet, si j'entends bien, il est surtout sur la circulation. Très bien, comme ça, on parlera surtout de ce sujet-là.

**Public :** Ce n'est pas que ça. La méthanisation, c'est un sujet qui est lié à la sécurité.

**Public :** Oui, bien sûr. Mais on est toujours ouvert à la discussion. Mais il y a un moment où la discussion, il faut qu'elle amène... C'est bien la concertation... Mais surtout des actes, des réponses. Si elles ne sont pas suivies, nous, on préfère que vous ne nous donniez pas de réponse et que vous agissiez. Franchement, on s'en fiche. On veut des actes.

**Public :** Vous avez compris, il y a un vrai sujet de danger à proximité de ces travaux-là.

**Monsieur Piquet :** Malheureusement, vous avez compris, c'est qu'il y a ça dans beaucoup de secteurs.

**Public :** Oui, bien sûr.

**Monsieur Piquet :** C'est l'effet Waze. On a ça sur tout le secteur, il y a beaucoup de rues utilisées en voies de shunt.

**Monsieur Vermet :** C'est ce que disait ma collègue. On l'a déjà écrit sur des chantiers où on impose des plans de circulation. On demande à ce que les véhicules ne passent pas sur certains axes.

**Public :** Moi, je n'ai que des doutes.

**Monsieur Vermet :** Ça prend du temps, mais nous, on va sur les chantiers, on va aux heures de pointe, on ne va pas juste à la réunion le jour de la réunion. On passe aussi, ça nous arrive, on a la photo, on est allé sur le terrain et on essaie de viser les heures où il y a des gênes, pour voir "est-ce qu'elles sont respectées ?" Si non, il y a des rappels à l'ordre qui se font.

**Madame Pinchemel :** Les gens, ils shuntent en journée ou c'est que le matin et le soir ?

**Public :** Matin et soir. Tout le temps. Après, l'après-midi ça ne nous dérange pas. Ce qui me dérange, c'est la vitesse. Franchement, qu'on ait 1000 voitures à passer, si les gens roulaient à une vitesse correcte, il n'y aurait pas de danger. Vous avez le temps de vous arrêter. Moi, je n'ai pas un chat qui survit, parce que les gens, ils n'ont pas le temps de s'arrêter. Donc un chat, ça va, nos enfants, nous, mon mari...

**Monsieur Piquet :** Après, vous quand même, par rapport à votre crainte, on a entendu votre crainte que les accès de chantier se fassent par les petites routes communales ici et du coup viennent encombrer la route 77. Là, c'est quand même très facile à ce qu'il n'y ait pas d'accès par ici. D'ailleurs, le site ici, il y aura un accès principal par là. Un accès qui se fera par là.

**Public :** Attention, vous avez dit "pour l'instant", il n'y a pas d'accès prévu sur le chemin communal car trop d'impacts pour les riverains.

**Public :** Oui, parce que des gens qui ne sont pas là ce soir seront impactés. Et d'ailleurs, j'ai une question pour eux. J'ai une question qui me vient parce qu'on en a discuté ensemble.

**Madame Pinchemel :** Est-ce qu'on pouvoir, il va falloir qu'on enchaîne...

**Public :** Oui, sur les réseaux, vous avez parlé des réseaux qui passent.

**Madame Pinchemel :** Vous avez d'autres questions ?

**Public :** Voilà. Puisqu'on parle de la RD 34, donc je trouve mes repères, c'est bien celle-ci. Rennes Métropole a la responsabilité ou est en train de la prendre, si j'ai bien compris, c'est ça ?

**Monsieur Piquet :** Pour être précis, c'est la deuxième ceinture. C'est une route métropolitaine. Depuis 2017, elle a été transférée par le département. Le département nous l'a transférée dans le cadre de la loi NOTRe. Donc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Rennes Métropole est gestionnaire de cette deuxième ceinture sauf que, comme ça a été dit tout à l'heure, comme c'est une route classée Route à Grande Circulation, on est soumis à des autorisations des services de l'État pour tout ce qui est conditions de circulation. C'est-à-dire que si on doit faire un aménagement routier, faire une entrée, une sortie, modifier un giratoire, modifier un quartier, etc., il faut leur accord.

**Public :** C'est là que je voulais en venir.

**Monsieur Piquet :** Systématiquement, on vient monter un dossier, l'adresser aux services de l'État qui, eux, valident ou pas. On est bien gestionnaire de cette route, mais on est soumis à l'autorisation des services de l'État.

**Public :** Ma question porte sur un giratoire. Pourriez-vous soumettre aux services de l'État la question suivante : « comment se fait-il que ce rond-point porte des indications jaunes là où au code de la route, j'ai appris que lorsqu'un panneau est jaune, c'est temporaire mais là, ça fait 10 ans » ?

**Public :** 30 ans, ce n'est pas...

**Public :** Moi, ça fait 30 ans. Ça fait 30 ans que je suis là.

**Public :** Sur une vie, ce n'est pas temporaire. Donc, posez la question, s'il vous plaît, aux services de l'État et mettez-moi en copie de la réponse.

**Public :** Il semblerait que ça soit en temporaire parce qu'on a des amis qui n'habitent pas loin...

**Monsieur Piquet :** C'est du temporaire qui dure.

**Public :** Que ça soit du temporaire parce qu'il ne serait ou très compliqué de faire quelque chose de plus dur.

**Public :** Volumineux.

**Public :** Plus dur, de plus en dur.

**Monsieur Piquet :** Si c'était facile, ce serait réglé depuis longtemps. Effectivement, il y a un problème de visibilité par rapport à ce carrefour.

**Public :** D'où la question...

**Monsieur Piquet :** Parce qu'on est en courbe, il y a des virages et il y a des normes effectivement pour pérenniser un giratoire comme ça par rapport à ces mêmes problèmes. Il faudrait corriger l'axe de la route pour qu'on soit plus droit.

**Public :** Oui, comme ça, ils iront encore plus vite !

**Monsieur Piquet :** Le problème c'est que quand vous aménagez une route, vous êtes soumis à des normes, à des règles. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi parce que derrière, c'est une question de sécurité routière et donc, c'est ça le sujet. Il y a un point important. On impacte des zones qui ne sont pas simples. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on est tous un peu à se dire "comment résoudre ce problème-là".

**Public :** Parce que là, ici, c'est camion interdit normalement.

**Monsieur Piquet :** Le département nous a transféré le problème.

**Public :** « Camion interdit », oui, il passe. Mais normalement, camion interdit parce que là, la route n'est pas adaptée et qu'il y a des ponts qui sont très vieux. Là, il y a combien de ponts au-dessus de la Vilaine ? Il y en a quatre.

**Madame Pinchemel :** Là, c'est la grande route qui va à Chavagne et après, il y a la petite au-dessus.

**Public :** Exactement. Normalement, là, ce n'est pas interdit. On ne comprend pas trop pourquoi, d'ailleurs, pour aller à Champcours...

**Public :** Si, c'est interdit maintenant.

**Public :** Aux camions ?

**Public :** Si. Pour passer les ponts de Champcours ?

**Public :** Oui mais pour aller au golf non.

**Public :** Ah non, non, non.

**Public :** Quid, les canalisations passent sur quel terrain et comment exactement ? Parce que là, on sait qu'ils passent sous les ponts.

**Madame Pinchemel :** Ça a été l'objet de la réunion qu'on a fait au Rheu. Les différents éléments, ils sont consultables, on les a mis sur le site.

**Public :** D'accord. Alors moi, j'ai une question pour des absents parce qu'ils sont grippés. Quid des terrains parce qu'une fois que les tuyaux seront dans les terrains, ils font quoi des terrains ? Ils sont invendables ?

**Public :** Oui, d'ailleurs, c'est du gravitaire là ou c'est sous pression ?

**Public :** Sous pression.

**Madame Pinchemel :** Là, on va être en refoulement, donc il n'y a pas d'accès, il n'y a pas de regard, il n'y a rien du tout sur cette partie-là.

**Madame Pinchemel :** Celle-ci, elle sera en gravitaire.

**Public :** Oui, il n'y a pas de regards, mais il va sûrement y avoir une servitude perpétuelle.

**Public :** Que faites-vous si la personne vous interdit la servitude ? C'est un droit, c'est d'utilité publique, vous l'obligez ? Comment vous indemnisez les terrains ?

**Monsieur Piquet :** On commence par discuter.

**Public :** C'est une question, ce n'est pas la mienne, mais c'est une question qui se pose.

**Monsieur Piquet :** C'est une canalisation enterrée, donc effectivement, elle sera là. Mais derrière, effectivement, le terrain est exploitable au-dessus, c'est-à-dire qu'on l'enterre sur une profondeur suffisante pour qu'on puisse continuer à exploiter le terrain qui est au-dessus. Ce sont des choses assez courantes. Des canalisations publiques qui passent sous des terrains privés...

**Public :** Oui mais le terrain se retrouve condamné.

**Public :** Tu ne peux plus vendre en terrain constructible. Il ne passera jamais constructible.

**Public :** Il n'y a plus moyen de faire quoi que ce soit dessus. Donc ça limite complètement son utilisation.

**Public :** Non, pour l'instant, il ne sera pas constructible mais ça ne passera jamais en terrain constructible ou quoi que ce soit.

**Public :** On est bien d'accord, il y a quand même une indemnité systématiquement puisque là, d'un propriétaire ça passe à deux.

**Monsieur Piquet :** En fait, ça permet de ne pas avoir un changement de propriétaire, avec le nouveau propriétaire qui dit : « Vous me virez la canalisation », c'est un acte notarié, ce sera difficile.

**Madame Pinchemel :** Aujourd'hui avec le zéro artificialisation nette (ZAN), ce sont des choses qui se mettent en place, on est plutôt en train de réduire les terrains constructibles que le contraire.

**Public :** Je suis agent immobilier, alors vous savez, les terrains, je sais aussi ce que fait Rennes Métropole avec les terrains, ce n'est pas le sujet de ce soir. Voilà.

**Public :** Les ZAC s'agrandissent quand même un peu beaucoup autour de Rennes !

**Madame Pinchemel** : Mais de là à transformer des terrains non constructibles en constructibles ! Là, je vous invite, parce qu'il va y avoir la modification du PLUi, à une réunion le 13 février à 20 heures.

**Public** : Ici ?

**Mme ROUYER (Mairie de Bruz)** : Oui, à 20 heures.

**Madame Pinchemel** : Si vous allez sur la Fabrique Citoyenne, le site de Rennes Métropole. Il y a toutes les concertations.

**Public** : Là, déjà, il y a un arrêté préfectoral qui est passé. Vous pouvez me dire où est-ce qu'on trouve un arrêté préfectoral. Moi, j'étais prévenu. J'étais le premier concerné. J'étais prévenu par la personne qui vient faire les sondages. Comment on fait ? Comment tout ça ?

**Public** : Arrêté qui n'est pas bon d'ailleurs, vous l'avez noté.

**Public** : Je passe peut-être pour un novice, mais je m'en fous. Donnez-moi la réponse. Comment je fais pour trouver l'arrêté préfectoral ? Il m'est arrivé par l'intermédiaire de la personne. Moi, j'aurais bien aimé en tant que premier concerné, qu'il m'arrive à moi d'abord.

**Public** : Il faut déjà être au courant.

**Mme ROUYER (Mairie de Bruz)** : Ils sont sur le site de la préfecture.

**Public** : J'y suis allé sur le site de la préfecture. Alors le cheminement, en fait, c'est un labyrinthe. On est incapable de trouver ça. Ce n'est pas possible. Je n'ai pas trois heures à passer, moi, tous les soirs. Ou alors il faut bien attendre devant aussi ou éventuellement, en attendant que ça soit affiché sur les panneaux de la mairie... Sur le panneau de la mairie, il y a, je ne sais pas quelle surface, c'est 10 x 10 en format A4, 10 m par 10m.

**Public** : Non mais vous parliez de communication, on a quand même une feuille de chou à Bruz.

**Public** : Je voulais un arrêté là-dessus, moi. Ce n'est pas possible. C'est simple de l'envoyer à la personne qui est concernée.

**Public** : Ce n'est pas péjoratif, on a une feuille de chou à Bruz. Ça serait peut-être bien de continuer à communiquer par ce biais-là. On a réussi à communiquer pour la réunion de Bruz de ce soir.

**Mme ROUYER (Mairie de Bruz)** : On le fait, mais pas pour des arrêtés préfectoraux. On n'a pas assez de place.

**Public** : Est-ce qu'il pourrait être affiché éventuellement sur le menu déroulant quand on va sur le site officiel de la Commune de Bruz ? Il y a un menu déroulant, là, qui passe puisque c'est là que j'ai vu moi ces arrêtés.

**Public :** Donc afficher les arrêtés préfectoraux ?

**Monsieur Chevé :** Les arrêtés communaux c'est possible, ils y sont.

**Mme ROUYER (Mairie de Bruz) :** Les nôtres y sont. Nous on arrive à faire un lien, est-ce qu'on arriverait à faire quelque chose qui soit suffisamment visible, parce que aujourd'hui le site de la Ville il est en cours de refonte...

**Public :** Si, si vous faites un lien.

**Public :** Moi, je pense que ça serait un minimum je veux dire parce que sinon, je ne sais pas. J'attends la réponse, je vous pose une question moi, où est-ce que je trouve l'arrêté préfectoral ?

**Public :** Oui, attendez puisque j'ai encore une question et à mon avis, c'est pour vous. Quid des raccordements des riverains, c'est vous ou c'est avec l'autre table ?

**Monsieur Piquet :** C'est plutôt à côté

**Public :** Oui, eux, il n'y a pas eu de soucis, cette personne qui a envoyé l'arrêté préfectoral, l'a envoyé dans les temps à ces gens-là, mais elle n'a pas trouvé l'adresse des gens qui sont les premiers concernés par ça.

### **Table 1 : Réutilisation des eaux usées traitées – 2<sup>nd</sup> groupe**

**Madame Jamet :** On va parler du second sujet de ce soir, ça n'empêche pas que si vous en avez aussi des questions autres, on peut partir dessus, mais on ne va pas revenir forcément là-dessus. On a eu des questions sur l'évolution des résidus médicamenteux dans les eaux traitées. La plupart sont dans les boues.

**Madame Théron :** Mais du coup, la plupart des résidus médicamenteux se retrouvent dans les boues d'une station d'épuration. Aujourd'hui, sur la station de Bruz, on a des boues qui sont incinérées.

**Madame Jamet :** Donc, il y a quelques rejets, mais on est sur une réduction significative. Il y avait, au niveau de l'impact, au niveau de la réutilisation, on avait plutôt une vision positive. On va dire que c'était intéressant de pouvoir augmenter la réutilisation des eaux usées traitées.

**Public :** D'ailleurs, vous parlez de quel verger à 3 km ?

**Madame Théron :** Alors, c'est le verger situé à Bruz. Il y a un verger, un restaurant, un maraîcher.

**Public :** Le Clos Renaud (La Pampa).

**Madame Théron :** Oui, c'est ça.

**Public :** J'ai une question. Vous avez présenté un process tout à l'heure. Mais j'ai noté la fois dernière qu'il s'agissait d'un marché de conception-réalisation. Ça veut dire que des entreprises vont répondre à des exigences, mais finalement peuvent répondre avec un autre process innovant peut-être ?

**Madame Théron :** Tout à fait.

**Public :** Et donc ça peut différer avec ce qui a été présenté ce soir ?

**Madame Théron :** Alors non parce que de toute façon, on a présenté quand même des principes généraux, très larges, en fait, on va faire un cahier des charges et indiquer aux entreprises des choses sur lesquelles on ne veut pas déroger. On veut absolument tel type, tel type. Par contre, comme vous l'avez justement dit, l'objectif de faire ce marché de conception-réalisation, c'est de se dire : « On veut vraiment avoir des choses innovantes, des brevets. » Et c'est la seule manière, en fait, ce type de marché, qui nous permette d'avoir des brevets et des choses innovantes. Effectivement, on peut avoir une entreprise qui, demain, arrive en disant : « Mon projet, c'est ça. » Et une deuxième entreprise qui va dire : « Le mien, c'est ça. » Ils vont être totalement différents. Mais par contre, ce dont on va s'assurer à la fin, c'est de la qualité des eaux de sortie, finalement, c'est ce qu'on demande...

**Public :** Il faut éviter les prototypes parce qu'avec le métro à Rennes, ça a merdé un peu.

**Madame Théron :** Oui, ça on nous l'a déjà dit aussi.

**Monsieur Piquet :** Les premières mondiales, on n'en veut plus nous.

**Madame Théron :** Après, on peut avoir des brevets qui fonctionnent depuis des années et qui sont innovants, mais qui sont que chez un constructeur en particulier.

**Public :** Et qui ont un impact sur l'environnement différent de celui présenté ce soir, ça se pourrait. Je ne sais pas, une tour...

**Madame Théron :** A priori non, mais on a quand des choses qu'on a cadrées et sur lesquelles on va dire ce sera comme ça. Ils seront obligés de rentrer dans certaines normes. Ils ont le droit de jouer sur certains paramètres, mais il y a des choses qu'on va cadrer vraiment.

**Monsieur Guéguen :** Et puis les étapes qui ont été présentées, là on a vraiment fait une présentation assez simplifiée et c'est des choses que tout le monde va respecter. Après, il y a plein de détails, là où ça va être chacun son savoir-faire. Les étapes qui ont été présentées, je ne vois pas vraiment ce qu'ils pourraient faire d'autres. Mais à l'intérieur de chaque étape, il y a plein de manières de le faire.

**Public :** Donc, quid des tuyaux ? Nous, les rejets, la qualité des rejets et tout ça, voilà... Quid, on parlait des canalisations tout de suite qui passaient dessous. Est-ce que vous avez

tous les terrains ? Enfin, je sais que non. Comment vont être indemnisés éventuellement ou comment vous allez gérer ça avec les riverains ?

**Madame Théron :** Pour les réseaux de transfert ?

**Public :** Pour les réseaux d'acheminement ?

**Madame Théron :** Oui, c'est ça.

**Madame Théron :** Alors, c'est vrai qu'on ne l'a pas présenté ce soir, on n'est pas revenu dessus. Aujourd'hui, on est sur des études encore très, très amont, très supra. On a fait des études faune, des études flore, des études zones humides, de la topographie. Il nous reste à faire des études géotechniques et une fois qu'on aura tous les éléments sur le sol, le sous-sol, les animaux, l'environnement et j'en passe, on pourra vraiment se dire : « J'ai écarté tous les scénarios où il ne faut pas passer », puisque clairement aujourd'hui, c'est une volonté politique de dire "on ne doit pas détruire les zones humides", "on ne doit pas détruire les habitats naturels ou d'espèces particulières". Donc une fois que j'aurai écarté tous les endroits où je ne peux pas passer, où techniquement ce sera possible, on se dira : « Là, ce sera le tracé à peu près définitif du réseau. » Donc cette étape-là, aujourd'hui, on est encore en cours, on a des études géotechniques à faire, cette étape-là on l'aura fin 2024 début 2025. A priori, dans ces eaux-là, on devrait avoir un tracé un peu plus figé. Mais aujourd'hui on est vraiment en cours d'étude. C'est vrai que c'est des études, j'en ai conscience, c'est vrai que vu de l'extérieur, on se dit un an, deux ans, trois ans, ça n'avance pas vite.

**Public :** Non, non, non. Vu de l'extérieur, enfin, vu notre petit groupe, on se demande comment... ça fait quand même longtemps qu'on est au courant et, on se demande surtout comment vous passez sous la Vilaine sans détruire de zones humides, sans détruire les habitats des salamandres et des grenouilles puisqu'on en a ici. Ça, c'est un sujet aussi que nous, nous ne lâcherons pas. Passer sous la Vilaine, c'est une aberration. Digression sur le coût du projet : on passe de 45 millions qui nous ont été annoncés parce que nous, ça fait longtemps qu'on est en réunion, à 75, arrêté à juillet 2023.

**Madame Théron :** Janvier.

**Public :** Janvier 2023. Combien va être le montant en janvier 2025 ? C'est le contribuable qui paie tout ça. C'est le contribuable qui paie tout ça pour que quelqu'un ait au bas d'une page une signature où il se dit : « Moi, je l'ai fait » comme le métro à Rennes. Nous, ça nous inquiète, ça nous inquiète pour la Vilaine, ça nous inquiète pour le canal, ça nous inquiète pour tous les monuments, les petits ponts qu'on a, oui, c'est quelque chose qui nous inquiète.

**Madame Théron :** On a différentes questions dans cette question.

**Public :** Oui, on en a tous. Ça fait longtemps qu'on la pose et on n'a toujours pas de réponse à cette question parce que...

**Madame Théron :** Les réponses qu'on a ce soir on va pouvoir les apporter. Celles qu'on n'a pas ce soir, on les apportera au fur et à mesure. Déjà une des questions qui a été posée sur la table d'avant, c'est est-ce qu'on peut avoir les résultats des études faune et flore et zones humides qui ont été menées ?

**Public :** Mais elles ne sont pas finies.

**Madame Théron :** Elles doivent être finalisée en décembre. Le bureau d'études a présenté la restitution de ces études.

**Public :** On aimerait bien aussi.

**Madame Théron :** Voilà, ce sont des études qui ont été payées avec de l'argent public. En toute transparence, je pense, qu'on peut les fournir. Il faut juste qu'on réfléchisse à quel est le moyen de les fournir.

**Public :** On a un mail.

**Public :** Non, ce n'est pas ça la question.

**Madame Théron :** Oui, mais sous quelle forme peut-être ? Si tout le monde peut y avoir accès, les habitants de Bruz ou les habitants de Chavagne.

**Public :** Vous savez, vous pouvez déposer en mairie et mettre un petit message dans le journal de Bruz en disant : « Suite aux différentes réunions, ces documents sont disponibles, consultables en mairie. »

**Madame Théron :** C'est vrai. Après, sur le site de la concertation pour la STEP de Bruz, il faut voir si on peut les mettre en ligne. En tout cas, sachez que déjà sur cette partie-là, on a les résultats, on a tous les éléments et on pourra vous les fournir. Il n'y a aucun souci là-dessus.

**Public :** Excusez-moi, je voulais juste intervenir. Il y a une date d'intervention pour les sondages de fixée ?

**Madame Théron :** Non.

**Public :** Parce que moi, j'ai eu la société qui doit, puisqu'on est concerné, ils nous ont envoyé un mail plus un courrier. Ils m'ont dit qu'ils intervenaient fin février.

**Madame Théron :** Non. Là, ils font une campagne de reconnaissance pour savoir où est-ce qu'ils pourraient envisager de mettre et de faire des forages. Et c'est-ce qu'on leur a demandé, nous, c'est nous quand même qui les chapeautons et ensuite, ils vont revenir vers nous. On va se mettre sur un plan, on va dire : « Là, est-ce que oui ou non, c'est pertinent », et ensuite, on prévient tous les propriétaires individuellement pour les rencontrer sur le site et leur dire : « Voilà, on envisage de faire un trou là. » Si vous me dites : « Non, mon entrée de champ, elle est à 10 m, je préférerais que ce soit au niveau de mon

entrée de champ. » Ce sera des choses qui se verront sur place. Aujourd'hui, on n'a pas de date d'intervention, aucune.

**Public :** C'est l'ingénieur de la société qui m'a dit ça, j'ai son nom, si vous voulez je peux vous le donner.

**Madame Théron :** Pour ne rien vous cacher, on a fait la troisième réunion, on en a fait une au Rheu. Je suis allée sur le marché de Chavagne vendredi, sur les trois communes, les exploitants et les propriétaires agricoles que j'ai rencontrés à chaque fois m'ont dit : « Ils sont venus avec leurs gros sabots. » Ils m'ont dit : « Ce sera ça, ce sera là. » Donc, on a eu des problèmes de communication, je suis revenue vers eux.

**Public :** Je leur ai demandé les techniques utilisées, ils m'ont parlé d'un peu de tout, mais ils m'ont surtout parlé d'un camion de 20 T qui est monté sur pneus mais avec chenilles rétractables. Donc, je reviens à ce que j'ai dit l'autre fois, vous avez fait un comptage de la faune et de la flore, et vous l'avez fait avant. Alors, derrière un camion comme ça, au mois de février, sur une zone NP qui est quand même relativement humide, moi j'aimerais avoir le résultat d'un comptage de faune-flore derrière.

**Madame Théron :** On a eu des problèmes de communication j'en suis consciente. On est revenu vers eux pour leur demander qu'ils changent de discours parce que là... Mais rien n'aura lieu en février.

**Public :** OK, d'accord.

**Public :** Donc, ce n'est pas prévu fin février ?

**Madame Théron :** Non ce n'est pas prévu fin février. De toute façon, je n'ai pas de date pour l'instant et ce que j'ai précisé la dernière fois, c'est qu'on fera en fonction du type de culture. Si c'est du maïs, on interviendra en octobre ou en novembre...

**Public :** Là en l'occurrence, c'est une zone humide, donc les cultures...

**Madame Théron :** ...Si c'est du fourrage, on interviendra après juin-juillet. Si c'est du blé, on interviendra en août-septembre. L'idée, ce n'est pas aujourd'hui en tout cas d'impacter ces zones.

**Public :** De toute façon, si vous faites des dégâts, vous allez payer, donc ce n'est pas du tout le but.

**Madame Théron :** Non, non. Ce n'est le but de personne en fait, on n'a pas envie d'embêter les gens et on n'a pas envie de s'embêter aussi derrière à réparer les dommages.

**Public :** Juste une petite parenthèse, concernant l'arrêté préfectoral qui m'est arrivé par l'intermédiaire de la personne qui fait les sondages. Moi, je n'ai pas apprécié du tout, vous imaginez bien. Alors, qu'est-ce qu'il devient cet arrêté, vu qu'on a évoqué l'article 3 de la loi de 1982 que j'ai noté mais bon voilà.

**Madame Théron :** Moi, j'ai remonté l'info à la préfecture parce que c'est vraiment la préfecture qui fait ces arrêtés préfectoraux sur la base des éléments qu'on leur donne. C'est eux aussi qui vérifient que nos délibérations de chaque commune et de chaque conseil métropolitain sont légales. Pour le coup, la légalité d'un acte, c'est vraiment la préfecture, les autorités de l'État.

**Public :** Et vous avez remonté l'info ?

**Madame Théron :** J'ai remonté l'info auprès de la Préfecture.

**Public :** Oui, donc celles qui vont nous pondre, j'aimerais bien qu'elles soient visibles, puisqu'on a deux mois en délai de rétractation. Après, ce n'est pas forcément pour se rétracter, mais vous savez pourquoi moi, je vous avais répondu par mail, je vous l'avais expliqué. Je vous avais répondu par mail parce qu'il y avait trois lignes, il y avait faune-flore, il y avait les altimétries et tout ça et il y avait les sondages géotechniques. Moi je n'étais pas d'accord avec ça, mais je n'avais pas le choix puisqu'il y avait une signature en bas de la feuille qui regroupait ces trois questions, on ne pouvait pas faire autrement. Voilà.

**Monsieur Piquet :** On comprend votre énervement et votre "tracasement" ou énervement.

**Public :** Je ne suis pas énervé, simplement, je m'exprime parce qu'agacé.

**Monsieur Piquet :** Agacement, pardon. Oui, vous avez l'impression qu'en gros, on vous impose quelque chose, tout de suite on sort l'arrêté et voilà.

**Public :** Voilà, c'est ça.

**Monsieur Piquet :** La manière dont on travaille, normalement, c'est on va voir d'abord les gens, on discute pour présenter les choses.

**Madame Théron :** non mais là vraiment ça fait cow-boys...

**Public :** Mais ça fait cinq ou six ans que c'est comme ça.

**Monsieur Piquet :** Après, cet arrêté, c'est si jamais vraiment on est coincé avec quelqu'un qui bloque complètement, c'est là qu'on sortira l'arrêté pour dire : "On a quand même les moyens..." Le but n'est pas de contraindre, le but est de discuter avec vous pour trouver le meilleur compromis, d'impacter le moins possible. C'est notre objectif aussi.

**Public :** Voilà, ça a été vraiment très mal fait, vraiment très mal fait.

**Monsieur Piquet :** Vous aviez l'impression que tout de suite on a dit : « Vous n'avez pas le choix ».

**Public :** Mais ça s'est fait dans la foulée. Même le mail que je vous ai envoyé, mais vous ne m'avez pas répondu. Moi, j'attendais une réponse de votre part.

**Madame Théron :** Le mail de l'an dernier ?

**Public :** Le mail que je vous ai envoyé pour vous dire : « Voilà, je suis d'accord. » J'ai la date du mail, je peux vous donner.

**Madame Théron :** Je l'ai aussi oui. Vous m'avez dit que vous étiez d'accord avec le nouveau.

**Public :** Je vous ai répondu dans les règles de l'art et je vous ai dit : « Tout sauf les sondages géotechniques », parce qu'on ne savait pas avec quoi ils intervenaient. Voilà, je vous l'ai dit. D'ailleurs, vous ne m'avez pas répondu.

**Madame Théron :** D'ailleurs, vous n'étiez peut-être pas concerné puisque l'implantation aujourd'hui n'est pas définie.

**Public :** Si, je suis concerné puisque j'ai reçu le courrier de...

**Madame Théron :** Non mais aujourd'hui ils font la reconnaissance de toutes les parcelles qui pourraient être impactées...

**Public :** C'est juste une reconnaissance en fait.

**Madame Théron :** Ils voient où est-ce qu'ils pourraient mettre les trous, mais si ça se trouve ce sera chez votre voisin. Pour le coup, là, même moi je n'ai aucune idée à ce stade, ce soir, d'où sera...

**Public :** On ne sait pas où sont les sondages, en fait.

**Public :** Alors, c'est formulé encore. Il faut voir comment je peux fournir le mail aussi. Voilà : « on va intervenir chez vous sur la parcelle tant (elles sont numérotées les parcelles, on sait exactement où c'est) et nous sommes appuyés par un arrêté préfectoral ». Vous voyez, c'est vraiment le cow-boy qui arrive quoi.

**Madame Théron :** Nous, ils nous avaient dit au début : "voilà, on va devoir accéder aux parcelles pour faire la reconnaissance puis effectuer les sondages, est-ce que vous avez pu contacter tous les propriétaires, tous les riverains, etc. ?" On leur a dit qu'une communication avait été faite, qu'on a essayé de contacter tout le monde. Il y en a qui n'ont pas été contactés, dès fois on n'a pas les exploitants, on n'a pas toutes les informations, mais on a essayé de balayer large. En tout cas, au pire du pire, si vraiment vous arrivez sur une parcelle, vous ne savez pas qui est le propriétaire, vous ne savez pas qui est l'exploitant, vous pénétrez juste pour faire votre campagne de reconnaissance. Vous avez l'arrêté au cas où, si quelqu'un vous voit dans un champ en disant : « Vous n'êtes pas chez vous, qu'est-ce que vous faites là ? » C'est plutôt pour justifier : « Je ne suis pas là juste pour m'amuser. » Et en fait, le problème...

**Public :** Ça a déjà été fait. Ça a déjà été fait les entrées sans arrêté préfectoral sur les terrains privés, d'où

**Public :** Ma question au fait, moi, est-ce qu'on peut...

**Monsieur Piquet** : Oui, on comprend votre agacement.

**Public** : Donc là, pour éviter de me ré-agacer, est-ce que je peux la prochaine fois qu'il y a un arrêté puisque celui-là je ne sais pas ce qu'il va devenir s'il devait être illégal et pas valable... Est-ce que je peux recevoir cet arrêté dans la semaine ou dans les quinze jours qui suivent ?

**Madame Théron** : S'ils refont un nouvel arrêté, oui.

**Public** : Est-ce que nous, en tant que riverains, on n'est pas 50, on n'est pas 60, on n'est pas très nombreux, je demande simplement ...

**Public** : C'est quoi votre mail ?

**Public** : Je vais vous le donner. Pas de soucis.

**Public** : Vous n'êtes pas dans le collectif ?

**Public** : Si.

**Mme Trebaol** : On a entendu tout ce que vous aviez à dire, c'est très clair. Maintenant j'ai envie de vous demander, est-ce que vous vous intéressez au sujet, parce que le temps passe, et que vous voulez prendre part à la question pour laquelle vous êtes là.

**Public** : Oui, bien sûr les canalisations.

**Mme Trebaol** : Sur la réutilisation des eaux usées traitées.

**Madame Théron** : Tout à l'heure, ma collègue en a parlé aussi. Du coup, comme on disait, tous les diaporamas qui ont été présentés à cette réunion, la réunion d'ouverture, la réunion au Rheu, celle qui va avoir lieu à Chavagne vendredi seront sur le site. Les deux premières sont déjà sur le site, vous pouvez les retrouver.

**Public** : De La fabrique Citoyenne ?

**Madame Théron** : Oui, La fabrique Citoyenne.

**Public** : Une question qu'on ne peut poser qu'à vous.

**Madame Théron** : Sinon, on en reparle après. Vous avez un petit peu de temps après ?

**Public** : Oui mais tout le monde est concerné.

**Madame Théron** : Allez-y. Sur la traversée de la Vilaine ?

**Public** : Oui bah ça... Non, le raccordement parce qu'on nous a dit que les riverains, on nous a très, très gentiment répondu : "mais bien sûr que non, vous ne serez pas raccordés".

**Madame Théron** : Du coup, j'ai regardé parce que c'est une question que vous avez posée l'an dernier à la réunion à Bruz.

**Public :** Oui, tout à fait.

**Madame Théron :** Donc, j'ai regardé le zonage d'assainissement collectif qui date de 2019–2020. Vous êtes dans le zonage d'assainissement, alors certains, pas tous.

**Public :** Non, pas tous.

**Public :** Non, mais nous, le long de la 77.

**Public :** Il y a 20 maisons.

**Madame Théron :** Alors le souci, c'est que vous êtes dans le zonage d'assainissement parce qu'à l'époque, en fait, pour faire un zonage d'assainissement, on prend les zones urbanisables de la zone et on dit : « Là, il y aura de l'urbanisme, il y aura de l'urbanisme. » Donc, ça vaut le coup de raccorder ce qui ne l'était pas aujourd'hui. En fait, le fait que la zone d'urbanisme qui était prévue initialement, à savoir la ZAE du Chaîne Day n'ait pas lieu d'être, aujourd'hui on a des champs et donc on a une distance de 800 m ...

**Public :** Non mais moi, j'ai acheté en 2015, j'étais déjà en zone d'assainissement collectif.

**Madame Théron :** Oui, mais parce que la zone d'activité du Chaîne Day était prévue depuis longtemps.

**Public :** Donc quelque part, on n'a pas envie de l'entendre, on a envie de trouver une solution parce que...

**Madame Théron :** En fait, si cette zone, enfin si on n'urbanise pas ce secteur-là, il n'y aura pas d'intérêt financier à raccorder les quelques maisons qui sont là.

**Public :** Non, il n'y a pas d'intérêt financier, mais il y a une obligation de nos élus puisque nous sommes en zone d'assainissement collectif.

**Madame Théron :** Le zonage d'assainissement collectif dépend vraiment de l'urbanisation qui est faite, actuelle et future.

**Public :** Tout à fait.

**Madame Théron :** Si la zone d'activité du Chaîne Day sort, des zones qui sont urbanisables...

**Public :** Non, mais même quand la zone du Chaîne Day était prévue parce qu'on la connaît bien aussi cette question-là, on a suivi, même quand la zone d'activités était prévue, on nous a répondu "non", même à l'époque.

**Madame Théron :** Alors c'était faux parce que, en tout cas, vous êtes dans le zonage. Après, il a été modifié en 2019–2020.

**Public :** Il a été modifié pendant le Covid.

**Madame Théron :** Peut-être que vous n'étiez pas dans le premier zonage.

**Public :** Ce que je comprends, c'est qu'il n'est plus question d'urbaniser cette énorme surface de 60 ha dans le triangle.

**Public :** Pas pour l'instant !

**Madame Théron :** Non, il n'est plus question de cela. Aujourd'hui, vu que le zonage d'assainissement a été modifié en 2020, à une époque où on pensait encore que cette ZAE serait faite, effectivement, on voit toute la tâche qui est au niveau du Chaîne Day et les maisons qui sont collées forcément, ça paraît évident, autour, qui sont forcément raccordées. Et aujourd'hui, on a la station, des champs et des maisons beaucoup plus loin.

**Monsieur Chev  :** Si je peux juste r pondre sur le "pas pour l'instant" : donc non, cette zone ne sera pas urbanis e. Le travail est en cours sur les zones d'activit s avec les communes et la m tropole mais aujourd'hui, au vu des orientations et avec le "z ro artificialisation nette",  a sera quelque chose qui sera act  en conseil m tropolitain...

**Public :** Oui, on en a discut .

**Public :** Mais nous, on est tr s contents. Vous connaissez notre opinion. Voil . Mais bien s r.

**Monsieur Simon :** Quand vous passez de l'assainissement autonome, si vous avez une fosse septique aux normes que vous videz une fois tous les quatre, cinq, six ans,  a c te 200   pour la faire vider par des agences sp cialis es. Alors que pour les personnes raccord es au r seau public d'assainissement, il y a une taxe de raccordement (la participation financi re   l'assainissement collectif - PFAC) au moment de la mise en place du raccordement (pay e en une fois), qui est fonction du nombre de m<sup>2</sup> habitables, et ensuite des redevances annuelles en fonction du volume d'eau consomm . Pour vous, c'est aussi un calcul   faire.

**Public :** Pour l'instant il me semble que l'on paye plein pot. Dans nos imp ts on paye plein pot.

**Public :** Ah bon ?

**Public :** Parce que vous avez une fosse...  a serait le bouquet !

**Madame Th ron :** Alors non, l'assainissement paie l'assainissement.

**Public :** Oui, dans les imp ts, on paie l'assainissement.

**Public :** Ben oui, on paie alors qu'on n'y est pas.

**Public :** C'est sur la facture d'eau qu'on paie l'assainissement.

**Monsieur Simon :** Oui, sur la facture d'eau. Sur les imp ts, il n'y a pas l'eau. Parce que c'est un budget   part. C'est un principe. Sur votre facture d'eau potable, vous avez la part eau potable seulement si vous n' tes pas raccord  au tout   l' gout.

**Public :** Nous on a "valorisation et tout de l'eau", enfin...

**Madame Théron :** Ça c'est la redevance Agence de l'eau je pense.

**Monsieur Simon :** Oui, c'est la redevance Agence de l'Eau. Vous avez différentes taxes qui sont l'Agence de l'eau, les départements, le SMG 35, vous avez... Et c'est comme ça que ça fonctionne.

**Public :** C'est vrai qu'on ne s'y retrouve pas dans les taxes.

**Monsieur Simon :** Vous payez par contre pour le contrôle de l'ANC, pour le technicien ANC qui vient surveiller donc vous avez une petite part forfaitaire pour de l'ANC.

**Madame Théron :** Mais vous ne payez pas l'assainissement collectif parce que pour le coup, vous n'êtes pas raccordés à l'assainissement. Sinon vous auriez un calcul de redevance en précisant que si vous aviez consommé tant de mètres cube d'eau potable, vous avez tant m<sup>3</sup> d'eaux usées à traiter donc...

**Public :** Il faut demander une facture d'eau de ta collègue de Rennes pour voir la différence.

**Public :** Ça veut dire que si tu consommes 3 m<sup>3</sup>, tu rejettes 3 m<sup>3</sup>. Tout ce que tu bois, c'est bénin par rapport aux douches.

**Monsieur Simon :** EN ANC, la seule facture, c'est une fois tous les six ans, quand vous faites vider la fosse et que vous êtes en assainissement collectif c'est à la consommation de mètres cubes. Moi, je suis en ANC et j'avais fait les calculs au début avant d'arriver dans ma commune et je m'étais dit : « Tiens, l'ANC nous reviendra moins cher que d'aller sur le réseau. »

**Public :** Ça va nous coûter moins cher quand on va vider la fosse parce qu'il faudra aller juste à l'autre bout du champ maintenant. On est d'accord, les camions pourront aller vider là ?

**Madame Théron :** Non, ça ne prend pas les matières de vidange.

**Public :** Non, ils ne veulent pas.

**Monsieur Piquet :** C'est ce qu'on a expliqué tout à l'heure.

**Public :** C'est qu'à Beaurade, tu ne peux déverser qu'à Beaurade.

**Madame Théron :** Ça coûtera beaucoup plus cher hein !

**Monsieur Guéguen :** Un vidangeur, il ne vous facture pas aux kilomètres.

**Madame Théron :** Très rapidement, juste pour faire un petit point, quelques chiffres, sur la France on est à moins de 1 % des eaux usées traitées qui sont réutilisées au niveau national. On est parmi les derniers au classement européen sachant que des pays un peu plus

arides et secs, on va dire que nous, on est plus au Sud, l'Espagne, on est sur 15 % de réutilisation des eaux usées traitées et l'Italie 8 %. On voit que la marge est encore élevée si on compare à des pays qui sont vraiment très bons dans le domaine. Israël par exemple, on a 91 % des eaux usées traitées chez eux qui sont réutilisées dont 71 % pour l'irrigation agricole. Donc, je parlais du plan eau tout à l'heure, qui a été impulsé par le Président de la République cette année, l'objectif étant de passer à 10 % en France de réutilisation des eaux usées traitées d'ici à 2030. Donc je disais que c'était ambitieux. On est à moins de 1 % aujourd'hui.

**Public :** Non, mais parce qu'il n'y a pas l'Europe qui nous bloque aussi là-dessus ? Parce ce qu'on n'a pas le droit. Quand vous réutilisez, alors ce n'est pas de l'eau traitée mais les eaux de pluie et tout ça, vous n'avez pas le droit de les stocker et de les mettre dans votre système. La loi interdit de vous en servir. Moi j'ai des copains et des gens qui l'ont fait. C'est très, très bien pour vos toilettes.

**Madame Théron :** Elle est en train d'évoluer, elle a évolué pour ça. Pour l'eau de pluie, la récupération des eaux de pluie, on appelle ça des eaux non conventionnelles.

**Public :** C'est possible parce qu'il y a un moment où on a installé des récupérateurs d'eau de pluie à tout va.

**Public :** Pour le jardin.

**Public :** Il fallait qu'ils soient ronds et tout. Non, non, il y avait un circuit pour la chasse d'eau.

**Public :** Non, non, tu n'as pas le droit.

**Public :** Vous n'avez pas le droit.

**Public :** Il y en avait plein qui le faisaient.

**Public :** Bien sûr.

**Public :** C'est un double réseau à l'intérieur.

**Madame Théron :** Effectivement il y a un nouvel arrêté

**Public :** Ah oui, d'accord

**Madame Théron :** Mais c'est vrai que du coup, c'était l'objet de la deuxième partie. Pourquoi ce frein, et pourquoi est-ce qu'on est aussi mauvais, entre guillemets, en France là-dessus ? La première partie, c'est finalement ce que vous disiez, Madame, la réglementation, à un certain moment, restreint énormément la possibilité d'utiliser ces eaux. Aujourd'hui, elle est en train d'évoluer parce qu'on entend partout autour de nous qu'il manque d'eau.

**Public :** C'était quoi la raison ?

Madame Théron : La raison ? Pour ?

Public : D'interdire aux gens de réutiliser ?

Madame Théron : En fait, c'est la raison de précautions sanitaires.

Public : Quand vous l'utilisez pour les toilettes et tout ?

Public : Oui, sanitaires, oui, ça craint.

Madame Théron : En fait, la peur en France qu'un enfant...

Public : Utiliser une chasse d'eau avec de l'eau de pluie, je ne vois pas trop le problème

Madame Théron : ...qu'un enfant puisse boire de l'eau par exemple. Dans la cuvette des toilettes ça ne choque personne mais si jamais...

Public : Dans les toilettes, dans la cuvette des toilettes et dans la machine à laver ?

Monsieur Guéguen : Ça paraît aberrant. Je suis d'accord avec vous.

Public : Oui, oui je suis d'accord

Public : Et puis on achète beaucoup d'eau à côté.

Madame Théron : Au cas où il y ait pour une personne qui soit malade, mais bon, c'était vraiment qu'un principe sanitaire. Après, on a quand même autre chose en France qui est quand même l'acceptabilité de la part du consommateur. Il y en a que ça peut vraiment bloquer de se dire : « Je vais consommer un légume, une céréale qui a été irriguée avec de l'eau usée traitée. » Et j'en viens surtout à ma question, est-ce que vous, en tant que consommateurs, en tant que citoyens, c'est des choses qui vous bloqueraient vraiment dans vos achats alimentaires ou autres de se dire : « Je sais que ces légumes ont été irrigués avec de l'eau usée traitée » ?

Public : Quand on boit de l'eau du robinet ?

Public : Si elle est bonne ?

Public : On fait partie d'un sondage en même temps là ce soir.

Public : Irriguer, non, se laver, c'est autre chose parce que c'est comme ça qu'on chope la turista, on le sait bien.

Madame Théron : Donc, j'en viens à ce petit tableau. Si vous voulez remplir, mettre des croix là où vous pensez que c'est des usages qui pourraient finalement vous intéresser.

Public : C'est difficile à dire comme ça parce qu'on ne connaît pas les normes de rejet. Donc, ne connaissant pas les normes de rejet...

**Public :** Quand vous nous parliez tout à l'heure de médicaments qui sont dans les stations d'épuration. Si vous utilisez cette boue-là pour irriguer derrière, on va être en permanence sous antibiotiques. Puisque tout à l'heure, vous disiez que vous aviez des traces de médicaments ou je ne sais pas quoi.

**Madame Théron :** Alors, ce que je disais tout à l'heure sur les résidus médicamenteux, c'est qu'il y en avait une grosse partie qui partait dans les boues. Donc aujourd'hui, les boues des stations d'épuration peuvent être potentiellement épandues dans les champs. À terme, sur la station de Bruz, elles seront incinérées. On enlève en fait quasiment la totalité des résidus médicamenteux.

**Public :** Même les antibiotiques ?

**Madame Théron :** Une partie. Après, il y a des choses qu'on peut retirer en fonction des traitements qu'on met en place.

**Public :** Par contre, moi, je dis récupérer l'eau qui est un bien important maintenant, on le sait, pour l'agriculture, est-ce que c'est possible de faire des bassines, des grandes bassines de stockage ?

**Madame Théron :** De stockage des eaux usées traitées ?

**Public :** Au lieu de la renvoyer directement à la Vilaine.

**Public :** Les méga bassines, tu as vu les manifestations que t'as en ce moment ?

**Public :** Oui, mais c'est une question que je pose.

**Madame Théron :** C'est une vraie question. Alors, ce ne serait pas sous une forme de méga bassine, on n'est pas tout à fait sur les mêmes volumes. Mais effectivement, ça peut être envisagé de faire du stockage, par exemple enterré.

**Public :** En cuve, voilà oui.

**Madame Théron :** Stockage en cuve des eaux usées traitées. Il faut juste envisager après, être sûr qu'elles ne se re-contaminent pas, qu'on est bien sur une eau qui ne va pas stagner, rester là plusieurs mois et tout ça.

**Monsieur Guéguen :** Il y a des délais quand même, cela ne peut pas être des stockages sur plusieurs mois. Suivant les usages, ça va être des stockages à 24 heures au maximum. La réglementation ne permet pas d'aller au-delà sur le stockage de ce type d'eau.

**Public :** Irriguer les parcs et jardins, nettoyer les voiries, oui, mais pour le reste, irriguer les cultures et tout, tant qu'il reste des [cochonneries] dans l'eau, non.

**Monsieur Guéguen :** Et puis, l'autre point qu'avait évoqué Margot tout à l'heure, ce n'est possible que s'il y a substitution, donc il faudrait déjà avoir un irrigant, qui utilise de l'eau potable, ou de l'eau dans le milieu naturel directement, on va vous donner une autre eau.

**Public :** À partir du moment où ça touche tout ce que tu peux manger...

**Public :** Par contre, oui pour les toilettes, on peut mettre ça.

**Public :** Ça, ça marche.

**Public :** On peut rajouter quelque chose. Alors, très intéressant dans un immeuble de réutiliser cette eau pour les toilettes, pour les machines à laver.

**Madame Théron :** Parce que vous, dans votre pratique, il y a des exploitants autour de la table, est-ce qu'il y a des intérêts pour vous ? Est-ce que vous verriez des intérêts à irriguer, même à créer une irrigation chez vous ?

**Public :** Non, pas chez moi, je ne fais que des prairies.

**Madame Théron :** J'ai des personnes qui m'ont dit qu'elles pouvaient potentiellement être intéressées pour irriguer des prairies. Non, mais c'est une question.

**Public :** Peut-être les gens qui font du maïs, ça les intéresse.

**Madame Théron :** Oui, oui, il peut y avoir des besoins, oui, suivant les cultures.

**Public :** Oui, mais le maïs, après, il est destiné à quoi ? C'est pour ça que moi, je dis non pour l'irrigation des cultures, mais je dis oui pour nettoyer, irriguer les parcs et jardins à partir du moment où il n'y a pas une consommation derrière, que ça soit par un animal que nous, on va consommer derrière, ou par notre consommation directe sur une salade, enfin, je n'en sais rien.

**Madame Théron :** Oui, c'est vrai.

**Public :** Principe de précaution.

**Public :** C'est pire que le principe de précaution. Nos enfants, à 11 ans, elles ont leurs règles, elles font 1,80 m, c'est parce qu'on mange tout et n'importe quoi.

**Public :** Sur le secteur, il y a eu de l'irrigation, en fait, il y a longtemps. Il y avait un agriculteur qui s'appelle Bernard TURPIN, il avait le droit, il prenait l'eau dans le canal pour irriguer son maïs. Il a eu le droit de le faire.

**Madame Théron :** Oui, à l'époque il y a des droits qui ont été donnés.

**Public :** Oui c'est ça.

**Madame Théron :** Après, aujourd'hui, on pourrait substituer ce genre de droit de personnes qui vont pomper soit par forage privé soit dans le cours d'eau. Plutôt que de faire ça, on pourra envisager de faire une convention d'utiliser plutôt des eaux usées traitées.

**Public :** Au lieu de mettre ça à la Vilaine.

**Madame Théron :** Ça peut être envisagé, mais encore une fois, je le disais à la table précédente, on va relancer une étude, déjà pour bien comprendre quels sont les nouveaux usages qui pourraient sortir. La réglementation évolue, ça prend un peu de temps de refaire une étude pour voir s'il y a vraiment des intérêts dans le secteur. On va peut-être se rendre compte que finalement, on a que quelques personnes qui sont intéressées, pas assez de monde, pas assez de volume et finalement, ce n'est pas pertinent de mettre en place tout un projet de réutilisation des eaux usées.

**Public :** Bien sûr. S'il n'y a pas la demande...

**Madame Théron :** Non, c'est ça. C'est comme tout. C'est l'offre et la demande.

**Public :** Moi, j'ai une question. Il n'y a pas de pompage agricole dans la Vilaine ?

**Public :** Si, si, il y en a à Chavagne.

**Public :** A Chavagne ?

**Public :** Oui, sur Chavagne. Je crois que sur Chavagne, on a encore le droit d'irriguer.

**Madame Théron :** Je crois que sur le canal de Cicé aussi. J'en ai parlé la semaine dernière avec un exploitant agricole qui a un droit de pompage mais il ne l'utilise pas.

**Public :** Ah, il a un droit ?

**Public :** Oui, dans la Vilaine, mais c'est côté Chavagne, au niveau du golf de Cicé-Blossac.

**Public :** Non, c'est du côté Moigné - le Rheu.

**Madame Théron :** Non, il est au niveau de Cicé, vraiment au niveau de l'écluse vraiment côté canal. C'est sûr. Je ne vais pas vous donner son nom non plus.

**Public :** C'est à côté de chez nous, c'est à côté de l'écluse.

**Madame Jamet :** Est-ce que vous voulez partager à toute la table le commentaire ?

**Public :** Oui, je viens d'en parler. C'est de réutiliser toute cette eau, non pas effectivement pour ce qui est alimentaire, que ce soit bétail, humain, peu importe. Il y a plein de façons de la réutiliser dans des grands immeubles par exemple. C'est totalement aberrant que cette eau ne soit pas réutilisée. Par exemple, dans les toilettes, plus simple, dans les machines à laver, dans les systèmes de chauffage.

**Madame Théron :** La réglementation évolue mais jusqu'à il y a peu de temps c'était interdit.

**Public :** C'est encore une aberration franco-française.

**Public :** Non, mais vous construisez... À Bruz, ils viennent d'avoir des nouveaux lotissements. C'est tout à fait d'actualité puisqu'il faut bien enlever, quand ils construisent, il faut bien enlever les déchets, amener de l'eau propre. Même si ce sont des maisons, à partir du

moment où nous, on n'est pas éligibles, on a compris, mais à partir du moment où c'est un lotissement, c'est plus cher. A l'heure actuelle, ce serait plus cher. On est d'accord. Mais dans un immeuble qui fait six, sept étages... Et vous n'aurez pas assez d'eau ?

**Monsieur Guéguen :** Vous voudriez faire de la réutilisation à l'échelle de l'immeuble ?

**Public :** Bien sûr.

**Monsieur Guéguen :** Ce sont des choses qui ont déjà été tentées et étudiées à plusieurs reprises, mais aujourd'hui comme on le disait, le surcoût disqualifie les projets. Maintenant il n'est pas à écarter que, vu qu'il y a une nécessité à faire des économies d'eau, petit-à-petit, les prescriptions réglementaires évoluent

**Public :** Et si on pouvait dépenser un peu cet argent en passant sous la Vilaine, qui ne sert à rien, que nous, on va payer pour réutiliser cette eau de façon intelligente dans des immeubles, pourquoi pas ?

**Madame Trebaol :** Peut-être une synthèse table par table maintenant de tout ce qui a été dit. Si vous avez envie de faire la synthèse. Est-ce que vous avez déjà une synthèse ? A la base on a prévu une restitution collective. Après, on peut aussi se dire qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et qui seront dans le compte-rendu aussi.

**Public :** Oui, parce que nous, on a eu la synthèse quand ces dames sont arrivées, on a eu la synthèse de ce qu'elles ont fait à côté. Je ne sais pas pour vous. Moi, ça me suffit.

**Madame Trebaol :** Ça vous suffit ?

**Public :** Oui, ça va.

**Madame Trebaol :** Très bien.

**Madame Théron :** De toute façon, il y aura un compte-rendu vraiment fidèle de ce qui s'est dit.

**Public :** On a accès aussi à l'enregistrement ?

**Madame Théron :** La retranscription en fait, mot pour mot.

**Madame Jamet :** C'est encore mieux parce que vous n'avez pas à tendre l'oreille. Normalement, tout est écrit. C'est une retranscription mot à mot.

**Madame Théron :** On a quand même enlevé les "euh", "pardon", "excusez-moi", etc. !

**Public :** Oui, j'espère.

**Madame Théron :** Sinon arrive à 60 pages de texte, ce n'est pas très drôle. Mais tout sera en ligne sur le site de La Fabrique au fur et à mesure.

**Public :** OK.

Public : Merci à vous.

Madame Théron : Pas dès ce soir hein.

Public : Informez-nous.

Madame Théron : Je m'excuse encore du problème de communication qu'on a eu avec l'entreprise de géotechnique.